

Etienne-Louis Macognin de la Pierre (1731-1793) sa famille et ses constructions de Saint-Maurice

André DONNET et Charles ZIMMERMANN

La petite ville de St-Maurice, dont l'incomparable position stratégique sur le Rhône, à l'entrée d'un étroit défilé et au centre d'un cirque de montagnes, lui a valu d'être le théâtre d'événements historiques considérables, abrite de nombreux édifices intéressants. En premier lieu, on songera à l'abbaye avec la basilique et son trésor qui est le plus important de Suisse ; ce « haut-lieu » de la chrétienté a, en effet, généralement accaparé l'attention des voyageurs du début du XIX^e siècle qui nous ont laissé des relations de leur passage à St-Maurice, au point qu'après avoir visité l'abbaye, ils ont poursuivi leur route sans même, semble-t-il, jeter un regard sur le bourg.

Toutefois, après l'incendie qui l'avait ravagé en 1693, le bourg s'était relevé de ses cendres, et l'on avait construit, au cours du XVIII^e siècle, toute une série de belles demeures particulières¹ que le chanoine Anne-Joseph de Rivaz, qui avait été vicaire de la paroisse de 1776 à 1778 et qui, par la suite, y avait encore fait de fréquents et longs séjours, a signalées dans sa *Topographie* :

« Ce serait une assez jolie petite ville, écrit-il, si la Grand-Rue était un peu plus large et un peu mieux pavée... Ce qu'on remarque dans les plus belles maisons de St-Maurice, ce sont les escaliers qui en tout pays passeraient pour très beaux, surtout l'escalier extérieur des appartements de M. l'abbé, celui de la grande maison des Quartéry, celui de la maison de la Pierre et celui de la maison de Bons. L'hôtel de ville est un beau bâtiment pour une

¹ Cf. J.-B. Bertrand, *Le Folklore de St-Maurice*, dans *Cahiers valaisans de Folklore*, N^o 30, 1935, p. 40, et A. Donnet, *Guide artistique du Valais*, Sion, 1954, pp. 1-4. — Le volume de la *Maison bourgeoise en Suisse* consacré au Valais (vol. 27, Zurich, 1935 ; cité = MB) n'en donne qu'un aperçu insuffisant.

aussi petite ville. On y voit aussi de beaux jardins, tels ceux de feu M. le capitaine de la Pierre et de M. le comte de Quartéry... »²

Cette énumération n'épuise pas la liste des édifices dignes d'intérêt. Il vaudrait la peine de prospector soigneusement les maisons de St-Maurice pour les faire mieux connaître. Les auteurs de la *Maison bourgeoise* en ont retenu cinq seulement, très belles, il est vrai, mais il y en a encore plusieurs autres que rien, dans leur discrétion, ne signale aux voyageurs modernes. En outre, quand il traverse la ville à pied ou en auto, le touriste n'a guère la possibilité d'arrêter son regard sur les façades en ordre contigu le long de l'étroite Grand-Rue ; il a déjà bien à faire à se garer des voitures ou à se frayer un passage...

Nous nous étions proposé tout d'abord de consacrer une étude à la maison de la Pierre, dont la construction a été entreprise en 1764 par Etienne-Louis Macognin de la Pierre, alors capitaine au régiment de Courten au service de la France, et qui a été récemment restaurée sous la direction de M. Charles Zimmermann, architecte, à Monthey. Cependant les recherches que nous avons faites à cet effet nous ont permis d'élargir notre projet. Nous avons réuni de nombreux documents grâce auxquels nous sommes maintenant en mesure de donner un aperçu sur la famille de la Pierre et de retracer la carrière d'Etienne-Louis et de sa femme ; nous consacrerons à ces objets la première partie de notre étude. Dans une seconde partie, nous étudierons les constructions du capitaine de la Pierre, car il n'a pas seulement édifié la maison familiale sur la Grand-Rue, il a encore fait bâtir un pavillon d'été, la Gloriette, dans les jardins qu'il avait aménagés en Condémines, non loin du Rhône.

* * *

Nous tenons à exprimer ici notre reconnaissance aux personnes qui nous ont permis, avec tant de bienveillance, de bénéficier de leur concours et de leur érudition. Notre collaborateur, M. Charles Zimmermann, architecte, à Monthey, a présidé à toutes les opérations relatives à la description des édifices ; il a de plus établi avec grand soin leurs relevés. M. Albert de Wolff, conservateur des Musées cantonaux, à Sion, nous a amicalement aidé à réunir le matériel nécessaire à l'illustration de cette étude, dont il a d'ailleurs suivi attentivement l'élaboration. Les descendants des Macognin de la Pierre nous ont ouvert leurs trésors avec la meilleure grâce du monde, nous com-

² A.-J. de Rivaz, *Opera historica*, t. VII, p. 65, manuscrit aux Archives cantonales (cité = AV), à Sion, fonds de Rivaz (cité = Rz). — Le chanoine de Rivaz ajoute encore, *ibidem* :

« ... L'air de St-Maurice est très sain : on attribue sa pureté à ce que ce lieu est sujet à de grands vents qui y soufflent quelquefois des deux ou trois jours de suite. De là vient ce jeu de mot sur ce lieu :

Agaunum ventosum
Sine vento venenosum
Et cum vento fastidiosum. »

muniquant au surplus leurs souvenirs de famille ; à la gratitude que nous leur disons, nous joignons une pensée particulière à la mémoire de Madame François Ducrey qui a mis à notre disposition de précieux documents. Enfin, cette étude n'aurait assurément pas pu être publiée sous cette forme, si elle n'avait bénéficié de l'appui financier des anciens et des nouveaux propriétaires de la maison, qui portent à ce monument un égal intérêt. Que M. le D^r Eugène Ducrey et M. Eugène de Courten, au nom des descendants Macognin de la Pierre, M. Eugène Bertrand, président du conseil municipal de Saint-Maurice, et M. Albert de Cocatrix, actuellement à Arolsen, en Allemagne occidentale, veuillent bien trouver ici le témoignage de notre gratitude.

A. D.

Etienne-Louis Macognin de la Pierre et sa famille

1. La famille Macognin de la Pierre

La famille Macognin de la Pierre est une famille de modeste noblesse originaire du Bugey, dont une branche est venue s'établir à St-Maurice, à la fin du XVI^e siècle, avec Henri, chanoine de l'abbaye en 1586 ; c'est ce dernier sans doute qui a entraîné son frère puîné, Pierre, à s'y fixer également, au début du XVII^e siècle¹.

Cette branche de St-Maurice acquit rapidement une place au soleil. Le chanoine Henri, ordonné prêtre en 1600 à l'âge de 26 ans environ, est promu chantre, puis grand sacristain, et enfin, après un intermède où il assume la charge de prieur à Semur (Côte d'Or), il devient prieur de l'abbaye de 1637 à 1641. Son frère Pierre, de dix ans plus jeune, ayant été reçu bourgeois de St-Maurice en 1618, est élu syndic de la ville à trois reprises et fonctionne encore en qualité de vice-châtelain. Il s'allie en premières noces à une veuve, fort jeune, si l'on en croit la notice nécrologique du registre de paroisse, Pernette Franc, dont le père avait été anobli par le duc Charles-Emmanuel I^{er}² ; en secondes noces, il épouse Jeanne Bonnaz, d'Aigle, et meurt, âgé de 70 ans, *apud Bernates*, c'est-à-dire dans le mandement bernois d'Aigle.

Le fils aîné de Pierre, Georges-Henri, fait accéder la famille à un degré plus élevé de l'échelle sociale : il est notaire, même notaire apostolique ; il devient secrétaire, puis lieutenant gouvernal, et enfin châtelain de Saint-Maurice. Il épouse, en premières noces, une Bérody, la fille d'un notaire, chancelier de l'abbaye de St-Maurice et familier de l'évêque de Sion, et en

¹ *Armorial valaisan*, Zurich, 1946, p. 156. — Les généalogies manuscrites qui sont conservées et qui ont été dressées au XVIII^e siècle par la branche de St-Maurice ne permettent pas de contrôler en toute certitude la filiation avec la branche du Bugey, au sujet de laquelle Foras déclare qu'il « repousse absolument le bien-fondé des pompeuses qualifications de seigneur, de chevalier, etc., qu'il n'est pas possible de concilier avec la profession de notaire et de leur très petit état de noblesse, ou, si l'on me passe cette expression, de noblesse notariale ». (*Armorial et nobiliaire de l'ancien duché de Savoie*, t. III, Grenoble, 1893, p. 305.) — On trouvera en Annexe I la liste et la description des manuscrits que nous avons utilisés.

² *Armorial valaisan*, art. Franc, p. 98.

secondes, une Rovéréa, fille du châtelain de Bex et lieutenant gouvernal des quatre mandements d'Aigle. Un de ses frères prend l'habit à l'abbaye et devient curé de la ville, tandis que deux autres, engagés au service étranger, achèvent leur carrière, l'un en France, l'autre en Piémont.

Avec Jean-François-Angelin, la troisième génération assure la situation de la famille dans le pays : il occupe à peu près les mêmes charges que son père, mais il s'allie à une des plus illustres maisons du Bas-Valais, en épousant la fille de Nicolas Quartéry, châtelain de St-Maurice, vidomne de Mas-songex. Parmi ses sœurs, l'une a épousé un Odet, ancien syndic de la ville ; une autre, un Reverdin, docteur en droit, premier juge d'Aoste, vice-bailli du duché, et une troisième, d'abord un Quartéry, puis un Preux.

A la quatrième génération, on voit apparaître, parmi les dix enfants d'Angelin, François-Joseph qui se voue à la carrière des armes et qui, officier au régiment de Courten au service de la France, meurt à 38 ans, en 1715, des suites des blessures qu'il a reçues l'année précédente au siège de Barcelone. Il avait contracté alliance à Martigny dans la famille Voluz. Il avait eu trois frères, morts dans l'enfance, sinon au berceau ; par contre, parmi ses six sœurs, trois se sont mariées et ont épousé, la première, un Quartéry, puis un Poralis ; la deuxième, Johann Wyss, de Viège, capitaine au régiment de Courten, puis un Kuntschen, de Sion ; la troisième, un notaire Terraz, de Martigny ; une quatrième sœur est devenue religieuse ursuline, à Brigue.

La cinquième génération, fort réduite en nombre, n'a pas quitté Saint-Maurice, où Joseph-Antoine, dont l'existence s'achève à 32 ans déjà, occupe la charge de châtelain, puis celle de lieutenant gouvernal. Il n'a qu'une sœur morte à 18 ans et, selon certaines généalogies, un frère dont nous n'avons pas retrouvé trace dans les registres de paroisse.

Mais, de son alliance avec Jeanne-Louise Du Fay de Lavallaz, fille d'un capitaine au régiment de Courten, Joseph-Antoine a eu sept enfants, dont une seule fille, morte dans l'enfance ; quatre de ses fils se vouent à la carrière des armes, tous dans le régiment de Courten. Deux d'entre eux, Jean-Jacques-François et Adrien-Melchior, sont, l'un tué, l'autre blessé, à Fontenoy (1745). Le quatrième des fils est Etienne-Louis, le constructeur de la maison, dont nous aurons à nous occuper plus loin. Le cadet, enfin, Antoine-Hyacinthe, dit le chevalier, fait toutes les campagnes de la guerre de Sept Ans avec le régiment de Courten et, parvenu au grade de capitaine, se retire en 1778 à St-Maurice.

Nous n'aurons guère affaire avec les enfants d'Etienne-Louis, le seul qui ait laissé de la postérité. Il suffit de mentionner qu'après cette 6^e génération, tout entière consacrée au métier des armes à l'étranger, un seul a continué la tradition, Etienne-François-Louis, qui, après un bref séjour à l'abbaye de St-Maurice où sa conduite fit assez de bruit à l'époque, gagna ses galons de capitaine en France ; son frère aîné, Charles-Melchior, docteur en médecine, fit une carrière politique à St-Maurice dont il présida la municipalité ; il fut en outre député à la diète cantonale et à la diète fédérale. Les deux frères, leurs sœurs, comme leurs descendants, continuent à s'allier aux premières familles du pays, aux de Werra, de Preux, Du Fay de Lavallaz, Gard ; enfin, le fils d'Etienne-François-Louis, Maurice-Charles Macognin

de la Pierre, dernier représentant mâle de la famille, d'abord officier au service des Deux-Siciles, fit ensuite en Valais une carrière politique qui le conduisit au Conseil d'Etat qu'il présida à trois reprises³.

Ces quelques notes ne donnent qu'un aperçu succinct de l'épanouissement de la famille Macognin de la Pierre au XVII^e et au XVIII^e siècle. L'inventaire des titres et papiers d'Etienne-Louis, établi à sa mort en 1793⁴, nous permet, à défaut des documents eux-mêmes dont l'immense majorité a été dispersée ou détruite, de préciser encore que cette famille a possédé, à cette époque, par acquisition ou par héritage, de nombreux biens fonciers sur le territoire de la commune de St-Maurice et aussi loin aux alentours, à Lavey-Morcles, à Bex, à Massongex, à Monthey, à Val-d'Illiez, à Champéry, à Vernayaz, à Martigny, à Sembracher et à Vollèges. Elle aurait même possédé, au XVII^e siècle, le fief de Morcles, vendu en 1645 aux Quartéry⁵ et un fief de Lornay, sur Bex⁶.

2. Etienne-Louis Macognin de la Pierre (1731-1793)

Etienne-Louis, fils de Joseph-Antoine et de Jeanne-Louise Du Fay de Lavallaz, a été baptisé à St-Maurice, le 5 février 1731 ; il a eu pour parrain Etienne de Chastonay, gouverneur, et pour marraine Anne-Marie de Bons, épouse de Joseph-Adrien Quartéry, châtelain de St-Maurice⁷.

Sa carrière militaire

De son enfance, nous ne savons rien, car Etienne-Louis s'engage fort jeune dans la carrière militaire. En effet, son père étant mort en 1735, âgé de 32 ans, sa mère reste seule pour élever les six enfants survivants, dont le dernier, Antoine-Hyacinthe, a alors quatre mois. Comme ses frères aînés,

³ Toutes ces indications sont tirées de la généalogie que nous avons établie et que nous publions en *Annexe II*. — On y trouvera en tête les sources d'après lesquelles nous avons dressé cette généalogie.

⁴ *Annexe I*, N^o 9.

⁵ E. Mottaz, *Dictionnaire historique... du canton de Vaud*, t. II, 1921, art. *Morcles*, p. 261, et J.-Ch. Biaudet, art. *Veillon*, dans *Almanach généalogique suisse*, t. VIII, Zurich, 1951, p. 265.

⁶ A. Wolff, art. *Quartéry*, dans *Almanach généalogique suisse*, t. VII, Zurich, 1943, p. 885 ; *Armorial valaisan*, art. *de Lornay*, p. 153.

⁷ St-Maurice, registres de la paroisse, baptêmes, à la date citée.

Etienne-Louis est envoyé au régiment de Courten au service de la France, où il entre, le 8 octobre 1744, en qualité d'enseigne, à l'âge de 13 ans, dans la compagnie de son oncle maternel, Pierre-Marie Du Fay de Lavallaz⁸.

L'année suivante, où le régiment est engagé dans les dernières campagnes de la guerre de Succession d'Autriche, il fait la campagne de Flandres ; il se trouve au siège de Tournai, il prend part à la bataille de Fontenoy⁹ (le 11 mai 1745) ; après la victoire, le régiment retourne dans les tranchées de Tournai qui se rend le 22 mai. Plus tard, le régiment est employé au siège d'Audenarde (15-21 juillet) et de Dendermonde (4-12 août), et contribue à la prise d'Ostende (23 août) et de Nieupoort (5 septembre)¹⁰. Le 2 août, Etienne-Louis a été promu sous-lieutenant et a passé dans la compagnie de son grand-oncle, le colonel Maurice de Courten¹¹.

Il fait la campagne de 1746, au cours de laquelle, le 20 avril, il est nommé capitaine-lieutenant ; il prend part au siège d'Anvers et, le 11 octobre, à la bataille de Raucoux ; il passe l'hiver à Anvers.

En avril 1747, le régiment se rend à Malines ; Etienne-Louis assiste à la bataille de Laufeld (2 juillet), puis au siège de Berg-op-Zoom où il monte à l'assaut le 16 septembre. Le régiment prend de nouveau ses quartiers d'hiver à Anvers.

On l'envoie, en mars 1748, à Berg-op-Zoom qu'on craignait de voir assiéger ; il y reste six mois et en sort pour se rendre dans le Limbourg, où il séjourne jusqu'à l'évacuation totale des Pays-Bas, en février 1749.

Nous ignorons dans quelles garnisons le régiment stationne jusqu'en 1753, où il se trouve à Metz. Après un stage de deux ans à Besançon (1754-1756), il est envoyé à Strasbourg et, de là, à Wissembourg où il demeure six mois. C'est là qu'il reçoit l'ordre de rallier, à Wesel, sur le Bas-Rhin, l'armée française sous le commandement du maréchal de Richelieu, avec laquelle il fait la campagne de Hanovre¹².

Le régiment de Courten, réduit à deux bataillons le 1^{er} avril 1756, avait d'abord été désigné pour faire partie des troupes que le prince de Soubise devait conduire au secours de l'impératrice Marie-Thérèse ; « mais la France s'étant trouvée engagée elle-même dans la guerre, il rallia, en 1757, l'armée du Bas-Rhin »¹³.

⁸ Tous les renseignements que nous donnons ci-dessous sur la carrière militaire d'Etienne-Louis de la Pierre sont tirés de son *curriculum*, Annexe I, N° 1, fol. 44 v°-45 v°, et de ses états de service, *ibidem*, N° 13 ; les indications générales sur le régiment de Courten, de l'ouvrage de E. de Courten, *Généalogie et services militaires de la famille de Courten*, Metz, 1885, pp. 113-118. — Nous signalons en note quand nous utilisons d'autres sources.

⁹ Eug. de Courten, *Le régiment valaisan à la bataille de Fontenoy*, dans *Ann. Val.*, 1954, pp. 41-77. — De la Pierre n'a pas pris la peine de noter, dans son *curriculum*, qu'il avait déjà, une première fois, accompagné son grand-oncle Maurice de Courten, en qualité de secrétaire, dans la mission dont le colonel avait été chargé auprès du roi de Prusse, Frédéric II, en janvier et février 1745 ; voir à ce sujet, Eug. de Courten, *op. cit.*, pp. 46-56.

¹⁰ *Ibidem*, p. 73.

¹¹ *Ibidem*, p. 44, note 3.

¹² E. de Courten, *Généalogie...*, p. 118.

¹³ *Ibidem*, p. 119.

Dans son *curriculum*, Etienne-Louis de la Pierre écrit qu'il « a fait une partie de la campagne de 1757 en Westphalie, en qualité d'aide de camp de M. le comte [Maurice] de Courten, son grand-oncle, le roi ayant fait choix de lui pour aller à Vienne servir en qualité de lieutenant-général dans l'armée de l'impératrice-reine, mais le gain de la bataille de Krezor, près Kolin, a été cause qu'il n'a pas été employé pour ne pas causer de la jalousie parmi les officiers généraux et il fut employé aux affaires d'ambassade, et j'eus l'honneur d'être choisi par M. le comte de Courten pour servir sous ses ordres dans ladite armée en qualité d'aide de camp ; arrivé à Vienne, le 10 juillet, et a été présenté à Leurs Majestés impériales, archiduc et archiduchesses, le 15 juillet ; reparti de Vienne, le 28 septembre »¹⁴.

Comme l'on ne sait pratiquement rien sur le séjour d'Etienne-Louis de la Pierre à Vienne, pendant ces deux mois et demi¹⁵, il est inutile de s'attarder plus longuement à cette mission du comte de Courten qui, à la demande de l'impératrice, avait été désigné par Louis XV pour aider de ses conseils le commandement de l'armée autrichienne¹⁶. Le comte, qui était parti avec un aide de camp et cinq domestiques, ne put remplir l'objet de sa mission, et s'employa, comme l'a noté de la Pierre, à des démarches diplomatiques en attendant l'arrivée de l'ambassadeur de France. De Vienne, le 10 août 1757, de Courten écrit, non sans amertume, dans la situation inconfortable où il se trouve : « Le comte de Starhemberg¹⁷, sans mission expresse, avait dit que l'impératrice avait témoigné qu'elle verrait avec plaisir un officier général français à son armée, et que Sa Majesté m'avait choisi pour remplir cette commission. Mais ce qui reste à expliquer et ce que nous ne saurons probablement jamais, c'est pourquoi M. de Starhemberg ne m'avait point annoncé, ni même jamais parlé de moi à M. de Kaunitz »¹⁸.

Pendant l'année 1758, le régiment est envoyé en cantonnement dans le Haut-Rhin qu'il quitte en juillet pour aller tenir garnison à Marbourg et se replier ensuite sur Giessen où il prend ses quartiers d'hiver, à la fin de novembre¹⁹.

Avant que le régiment ne rentre dans les rangs de l'armée active avec laquelle il fait les quatre dernières campagnes de la guerre de Sept Ans en Allemagne, de la Pierre est encore reçu, à Giessen, le 1^{er} avril 1759, capitaine commandant la compagnie du colonel. De sa campagne de 1759 dans le landgraviat de Hesse, de la Pierre n'a rien noté. Après avoir passé l'hiver à Dusseldorf, le régiment prend part, le 31 juillet 1760, à l'affaire de Warbourg où notre capitaine reçoit « une contusion au bas-ventre »²⁰.

¹⁴ Annexe I, N° 1, fol. 44 v°-45.

¹⁵ On peut seulement relever, comme nous le verrons plus loin, dans les titres de sa bibliothèque, un répertoire des théâtres de la ville de Vienne.

¹⁶ Voir l'ordre du roi et ses instructions dans E. de Courten, *Documents sur la famille de Courten*, Metz, 1887, pp. 255-258.

¹⁷ Ambassadeur d'Autriche en France.

¹⁸ *Mission du comte Maurice de Courten auprès de l'impératrice Marie-Thérèse d'Autriche en juillet, août et septembre 1757*, documents recueillis par Eug. de Courten, Sion, 1934, 56 p. dactylographiées, dossier obligeamment communiqué par l'auteur.

¹⁹ E. de Courten, *Généalogie...*, p. 119.

²⁰ Son frère Antoine-Hyacinthe qui, le 17 août, de Stadtberg, donne à son oncle Du Fay des nouvelles de l'affaire de Warbourg, ne fait aucune mention de cette « contu-

A propos des campagnes de 1761 et de 1762, qui eurent lieu, partie dans l'évêché de Paderborn et partie dans le duché de Brunswick, de la Pierre mentionne seulement que, le 1^{er} mai 1762, à Giessen, il a été reçu « chevalier de l'ordre militaire et royal de St-Louis ²¹, par M. Hildebrand Courten, brigadier des armées du roi, lieutenant-colonel commandant le régiment », et qu'il prit part à la défense de Cassel, où le régiment avait été assiégé par le prince Frédéric de Brunswick : « la tranchée y a été ouverte la nuit du 16 au 17 octobre ; la ville a capitulé le 31 du même mois, après y avoir bien souffert de la disette et mangé du cheval ; la garnison en est sortie le 4 novembre avec les honneurs de la guerre ».

Le régiment est alors rentré en France. A la nouvelle formation, établie sur les bases de la 2^e capitulation concédée par Louis XV en octobre 1760 ²², de la Pierre est promu, le 16 septembre 1763, capitaine propriétaire, et reçoit la compagnie d'Hermann.

Il est âgé de 32 ans, et pendant 20 ans, il va dès lors mener une vie de garnison dans laquelle nous ne le suivrons pas, parce que nous n'en savons rien, jusqu'au moment où il prend sa retraite, le 27 avril 1783.

* * *

On connaît trois portraits, dont deux contemporains, d'Etienne-Louis Macognin de la Pierre.

Le premier a été exécuté, en 1753, par un peintre anonyme. Il le représente, âgé de 22 ans, en uniforme rouge recouvert de la cuirasse, de capitaine-lieutenant au régiment de Courten ²³.

Mais c'est pendant son séjour à Besançon, en 1768, que fut exécuté le grand portrait du capitaine (pl. 2) par le peintre Melchior Wyrsh, d'Unterwald ²⁴. Il porte au dos la notice suivante, écrite de la main du peintre : *M. Etienne-Louis de Macognin Delapierre capitaine au régiment suisse de Courten, âgé de 38 ans, peint par Wyrsh du canton d'Unterwalden le 9 décembre 1768 à Besançon.* La toile se trouve dans un cadre Louis XV, en bois doré et sculpté aux quatre coins et sur les côtés d'élégants rinceaux de style rococo ; elle a été restaurée par Joseph Morand.

« Le capitaine... est représenté à mi-jambes de trois quarts à gauche dans l'uniforme du régiment de Courten à revers de velours bleu foncé [et] liserés

sion » ; il relate seulement le décès, des suites de ses blessures, du lieutenant Antoine-Nicolas Defago et s'empresse de demander à son oncle la place de « commissionnaire » dans sa compagnie. — AV, fonds Supersaxo, cart. 4, fasc. 3. — De Stadtberg, le 17 août 1760 ; original.

²¹ Voir, dans le même dossier, la lettre d'Antoine-Hyacinthe de la Pierre à son oncle P.-M. Du Fay de Lavallaz, de Giessen, le 29 mai 1762 ; original.

²² E. de Courten, *Généalogie...*, pp. 120-121.

²³ Haut. 0,81 m, larg. 0,63 m ; actuellement propriété de Mme Henri Bioley-de Lavallaz, à Monthey.

²⁴ Haut. 0,93 m, larg. 0,73 m ; il est actuellement propriété de M. le Dr Eugène Ducrey, à Lutry. Il est aussi reproduit dans le *Portrait valaisan*, Genève, 1957, p. 139.

blancs, dont les détails sont soigneusement traités. Le visage, légèrement de trois quarts à droite, avec des yeux et des sourcils bruns est distingué, sans aucune morgue ; les cheveux poudrés sont relevés, sur les oreilles, par un rang de bouclins et réunis par derrière en catogan au moyen d'un ruban noir flottant.

» Il porte une cuirasse dont l'emmanchure et l'encolure sont garnies d'un feston d'étoffe bleue plissée et gansée de blanc. Le cou est entouré d'une cravate avec un petit jabot de linon. Le bras gauche, seul visible, porte une épaulette d'argent et, au bord du revers, une manchette de mousseline plissée. La main, d'un dessin parfait, désigne de l'index la scène de gauche à l'arrière-plan. Un vaste manteau de drap rouge, doublé de soie damassée, enveloppe l'épaule droite et le bras, ne laissant voir que la main garnie également d'une manchette de mousseline et placée sur un casque, à gauche au premier plan, dont la visière est relevée sous un panache de plumes blanches. Sur l'un des plis du manteau et du côté gauche de la cuirasse retenue par deux bretelles gansées de blanc, est fixée la croix de St-Louis. La taille est serrée dans les plis d'une grande écharpe de soie blanche nouée sur la garde dorée d'une épée. L'arrière-plan représente, sur la gauche du tableau, un camp dont les tentes sont gardées par des sentinelles sous l'uniforme du régiment de Courten, portant le fusil au bras gauche. A droite du même plan, on aperçoit les arbres d'une forêt. L'ensemble de la composition, bien équilibrée, produit un excellent effet décoratif.

» Ce tableau servit à Wyrsh pour peindre une *Réplique en buste du capitaine de Lapierre*²⁵, exécutée également à Besançon et destinée à la galerie du colonel Pancrace de Courten. La figure est exactement la même dans les deux portraits ; mais, dans la réplique, le modèle porte sur la cuirasse l'uniforme à revers bleu foncé du régiment de Courten, avec boutons, épaulette et liserés blancs, mais sans manteau. Sur le revers de gauche est épinglé un ruban de moire rouge avec une cocarde supportant la croix de St-Louis. »²⁶

* * *

Grâce à son *curriculum* succinct, nous connaissons donc les états de service et les campagnes d'Etienne-Louis de la Pierre ; mais sur les sentiments personnels et intimes qui l'ont agité au cours de sa carrière, sur ses impressions et ses souvenirs de cette vie de nomade qui l'a entraîné sur les routes de la France, de l'Allemagne, et même jusqu'à Vienne, nous n'avons aucun témoignage. Nous n'avons retrouvé ni lettres, ni journal (pour autant qu'il en a tenu un) de lui, et toutes les lettres contemporaines de ses compatriotes et parents que nous avons analysées, ne nous ont rien révélé de sa personnalité.

Et cependant, depuis son entrée au régiment de Courten, en 1744, bien des événements s'étaient passés dans sa famille.

²⁵ Haut. 0,63 m, larg. 0,54 m, sur toile. — Ce portrait est actuellement propriété de M. Eugène de Courten, à Sion.

²⁶ G. Blondeau, *Portraits d'officiers valaisans... peints par Wyrsh*, dans *Indicateur d'antiquités suisses*, 1931, pp. 245-246.

Son frère aîné, Jean-Jacques-François, avait été tué à Fontenoy. Adrien-Melchior, blessé au bras gauche à la même bataille, avait pu continuer la campagne de Flandres, au cours de laquelle il avait été promu capitaine-lieutenant dans la compagnie de son oncle P.-M. Du Fay de Lavallaz, le 2 août 1745 ; mais il était mort des suites de ses blessures, le 18 novembre 1746, à Bruxelles où il avait été enseveli. Un autre de ses frères, Pierre-François-Joseph, sur lequel les généalogies ne donnent aucune précision, était décédé, à St-Maurice, en 1754, âgé de 21 ans. Le dernier, Antoine-Hyacinthe, dit le chevalier, de quatre ans son cadet, n'avait commencé sa carrière militaire qu'à 21 ans, au régiment de Courten également ; il avait fait les campagnes d'Allemagne de 1758 à 1762 avec Etienne-Louis ; capitaine-lieutenant en 1759, il était devenu capitaine commandant la compagnie du colonel en 1763 ; retraité en 1778, Antoine-Hyacinthe se retirera à St-Maurice, où il mourra, en 1784, une année après que son frère aura pris lui-même sa retraite.

En 1763, quand Etienne-Louis a donc achevé sa vie militaire active, il ne lui reste plus qu'un frère. Sa mère elle-même, devenue veuve à 31 ans, en 1735, était à son tour décédée en 1759.

Etienne-Louis et son frère Antoine-Hyacinthe, âgés alors, le premier de 32 ans, le second de 28 ans, tous deux célibataires, sont donc pratiquement à la tête de la fortune de la famille, puisqu'aucun des descendants de Joseph-Antoine n'est en ce moment marié.

Etienne-Louis note enfin dans son *curriculum* — c'est la dernière inscription de sa main — qu'il « a fait jeter les fondements de la maison, le 26 mars 1764 »²⁷.

Son mariage et sa mort

Pour la suite de sa carrière, nous en sommes réduit à deux dates : celle de son mariage et celle de sa mort.

Etienne-Louis épouse, le 30 novembre 1779, à St-Gingolph, Marie-Françoise de Rivaz, fille de feu Charles-Joseph et de Marie-Julienne de Nucé. Le marié a 48 ans, la mariée, 27. Nous aurons à revenir sur la personnalité de la mariée et sur sa famille. Le mariage paraît s'être fait en une cérémonie intime, si l'on en croit le témoignage de Charles-Emmanuel de Rivaz²⁸, frère de la mariée, qui note sommairement dans son *Journal* : « Le 30 novembre, ma sœur Fanchette s'est mariée avec noble Etienne-Louis de Macognin de la Pierre, chevalier de St-Louis, capitaine au régiment de Courten. Nous avons eu au mariage le banneret Du Fay, mon oncle, le capitaine de Nucé et sa femme, M. Odet et sa femme. »²⁹

Au contrat, stipulé le même jour, ont été témoins : la mère de l'épouse ;

²⁷ Annexe I, N° 1, fol. 45 v°.

²⁸ Celui-ci avait épousé, à St-Maurice, le 9 décembre 1776, Julie-Catherine de Nucé. — St-Maurice, registres de la paroisse.

²⁹ AV, Rz, cart. 50, fasc. 5 : *Journal tenu par Charles-Emmanuel de Rivaz pour 1777-1779*, fol. 15.

Pierre-Louis Du Fay de Tanay, banneret du gouvernement de Monthey, cousin germain de l'époux, et conseiller tuteur constitué par testament de Charles-Joseph de Rivaz ; Gaspard-Benjamin de Nucé, capitaine au régiment de Courten, oncle de l'épouse ; Charles-Emmanuel de Rivaz, major du gouvernement de Monthey, frère de l'épouse ; Pierre-Louis Odet, lieutenant au régiment de Courten, beau-frère de l'épouse ; François-Marie Joudon, cousin germain de l'épouse.

Etienne-Louis fait à sa femme, à titre de bienvenue, une donation de 100 pistoles, de 112 batz et demi, et se l'associe pour la moitié des acquêts à faire durant son mariage à quelque titre que ce soit.

Ont été présents à l'acte : Joseph Cuydard, ancien lieutenant-colonel au service de Pologne, moderne châtelain de St-Gingolph, et Pierre-Michel Cocatrix, docteur en médecine³⁰.

A part quelques menus faits relatifs à la construction de la maison et la naissance de six enfants, nous savons peu de chose des événements qui ont pu marquer le cours de l'existence d'Etienne-Louis, depuis sa retraite qu'il prend en 1783³¹, quatre ans après son mariage, jusqu'à sa mort survenue, à St-Maurice, le 13 mars 1793. Joseph-Alphonse de Nucé annonce en ces termes le décès à l'abbé Anne-Joseph de Rivaz, auditeur de l'évêque, à Sion : « Je viens, mon très cher cousin, quoique je n'en aie pas été chargé, recommander à vos prières l'âme du pauvre M. de la Pierre qui est mort hier matin d'une attaque d'apoplexie³² et qu'on enterre aujourd'hui ; son attaque n'a cependant pas été foudroyante et il a pu se confesser et recevoir l'extrême-onction. »³³

Toutefois l'inventaire au décès, dressé par le notaire Jos.-Alph. de Nucé³⁴, nous permet de jeter un regard sur la personnalité d'Etienne-Louis de la Pierre. Ce cahier de 26 pages comprend deux parties ; la première énumère sommairement les titres des ouvrages qui constituaient la bibliothèque du défunt (pp. 1-6) ; la seconde, ses titres et ses papiers (pp. 7-26).

Sa bibliothèque

Elle n'est pas considérable ; elle ne compte que 135 ouvrages (384 volumes et brochures).

On y trouve en majorité des œuvres littéraires (49 titres = 102 volumes). Ce sont celles des auteurs du XVII^e et du XVIII^e siècle qui sont devenus nos

³⁰ Annexe I, N° 8.

³¹ De Sierre, un cousin de Courten le complimente « sur la grâce, écrit-il, que le roi vous a faite le 27 du mois dernier en vous accordant une pension de retraite de L. 1500 comme vous l'avez désiré. Je souhaite de tout mon cœur, mon cher cousin, que vous puissiez en jouir longtemps en bonne santé, à la satisfaction de votre aimable compagne... ». — Propriété de feu Mme Fr. Ducrey, à Sion. — De Sierre, le 12 mai 1783 ; original.

³² En apprenant la décapitation de Louis XVI, selon une tradition orale conservée dans la famille.

³³ AV, Rz, cart. 19, fasc. 5, N° 30. — De St-Maurice, le 14 mars 1793 ; original.

³⁴ Annexe I, N° 9.

classiques : Molière, La Fontaine, Desmarais, La Bruyère, Boileau, Bossuet, La Rochefoucauld, Racine, Fénelon, Voltaire, Crébillon, Marivaux, La Chaussée, Regnard, M^{me} Deshoulières, Montesquieu, Marmontel, Le Sage, Gresset, Sedaine, l'abbé Prévost ; à quoi il faut ajouter, outre de nombreux recueils de pièces de théâtre (17 vol.), des auteurs, alors à la mode, mais quelque peu oubliés aujourd'hui : M^{me} de Lambert, St-Lambert, Trublet, Poisson, Pradon, Bernis, St-Gelais, Pavillon, E. de Beaumont, etc., ainsi que quelques traductions de Gessner, de Fielding, de Young, de Richardson, et enfin les *Lettres de Pline*.

Les ouvrages d'histoire et de géographie comportent 41 titres (= 97 volumes). Ils se rapportent aussi bien à l'histoire de l'antiquité (César, Flavius Josèphe, Quinte-Curce, Rollin, Crevier, Vertot, Lebeau) qu'à celle des temps modernes où l'on trouve les *Mémoires de Sully*, le *Siècle de Louis XIV*, et le *Précis du siècle de Louis XV*, de Voltaire, les ouvrages de D. Hume sur les maisons d'Angleterre, etc. ; notons encore, de Barron, l'*Histoire des découvertes des Européens* (en 12 vol.), de Vertot, les *Révolutions de Suède* et les *Révolutions du Portugal*, de Zarato, l'*Histoire de la conquête du Pérou*, etc.

Il serait étonnant de ne pas rencontrer dans la bibliothèque d'un ancien militaire de carrière des ouvrages relatifs aux grands hommes de guerre dont il a fait peut-être ses modèles, et aux campagnes auxquelles il a pris part. C'est ainsi que de la Pierre possédait l'*Histoire du maréchal de Turenne* (4 vol.), l'*Histoire du prince Eugène de Savoie* (5 vol.), l'*Histoire du maréchal de Saxe* (2 vol) ; il conservait aussi la *Relation de la campagne en Brabant et en Flandres en 1745* (La Haye, 1748, 1 vol.), le *Journal du siège de Berg-op-Zoom en 1747*, par Eggers (Amsterdam, 1750, 1 vol.), la *Relation des campagnes des Flandres, 1746-1747*, par le chevalier d'Espagnac (2 vol.), et enfin les *Sièges de 1746* (1 vol.).

S'il avait dans sa bibliothèque quelques ouvrages contemporains relatifs à la Suisse et au Valais, comme les *Lettres de Coxe* (2 vol.), et les *Eclaircissements sur le martyre de la légion thébéenne...* par Pierre de Rivaz (Paris, 1779, 1 vol.), il pouvait se flatter d'être possesseur du magnifique ouvrage en 5 volumes in-folio de Zurlauben et Laborde, *Tableaux pittoresques de la Suisse* (Paris, 1780-1788), orné de 430 planches dessinées par Pérignon, Le Barbier, etc., et gravées par Née et Masquelier.

L'*inventaire* révèle un autre rayon de la bibliothèque, à peine moins fourni que le précédent : celui des ouvrages relatifs à l'agriculture, ou plus exactement celui des ouvrages que doit tenir sur sa table de chevet un « gentil-homme cultivateur », — c'est précisément le titre d'un ouvrage en huit volumes. L'énumération de quelques titres (31 titres = 50 volumes et brochures) sera suffisamment suggestive, à défaut des noms des auteurs qui, pour notre propos, importent peu : *Le Trésor champêtre* (1 vol.), *Agriculture complète* (2 vol., par Mortimer), *La nouvelle maison rustique ou économie de tous les biens de la campagne* (Paris, 1721, 2 vol., par Liger), *L'agronome, dictionnaire portatif du cultivateur* (Paris, 1760, 2 vol., par P. A. Alletz), *L'art de s'enrichir promptement par l'agriculture* (1 vol.), *Eléments d'agriculture* (2 vol., par Duhamel), *Le parfait maréchal expert, ou l'art de connaître les chevaux* (1 vol., par Cuisin), *Traité de la distillation* (1 vol.) ; *Instructions*

pour les jardins (2 vol., par La Quintinie), *Traité des tulipes*, *Traité des œillets*, *Traité des renoncules* (3 vol., par le P. d'Ardène), *Traité sur la culture des mûriers blancs* (Orléans, 1763, 1 vol., par Pommier), *De l'éducation des vers à soie* (1 vol.), etc., etc. On y trouve encore deux ouvrages en langue allemande dont les titres ne sont pas transcrits, sur le jardinage et sur les abeilles.

Il reste à examiner une dernière catégorie d'ouvrages, une trentaine de volumes, qui montrent le souci qu'avait eu de sa formation personnelle Etienne-Louis de la Pierre. Ayant passé sur les champs de bataille et dans les garnisons le temps que les jeunes gens, ses contemporains, consacraient ordinairement à l'étude, il avait eu soin d'occuper ses loisirs à parfaire au moins son éducation. C'est ainsi qu'on relève encore dans sa bibliothèque, à côté de trois *dictionnaires de cuisine* qu'il aura peut-être offerts à sa femme ou que celle-ci aura apportés dans son ménage, le *Secrétaire de cour* (1 vol.), *La science des gens de cour* (18 vol.), le *Traité du vrai mérite de l'homme* (Paris, 1734, 2 vol., par Le Maître de Claville), les *Préceptes de la vie civile* (Paris, 1752, 1 vol., par l'abbé Salmon), *Les hommes* (Paris, 1751, 2 vol., par J.-Ph. de Varennes) ; on note aussi d'autres ouvrages qu'il peut avoir acquis en vue de l'éducation de ses enfants, comme les *Lettres de M^{me} Du Montier à sa fille* (Paris, 1758, 2 vol., par M^{me} Le Prince de Beaumont), ou *l'Instruction d'un père à son fils* (Utrecht, 1774, 1 vol., par Perpoucher), ou enfin *Le Bramine inspiré, rempli de bonnes maximes très propres à inspirer l'amour de la patrie et de la vertu* (Berlin, 1751, 1 vol., par R. Dodsley, traduit de l'anglais par Desormes). Signalons enfin, souvenir de son séjour dans la capitale de l'Autriche, en 1757, le *Répertoire des théâtres de la ville de Vienne* (1 vol.).

Le catalogue, si sommaire soit-il, que nous livre la première partie de l'inventaire est intéressant à plus d'un point de vue. Comme les ouvrages qui constituaient la bibliothèque d'Etienne-Louis de la Pierre sont depuis longtemps dispersés — sauf ceux relatifs aux campagnes des Flandres (1745-1747) qui sont conservés chez M. Eugène de Courten, à Sion — nous n'avons pas intérêt à les identifier davantage. Les titres, tels qu'ils nous sont connus, nous permettent cependant de tirer quelques conclusions sur l'homme qui les a réunis.

Soldat qui n'a pas eu l'occasion de bénéficier d'une formation classique, il faut reconnaître que notre capitaine a fait un louable effort pour y suppléer. Si nous ne pouvons pas tirer d'argument en sa défaveur, de l'absence de tel ou de tel auteur du XVII^e et du XVIII^e siècle, parce que des volumes ont pu être prêtés ou égarés au moment de l'inventaire, nous devons constater qu'il avait su acquérir, sinon lire, la plupart des bons auteurs français de son siècle et du précédent, sans négliger ceux, aussi nombreux, que la mode avait répandus jusque dans le Bas-Valais. Il convient toutefois de noter que de la Pierre est demeuré, dans ses goûts, un classique, et qu'il n'a pas été touché par le mouvement littéraire déclenché par Jean-Jacques Rousseau avec la *Nouvelle Héloïse* (1761). Il en sera autrement de sa femme et de ses correspondants.

L'histoire ne le laisse pas indifférent, au contraire. Officier de carrière, il a tenu à s'informer des gestes des grands hommes de guerre, à connaître

l'histoire des peuples les plus divers, il a acquis les œuvres qui relataient les campagnes dans lesquelles il avait tenu sa partie. On peut même déceler chez lui quelque goût pour la bibliophilie, puisqu'il n'a pas manqué d'acquérir le bel ouvrage de Zurlauben et Laborde.

« Gentilhomme cultivateur », nous verrons ses aménagements dans les jardins de la Gloriette, à St-Maurice ; mais nous pouvons déjà constater, d'après les livres qu'il a réunis, qu'il a occupé les loisirs de sa retraite à pratiquer l'agriculture, dans ses domaines les plus variés : horticulture, apiculture, arboriculture, éducation des vers à soie, etc.

Si l'on y joint encore les ouvrages destinés à parfaire son éducation, on peut dire que la bibliothèque constituée par Etienne-Louis de la Pierre est celle d'un honnête homme et d'un militaire informé, en même temps que d'un « gentilhomme cultivateur ». Quoique moins considérable que d'autres bibliothèques du XVIII^e et du XIX^e siècle conservées en Valais, comme celle de Charles-Emmanuel de Rivaz³⁵ ou celle de Jacques-Etienne d'Angreville³⁶, elle pourrait dignement figurer à leurs côtés.

Ajoutons que le capitaine de la Pierre, pour marquer les livres de sa bibliothèque, eut soin de faire graver un ex-libris aux armes anciennes des Macognin (pl. 1) avec cimier et tenants³⁷. Notons enfin qu'il ne se contenta pas d'établir de sa main la généalogie de sa famille, il en fit aussi dresser une copie³⁸, avec titres dessinés et coloriés, richement reliée à ses armes.

Ses biens immobiliers

La seconde partie de l'inventaire au décès (pp. 7-26) comprend l'énumération de 113 documents et liasses de documents.

Si nous laissons de côté les documents de famille qui ne concernent pas directement Etienne-Louis, nous pouvons, en dépit des analyses sommaires des actes mentionnés — actuellement pour la plupart disparus ou dispersés ; nous avons seulement retrouvé onze d'entre eux — relever à grands traits quelques opérations auxquelles s'est livré notre capitaine pour accroître ses biens.

En 1761, alors qu'il était encore au service du régiment de Courten, il obtient de la bourgeoisie de St-Maurice — et celle-ci de la diète valaisanne — l'inféodation d'une place auprès des murs de la ville et du jardin de la bourgeoisie qui a une superficie de 14 toises, avec l'autorisation d'abattre les murs de la ville audit endroit (N^o 87). Il s'agit sans doute de préparer le terrain où il élèvera sa maison, trois ans plus tard. La même année, il

³⁵ M.-J. de Rivaz, *Une bibliothèque valaisanne au XVIII^e siècle*, dans *Vallesia*, t. II, Sion, 1947, pp. 167-178.

³⁶ J. Pellissier, *Jacques-Etienne d'Angreville et sa bibliothèque*, dans *Ann. Val.*, 1950, pp. 221-242.

³⁷ Le cuivre original, rayé, se trouve actuellement chez M. Fr. de Preux, à Sierre. Nous en devons la reproduction à M. le Dr Alfred Comtesse, à Monthey.

³⁸ L'original est décrit en *Annexe I*, N^o 1 ; nous donnons, *ibidem*, N^o 2, la description détaillée de la copie.

conclut encore un échange, dont la nature n'est pas spécifiée, avec le châtelain de Nucé (N° 80).

En 1764, il achète une grange au chemin du Glarier (N° 75), et un jardin au bord du Rhône (N° 85) ; en 1768 encore une grange au Glarier (N° 79). En 1772, il passe une convention pour la réparation de trois pièces de terre à Vernayaz (N° 89) ; en 1774, il achète un jardin au Glarier (N° 78) ; en 1775, un pré et un jardin à Massongex (N° 84) ; en 1777, un terrain en Bonvoisin (N° 81). En 1778, il emprunte d'un M. Joris, à St-Maurice, la somme de 1200 livres de France, qu'il remboursera en 1784 (N° 108). Il achète successivement encore deux jardins au Glarier, l'un en 1779 (N° 77), l'autre en 1781 (N° 104), mais il revend peu après (N° 105) ce dernier.

En 1784, il prête de l'argent à sa belle-mère, Marie-Julienne de Rivaz, soit la somme de 50 louis neufs en or ; puis, à son beau-frère, Charles-Emmanuel de Rivaz, 90 louis d'or, dont les deux tiers lui sont restitués dix jours plus tard (N° 106).

Il achète encore des biens à Martigny, en 1786 (N° 101), et y procède à des échanges de terrains en 1792 (N° 102).

A cela, il faut ajouter sa pension de capitaine en retraite, du montant de 1500 livres de France, qu'il a obtenue par brevet du 27 avril 1783 et qu'il touchera dès lors régulièrement (N° 110).

Si l'inventaire de 1793 nous permet de rappeler, dans leur ordre chronologique, quelques acquisitions d'Etienne-Louis de la Pierre, il faut, pour connaître approximativement sa situation de fortune, se reporter à un autre document postérieur, l'acte de partage de l'hoirie, stipulé le 20 octobre 1810³⁹.

« Nonobstant l'usufruit dont elle avait droit sa vie durant sur tous les biens délaissés par son mari conformément à son contrat de mariage du 30 novembre 1779 », la veuve d'Etienne-Louis a décidé d'y renoncer « par amitié pour ses enfants moyennant certaines clauses et conditions, afin de les faire jouir dès à présent des biens de leur père... »

Les biens-fonds — augmentés de quelques acquisitions faites depuis le décès de son mari — ont été au préalable « visités, estimés et taxés par des prud'hommes choisis d'un commun accord par les parties ».

Les biens de la masse sont énumérés en vingt-neuf articles et évalués en florins (un louis = 40 florins), à l'exception de la maison qui offrait la possibilité d'être partagée en quatre logements indépendants et à peu près égaux, et qu'il était par conséquent superflu d'évaluer pour les attribuer aux quatre enfants survivants. Le montant total ascende à une somme de 136.820 florins.

Ce sont, à St-Maurice, la maison paternelle ; le grand jardin aménagé par Etienne-Louis de la Pierre en Condémines avec la Gloriette et des vergers, l'ensemble taxé à 26.100 florins, des jardins et des prés pour 13.580 fl., et six vignes dans les alentours de la ville, pour 25.023 fl. Les biens de Vernayaz

³⁹ Annexe I, N° 11.

(prés, marais, vaques) sont taxés à 5.862 fl. ; ceux de Martigny, à 3.990 fl. ; ceux de Massongex, à 5.000 fl. ; une forêt à St-Martin, 1.100 fl. ; les biens situés dans le Val d'Illiez (deux montagnes avec bâtiments, et champs à Troistorrents), à 23.300 fl. Notons encore diverses créances d'un montant total de 9.000 florins.

On peut donc dire qu'Etienne-Louis de la Pierre a su fort bien gérer les biens qu'il avait reçus par héritage de ses parents et de ses frères, dont aucun ne semble avoir été aliéné. Quand il a mis en train la construction de sa maison, il a, pour se procurer de l'argent liquide, fait un emprunt qu'il a été en mesure de rembourser rapidement, sans doute grâce à la pension qui lui a été servie dès 1783. Il a encore accru singulièrement sa fortune, en élevant la maison familiale que nous décrirons plus loin, en bâtissant aussi un pavillon d'été en Condémines, la charmante Gloriette sur laquelle nous reviendrons également ; il a arrondi ses biens-fonds, en particulier à St-Maurice, et placé de l'argent.

Toutes ces indications démontrent qu'Etienne-Louis a été un homme d'affaires avisé. Quant à son caractère, nous en savons peu de chose. Nous allons y revenir en parlant de sa femme, puisque c'est à son propos que quelques indices nous ont été conservés.

Avant de passer à ses constructions, il convient d'évoquer la personnalité de son épouse dont on peut dire, grâce aux nombreuses lettres conservées où il est question d'elle, qu'elle a été une jeune femme très attachante.

3. Marie-Françoise de Rivaz (1752-1832) épouse d'Etienne-Louis Macognin de la Pierre

Ses années de jeunesse à Saint-Gingolph

Marie-Françoise de Rivaz est née, à St-Gingolph, le 24 octobre 1752, de Charles-Joseph et de Marie-Julienne de Nucé.

Elle a passé son enfance et son adolescence dans la maison paternelle construite l'année même de sa naissance. Le décès de Charles-Joseph de Rivaz en 1759 laisse sa femme, la *Donne* comme on l'appelait affectueusement dans la famille, avec trois petits enfants : l'aînée, Julie, née en 1749 ; la seconde, Marie-Françoise, qu'on nomme *Fanchette*, et un fils Charles-Emmanuel, né en 1753. Madame de Rivaz ne se contente pas d'élever ses propres enfants, elle accueille encore durant plusieurs années dans sa maison, les enfants de son beau-frère, Pierre-Joseph de Rivaz (1711-1772), veuf lui aussi, que ses entreprises, souvent téméraires, entraînaient hors du Valais, à Paris et en

Tarentaise, en particulier la jeune Marguerite, dite *Gogo*, et le futur historien et chanoine de Sion Anne-Joseph (1751-1836) ⁴⁰.

Ce dernier, dans sa correspondance avec sa sœur Marguerite, fait un grand éloge de la Donne. Ainsi, en 1771, alors que, âgé de 20 ans, il est étudiant à Thonon, il écrit :

« ... Il est pourtant bien vrai que la chère tante de Rivaz partage singulièrement les sentiments de mon cœur ; je lui consacre entre autres une reconnaissance et une estime qui a peu d'égale. Je l'aime presque autant que j'aimerais maman si elle vivait ; je reconnais lui avoir des obligations qui ne sont pas moindres que celles que j'aurais à une tendre mère ; je lui en sais un gré infini : dites-le lui... » ⁴¹

Pour rendre sensible l'atmosphère que crée toute cette jeunesse sous le patronage de la Donne, dans la maison de St-Gingolph, nous n'avons pas de meilleur témoignage que les lettres de l'abbé de Rivaz à sa sœur ; c'est là aussi qu'on voit peu à peu se dessiner la silhouette de Fanchette qui va occuper tant de place dans le cœur du jeune abbé :

« ... Je voudrais pouvoir vivre, écrit-il de Thonon, en juin 1772, ces deux ou trois jours avec vous, me mettre à table avec vous, prendre le café avec vous, me promener avec vous, faire la petite partie de médiance avec vous, vous sauter au cou quelquefois, moraliser d'autres, être quelquefois fou, vanter les délices et amplifier le plaisir de votre société, m'aller coucher sur cela tranquillement, n'ayant peut-être à me reprocher que de m'être trop dissipé et d'avoir puisé avec trop d'abondance la joie, la tendre volupté, le plaisir, l'aisance et le bien-être. Tout cela m'est devenu insupportable depuis que je vous ai quittés...

» ... Nos villageoises peintures me causent une sensation dix fois plus agréable que cette belle église de chartreux ⁴² ; une rose de votre jardin me fait plus de plaisir que les fleurs les plus estimées des parterres séraphiques ou brunoniques ; une chansonnette que tu me dirais, un petit air que marmotterait Fanchette entre ses dents flatteraient infiniment mieux mon oreille que cette musique triste et enragée de la Sainte-Maison ⁴³, et lors même que vous faites des grimaces, je vous trouve sans comparaison plus jolies que les plus belles femmes de cette ville. St-Gingolph m'est tout, hors de lui tout m'est rien, et nulle part je trouve comme là l'amitié la plus sincère, le respect le moins refusé, l'estime la plus due, la confiance la plus entière, les sentiments les plus délicats, les plus sincères, les plus vifs... » ⁴⁴

⁴⁰ On ne possède qu'une biographie sommaire du chanoine Anne-Joseph de Rivaz par l'abbé J.-E. Tamini, dans *Ann. Val.*, 1936, pp. 59-87.

⁴¹ AV, Rz, cart. 21, fasc. 25, N° 5. — De Thonon, le 3 janvier 1771 ; original.

⁴² Il s'agit de l'église de la chartreuse de Ripaille, de style rococo, commencée en 1762 et inachevée au moment de la Révolution. Cf. M. Bruchet, *Le château de Ripaille*, Paris, 1907, p. 259.

⁴³ Voir L.-E. Piccard, *L'université chablaisienne ou la Sainte-Maison de Thonon*, dans *Mémoires et documents publiés par l'Académie chablaisienne*, t. 27, 1914.

⁴⁴ AV, Rz, cart. 21, fasc. 25, N° 9. — De Thonon, le 28 juin 1772 ; original.

Quelques mois plus tard, l'abbé écrit encore :

« Je t'écrirais, ma chère sœur, quatre pages bien remplies, si je n'avais peur que tu ne raisonnes comme faisait l'autre jour la spirituelle Julie : „ C'est de l'amitié qui s'évapore toute en belles expressions, plus ridicules „ encore pour celui qui les croit que pour celui qui les dit ”. »

Et dans la même lettre, s'adressant à sa cousine, l'abbé ajoute :

« ... Ma chère Fanchette, vous n'avez pas fait une profession si publique d'insensibilité, que le cœur ne vous dise rien pour le pauvre abbé ; et pour ne pas entendre le langage du sien, il faudrait n'avoir ni sentiment ni âme. »⁴⁵

En dépit de sa rhétorique, dont ses cousines sont promptes à se moquer, le jeune exilé trace, non sans nostalgie, un tableau de la vie à St-Gingolph, qui ne manque pas de charme ; ainsi en novembre 1772 :

« ... Je vous suis dans toutes vos occupations : la soirée, je pèle avec vous des châtaignes en fredonnant un air ou en unissant ma voix aux vôtres pour chanter quelqu'une de nos chansons favorites ; vers le feu, j'admire votre sollicitude empressée, votre abondante ménagerie⁴⁶, la gaieté qui donne le ton à toutes vos actions ; à table, nous nous agaçons, nous nous volons, à droite, à gauche, notre pain, notre rôti, nos salades ; après souper, je me jette sur le petit lit ; j'écoute avec patience, ou pour mieux [dire] en Sans-Souci, les épithètes de gros paresseux que vous me donnez, et si je me *dodine* sur ce petit lit, vous *dondez* sur vos chaises. Vous me direz plusieurs fois d'aller coucher : il n'est pas si aisé de m'arracher de votre compagnie, et lors même que je dors, d'être endormi dans votre chambre ajoute au plaisir de me reposer. Il faut l'autorité de la chère tante pour me faire prendre la chandelle, et ce n'est qu'à regret que je vois terminer des journées si agréables et si tranquilles... »⁴⁷

L'abbé, cadet de famille dont la vocation sacerdotale ne paraît pas avoir été librement consentie, du moins dans ses commencements⁴⁸ et qui ne sera ordonné prêtre que quatre ans plus tard, ne tarde pas à réclamer, en tout honneur, une place dans le cœur de sa cousine. Cela nous vaudra, pendant plusieurs années, quelques lettres pleines de marivaudage, où les réponses de Fanchette, hélas, sont rares.

Dans une lettre à sa sœur Marguerite, de Thonon, en décembre 1772, l'abbé écrit :

« ... Oui, ma chère Fanchette, en attendant que votre cœur sache à qui

⁴⁵ *Ibidem*, N° 14. — De Thonon, le 11 novembre 1772 ; original.

⁴⁶ L'abbé entend sans doute par là, amicalement, la troupe des jeunes filles plutôt que les multiples soins du ménage.

⁴⁷ AV, Rz, cart. 21, fasc. 25, N° 15. — De Thonon, le 15 novembre 1772 ; original.

⁴⁸ Voir la lettre du 1^{er} mars 1770 de l'abbé Th. Bay (1750-1816), alors étudiant en théologie à Vienne en Autriche, adressée à l'abbé A.-J. de Rivaz, au Collège helvétique, à Milan, où il lui écrit : « Je ne suis pas mieux disposé pour la prêtrise que toi... » — AV, Rz, cart. 21, fasc. 4, N° 1 ; original.

se donner, laissez-le moi prendre. Je vous promets de le garder bien soigneusement, je lui apprendrai à s'attendrir pour un ami ; l'amant à qui je le remettrai en partie m'aura l'obligation d'en être aimé. Peut-être faites-vous l'innocente et l'indifférente ; il me siérait mal de vous chanter :

» L'amour est pour le bel âge,
» Le plus tendre et le plus sage.

» Mais l'amitié est de tous les âges, et vous vous verrez forcée un jour à la substituer à ce sentiment vif, inquiet, trop actif pour être concentré et trop violent pour être de durée, qui tyrannise nos cœurs et s'en empare pendant un modique espace de temps. Avec lui, on a presque toujours des faiblesses à se reprocher et des chutes à craindre. La bonne amitié a les grâces de l'amour sans en avoir les défauts, et ses plaisirs sans leur retour, et nous reste quand tout nous quitte, sans nous laisser rien à regretter. »⁴⁹

C'est presque toujours dans les lettres qu'il envoie à sa sœur Marguerite, que l'abbé s'adresse à Fanchette, dont il raille ici l'indifférence, au moment où Julie, la sœur de Fanchette, vient de se marier (8 janvier 1773) :

« ... Et vous, Fanchette, soutenez-vous l'idée d'un homme qui couche avec votre sœur ? — Que les hommes sont matériels, dites-vous en levant les épaules. Vive l'indifférence ! — Va, va, petite indifférente, l'imagination est fière, orgueilleuse, mais le cœur est un sens, et il se laisse toucher par la matière ; l'indifférence est un néant ; l'amour, la vie du cœur... Oh ! M. le métaphysicien, tout doux ; vous êtes bien savant. — Et vous, bien précieuse. — Non, ma chère, je vous aime de tout mon cœur, et je compte sur un peu de retour. Vous êtes bien heureuse d'être inaccessible à l'amour, mais donnez entrée à la paisible amitié. N'ayez point peur, elle est bienfaisante. — Mais elle incline à l'amour ? — Vous voulez donc être la seule qui n'aime pas ? Et moi, je sais que vous avez aimé, et que vous en faire le reproche, ce n'est pas même vous déplaire. Vous dites non, et cette même bouche qui prononce le non si hardiment, se contredit par un sourire. Peut-on aimer la danse et n'avoir pas le cœur tendre ? Peut-on bien danser et n'avoir pas les inclinations amoureuses ? Peut-on aimer à entendre vanter son pied, la finesse de sa jambe, l'élégance de sa taille, et n'aimer pas le flatteur ? C'est-à-dire qu'il ne déplaît pas. Vous êtes sévère, il est vrai, et pour vous embrasser il faut faire plus d'une cabriole, user de plus d'un stratagème. Mais un baiser ravi, une molle résistance... — Finissez, M. l'abbé ; est-ce là la théologie ?

» Voilà comme je me dispute avec Fanchette, et, du coin du feu, j'ai des colloques admirables avec toutes mes amies : un peu de tendresse, beaucoup d'ingénuité, de la pétulance, arrogance, si vous voulez : après tout, vous m'avez comme vous m'avez fait... »⁵⁰

⁴⁹ AV, Rz, cart. 21, fasc. 25, N° 17. — A sa sœur Marguerite, de Thonon, le 1^{er} décembre 1772 ; original.

⁵⁰ *Ibidem*, N° 21. — De Thonon, le 20 janvier 1773 ; original.

Si sa plume facile et abondante l'entraîne parfois à quelques excès dans l'expression, il sait aussi rectifier avec élégance ; ainsi deux mois plus tard à sa sœur :

« ... Sois mon organe, ma chère et tendre amie, auprès de l'indifférente Fanchette, joue auprès d'elle le rôle d'un ami peut-être amoureux, et couchée auprès d'elle... — Mais te serais-tu attendue après ma morale à des idées comme celle-ci ? La variation me plaît, et après mon ennuyeux sermon, il faut quelque folie qui égaille. Dis donc, pour parler plus conformément à la vérité, dis à l'aimable Fanchette que je l'aime de tout mon cœur, mais qu'il s'en faut bien que je l'aime comme une maîtresse ; que de pareilles faiblesses de ma part méritent bien la punition d'être cruellement ou indifféremment traitées, et que si je parais languir de me voir maltraiter, je m'applaudis ensuite d'avoir trouvé de la vertu et de la sévérité. »⁵¹

Fanchette ne répond pas souvent de sa main. L'abbé, qui a soigneusement recueilli toutes les correspondances qu'il recevait et même celles de sa proche parenté, n'a conservé d'elle, de cette époque, que cinq lettres. Elle n'aime guère écrire, et elle s'estime inférieure à elle-même quand elle doit prendre la plume pour marivauder avec son cousin :

« Je voudrais bien, écrit-elle à l'abbé qui est alors à Paris, avoir votre style pour tourner aussi joliment et en cent manières différentes le joli mot « je vous aime », dont vous vous servez lorsque vous écrivez à vos amis, mais hélas, la nature ne m'a donné qu'un cœur sensible et reconnaissant pour aimer et sentir combien il est doux d'avoir des amis tels que vous ; oui, mon cher ami, je vous ai toujours aimé, mais je n'ai pas le talent d'exprimer et de faire connaître ma tendresse, et vous, de votre côté, vous ne vouliez pas vous apercevoir de la tendre amitié que je vous avais vouée, quoi que je fisse pour vous le persuader. Passons là-dessus ; j'espère que vous aurez oublié, comme je l'ai fait, toutes ces petites disputes que la jeunesse faisait naître, pour laisser place à la pure amitié ; elle sera durable, et nous ne pourrions jamais nous en dédire, à présent que nous avons tous les deux signé sur le papier d'avoir l'un pour l'autre une amitié tendre et solide, fondée sur la vertu et l'estime...

» Je vous somme de tenir la promesse que vous m'avez faite plusieurs fois que, si je vous écrivais, vous m'apprendriez à bien écrire et à mettre l'orthographe ; j'ai bien besoin de vos conseils pour l'un et pour l'autre... »⁵²

Fanchette ne dispose pas non plus du temps suffisant pour écrire ; ses journées sont grignotées par mille occupations féminines :

« ... Je n'ai pas besoin, mon cher abbé, de vos reproches obligeants pour m'engager à vous écrire et à me rappeler de vous ; mon inclination est toujours tournée de ce côté-là. Mais vous devez savoir que le devoir va avant les

⁵¹ *Ibidem*, N° 23. — A sa sœur, de Thonon, le 26 mars 1773 ; original.

⁵² AV, Rz, cart. 21, fasc. 8, N° 2. — De St-Gingolph, le 23 mai 1774, à l'abbé à Paris, à la communauté de St-Nicolas du Chardonnet ; original.

plaisirs ; vous savez que nous avons une troupe de demoiselles⁵³ à qui il faut dire la leçon, faire écrire, apprendre les ouvrages, la cuisine, et mille petites choses qui prennent beaucoup de temps...

» C'est peut-être à Paris comme ici ; l'hiver est assez rigoureux, mais vous n'avez pas le même agrément que nous pour vous réchauffer : nous dansons, nous sautons, nous faisons les folles, et vous devez vous imaginer que là où il y a dix femmes on ne doit pas entendre Dieu tonner... »⁵⁴

L'abbé, peu à peu, a retrouvé la tranquillité de l'âme, et l'année suivante, il écrit de Paris à sa sœur :

« ... Fanchette a eu l'attention de me souhaiter ma fête ; personne ici ne sait mon nom, et j'ai été quitte des fades compliments usités en pareille circonstance. Le bouquet de cette ennemie de la tranquillité des dernières années que j'ai vécues avec elle, de ce tyran implacable, dont rien ne fléchissait la rigueur ni n'amollissait la dureté, de cette insensible créature, dont la résistance fut si souvent l'objet de ma haine et de mes mépris, ce cœur excellent qui a recherché mon amitié, et dont l'âme plus tard gâtée que les autres m'a si souvent donné les plaisirs et les jouissances de la naïveté ; son bouquet, dis-je, m'a rappelé le souvenir de ceux qui se donnent à St-Gingolph, des caresses, et des déjeuners qui les suivent, et des amusements innocents dont ils sont l'occasion... »⁵⁵

L'abbé se détache donc de la jeune fille, dont il continue à préciser le portrait :

« ... Fanchette, continuez à vous faire aimer et respecter de tous les hommes : c'est la vertu douce et sans affectation qu'ils honorent en vous. Les éloges qu'ils vous donnent ne me sont point suspects, à moi qui vous trouve tant de défauts et qui vous les ai reprochés si amèrement avec une satisfaction trop maligne. Votre cœur est libre, vous n'avez de coquetterie que celle dont une femme de votre âge ne peut se dépouiller qu'en dépouillant les habits de son sexe ; ainsi, s'ils vous louent, c'est que vous le méritez ; car les yeux sont impartiaux à proportion des sentiments du cœur, et quand on n'a aucune prétention sur celui d'une jeune personne, rarement on lui fait grâce de ses moindres défauts. Fanchette, ayez de la sagesse pour vous et pour les autres... »⁵⁶

L'année suivante, Anne-Joseph de Rivaz fait de la jeune fille un éloge dénué de tous les marivaudages dont il composait ordinairement ses lettres. Il écrit en effet à sa sœur :

« ... Quant à Fanchette, elle est plus solide et plus constante que bien d'autres, et j'aurais grand tort de me plaindre d'elle. Elle supporte au mieux

⁵³ La plupart du temps des jeunes filles de familles patriciennes du Haut-Valais qui étaient mises en pension chez Mme de Rivaz pour apprendre le français.

⁵⁴ AV, Rz, cart. 21, fasc. 8, N° 4. — De St-Gingolph, le 4 décembre 1774, à l'abbé, à Paris ; original.

⁵⁵ AV, Rz, cart. 21, fasc. 25, N° 31. — De Paris, le 30 mars 1775 ; original.

⁵⁶ AV, Rz, cart. 21, fasc. 26, N° 13. — De Paris, s. d. (vers la fin de juillet 1775), à sa sœur ; original.

mes caprices, mes dédains, mes humeurs, et ce qui me plaît en elle, c'est son égalité envers moi, et son goût pour le travail qui ne se dément point... »⁵⁷

L'abbé, qui a été ordonné prêtre, à Sion, en 1776, éprouve désormais de la crainte à l'égard de ce qu'il appelle maintenant le « séjour empesté de St-Gingolph ». Il ajoute, écrivant de St-Maurice, où il est vicaire, à sa sœur demeurée à la maison :

« ... Je m'y dissiperai ; vos jeunes femmes, dont les sentiments enfin développés se revanchent peut-être trop indiscretement de leur tardive fermentation et regagnent le temps perdu par leur excessive ardeur, te donneront de l'inquiétude si l'abbé leur plaît, si l'abbé s'oublie un seul instant, si l'abbé vif et enjoué se joue avec elles. Aussi ai-je presque pris le parti de faire un divorce irrévocable avec ce beau monde-là... Ce n'est pas précisément que j'avoue ma faiblesse et l'ascendant de ces grâces surannées ; mais c'est qu'il est prudent de ravir à la malignité jusqu'à l'apparence, jusqu'au soupçon de la mondanité, quand il s'agit de l'honneur du sacerdoce et de la gravité de mon état... »⁵⁸

Voici, enfin, comme un adieu à Fanchette daté de juin 1777 :

« ... Dis mille choses obligeantes à Fanchette de ma part. C'est une bonne fille que j'aime bien ; je la crois sage et vertueuse autant que raisonnable. Puisse-t-elle avoir le sort qu'elle mérite ! Si, dans ce siècle malheureux, la vertu avait encore des droits sur les hommes et que l'intérêt ne fût pas leur seule idole, qui ne s'estimerait heureux de l'associer à sa fortune ? Mais, ainsi va le monde, qu'il faut n'espérer rien dont le principe soit des sentiments d'estime... »⁵⁹

Nous avons tenu à citer ces longs extraits de la correspondance précieusement conservée par l'abbé, car, en ces matières, une page vivante est plus lumineuse qu'un chapitre de théorie. La grâce surannée de ces textes, la finesse nuancée avec laquelle les sentiments sont exprimés nous restituent sans écran l'atmosphère dans laquelle évolue Fanchette, au milieu d'un essaim de jeunes filles dont elle est l'attrait principal.

Si le jeune abbé demande à Fanchette l'aumône d'une tendre amitié, c'est que lui-même n'a guère connu l'affection et la tendresse d'une mère trop tôt disparue ; sa sœur, d'une santé déficiente, habitée de scrupules religieux, paraît bien effacée dans le cercle de ces jeunes filles pleines de vivacité. Au foyer de M^{me} de Rivaz, à St-Gingolph, Anne-Joseph est un jeune homme choyé par ses cousines et leurs compagnes qui aiment son esprit pétulant.

Mais il se rend compte rapidement qu'il joue avec le feu. Si, dans la solitude de sa cellule, à Thonon, à Paris, sa plume s'échauffe au point qu'elle ne tarde pas à exprimer des sentiments d'amour, il revient bien vite sur terre dès qu'il réfléchit.

⁵⁷ *Ibidem*, N° 21. — S. l. n. d. (De St-Maurice, le 28 mai 1776 ?) ; original.

⁵⁸ AV, Rz, cart. 21, fasc. 27, N° 3. — De St-Maurice, le 30 mars 1777 ; original.

⁵⁹ *Ibidem*, N° 7. — De St-Maurice, le 20 juin 1777, à sa sœur ; original.

D'ailleurs Fanchette ne se prête pas à ses jeux ; c'est pourquoi il l'accuse d'indifférence, d'insensibilité, elle, dont la « résistance » a été si souvent l'objet de sa haine et de ses mépris, il l'avoue. Elle est sévère, sage, raisonnable. Elle est coquette aussi, mais avec naturel et discrétion ; elle est d'humeur égale. Elle met le devoir avant les plaisirs, et son goût pour le travail est constant.

Elle confesse qu'elle a « un cœur sensible et reconnaissant pour sentir combien il est doux d'avoir des amis » ; elle offre une « tendre amitié », mais une amitié fondée sur la vertu et l'estime.

Et quand l'abbé, ordonné prêtre, se retire enfin de cette société au milieu de laquelle il s'est longtemps complu, les jeunes filles sont devenues de jeunes femmes, — Fanchette a 25 ans — et leurs « sentiments enfin développés » commencent à « fermenter » et cherchent à « regagner le temps perdu ».

La jeune fille s'est en effet transformée. Si elle a déjà éprouvé un sentiment profond, comme l'abbé le relève dans une lettre de 1773, nous ignorons qui en a été l'objet. Quoi qu'il en soit, quand, en juin 1777, l'abbé lui fait ses adieux mondains, il peut lui adresser un bel éloge fondé sur une amitié qui a duré plusieurs années.

Il nous reste à faire connaissance de vue avec la Fanchette de cette époque. A défaut d'un portrait sûr, on dispose cependant d'une « dame au masque » ni signée ni datée (pl. 3) qui provient de la maison de la Pierre et qu'on a de bonnes raisons d'identifier avec Fanchette⁶⁰.

Le peintre, qui est probablement encore M. Wyrsh, a représenté la jeune femme à mi-corps, assise, la taille à peine tournée à gauche ; elle s'appuie du coude sur un tambourin posé sur une table, tandis que la main gauche, qui tient un masque dressé, repose sur l'autre bras. Le visage, qui dessine un bel oval, est légèrement incliné sur la droite, montrant de face de grands yeux pensifs, un nez droit et une bouche sensuelle. Les cheveux frisés et poudrés sont relevés sur la tête que couronne un petit canotier rouge mis de guingois. Un collier de perles blanches entoure le cou. La « dame » est vêtue d'un habit rouge. Le corsage à liserés, largement ouvert, met en valeur une gorge généreuse que voile cependant une « modestie » ; il est fermé par de gros boutons noirs ; les manches sont à crevés, noués au pli du coude par un ruban. De la large jupe, on n'aperçoit qu'un volant issu de la taille fine.

Cette charmante « dame au masque », telle que la montre cette toile, correspond singulièrement au portrait que nous avons pu esquisser d'après les textes contemporains.

⁶⁰ Nous devons cette hypothèse à M. A. de Wolff (*Le Portrait valaisan*, Genève, 1957, pp. 14-15). L'auteur remarque que la facture, le format (haut. 0,93 m, larg. 0,73 m) et le cadre de cette toile, actuellement propriété de Mme H. Bioley-de Lavallaz, à Monthey, concordent trop bien avec ceux du grand portrait du capitaine Et.-L. de la Pierre peint par Wyrsh (pl. 2), pour qu'on ne puisse inférer que la « dame au masque » constitue le pendant de ce dernier, opposant fantaisie à solennité. — Toutefois, M. le Dr Eug. Ducrey à Sion, nous signale, en cours d'impression, qu'il possède, provenant aussi de là un autre portrait de format et de cadre analogues, représentant le même modèle en « dame à la vieille ». Il faudrait donc réexaminer la question du portrait de Fanchette à la lumière de cette dernière découverte.

Ses prétendants

Les prétendants ne feront pas défaut à Fanchette. En automne 1777, c'est Bertrand Greyloz, de St-Maurice, officier au régiment de Courten, qui écrit à M^{me} de Rivaz pour lui demander sa seconde fille en mariage :

« Vous voudrez bien, Madame, me faire l'honneur de me mander si je puis donner carrière à son empressement »⁶¹. Mais Greyloz est éconduit. Serait-ce parce que Fanchette aurait déjà prêté une oreille consentante aux propos enflammés de Léopold de Nucé, également officier au régiment de Courten et alors âgé de 38 ans ?⁶²

On a conservé en tout cas une lettre que de Nucé lui adresse, en mars 1778, de Besançon, par l'intermédiaire du capitaine Burnat, retraité du régiment, à Vevey :

« Je l'avais prévu, fille adorable, je te l'avais dit, que les hommes et le jour me seraient à charge loin de toi. Le morne silence que j'ai gardé avec mes compagnons de voyage, l'agitation qu'ils ont vue sur mon visage, mes cris et mes gémissements pendant la nuit, n'ont été que les précurseurs de ce que j'éprouve depuis mon arrivée. L'accueil le plus flatteur de toutes mes connaissances, l'intérêt qu'on prend à moi, l'empressement sincère qu'on a de me garder, rien ne peut me retenir. A peine entré dans une maison, ne t'y ayant pas trouvée, trop chère Fanny, j'en sors, j'accepte des dîners et des soupers ; l'heure vient, et je n'y vais pas, ou si j'ai gagné sur moi d'y aller, je me retire à l'heure du repas. Enfin, je devais passer le mois ici, le maire de la ville me logeait gratis, vingt personnes s'offraient de me nourrir, j'avais promis d'accepter, je ne le puis ; je pars demain pour Tonne-les-Prez où je serai le 6. La dame du lieu est malheureuse comme moi, son âme est sensible et généreuse. Elle mêlera ses larmes avec les miennes, cela me soulagera un peu. J'y recevrai de tes nouvelles, de tes chères nouvelles, mon incomparable Reinette, ce sera le seul instant agréable que je puisse espérer. Oh ! ma Fanny, ma trop chère Fanny, pourquoi t'ai-je vue, pourquoi t'ai-je connue, pourquoi t'ai-je quittée ?... Ma Fanny, mon adorable Fanny, ne seras-tu pas à moi ? Hélas ! Que ne vais-je faire pour parvenir à ce bonheur ! Il n'en est point pour moi sans ma Fanny ; ambition, richesses, tout n'est rien en comparaison de toi. Que ne puis-je te dire ce que je sens, et tout ce que tu vaudrais ! Mais qui suis-je moi-même pour oser aspirer à la main de la plus estimable des femmes ? J'avoue, je rougis de mon peu de mérite, mais je m'efforcerai d'en acquérir. Je te prendrai pour exemple ; sans cesse sous tes yeux, je modérerai cette vivacité, cette fureur de dire et de soutenir mon avis. J'en demanderai la grâce au ciel ; il me l'accordera. L'économie la plus scrupuleuse réglera ma dépense ; en un mot, je ferai en sorte qu'on me trouve digne de toi. Puisse la fortune seconder et couronner mes vœux, ou la Parque trancher le fil de mes tristes et affreux jours ! Puisse-tu n'en passer que de plus heureux, et te souvenir de moi, qui n'existe et ne respire que par et pour ma Belle, pour ma seule chère Fanny !

⁶¹ AV, Rz, cart. 51, fasc. 3. — De St-Maurice, le 3 octobre 1777 ; original.

⁶² Cf. J.-B. Bertrand, *Léopold de Nucé, un Vouvréen, général sans-culotte*, dans *Ann. Val.*, 2^e S., 1931, pp. 1-10.

» L'ami de Vevey sera très exact à te faire passer mes lettres. Il s'en est chargé avec joie.

» Comment a-t-on reçu ce que j'avais laissé sur mon lit ? Parle-moi sincèrement, et pour toi et pour le cher et estimable frère.

» Quoique toutes les troupes filent sur les côtes et que la guerre sur mer soit autant que déclarée, nous n'aurons, je pense, rien à faire. Tu sais si et combien de raisons j'ai de le souhaiter ! Il se pourrait cependant que, comme je l'ai prévu, nous fissions un mouvement. Je t'en informerai à temps et dès que je le saurai. Informe-moi à ton tour, mon bijou, de tout ce qui te regarde ; ne néglige aucune circonstance, et surtout veille à ta santé, qui m'est bien plus chère, et me le sera toujours, que la mienne.

» Adieu, ma Reine, adieu, mon tout et ma vie. Je te serre dans mes bras, je me colle sur ta charmante bouche, je te presse cette main... je... eh ! que ne fais-je pas ? Mais ce n'est que sur ce papier ; heureuse feuille, que ne suis-je à ta place !... Adieu, ma Reine, chère, trop chère Reine, adieu, aime-moi, ah ! aime-moi. »⁶³

Mais cette épître enflammée, qui laisse entendre un accord tacite entre les jeunes gens, est parvenue dans les mains de M^{me} de Rivaz ; elle a dû valoir à son auteur une prompte mise au point, si l'on se reporte à la lettre d'excuses que de Nucé s'empresse de lui adresser peu après :

« Madame et très chère cousine,

» Confus, tremblant, désespéré, que dirai-je pour tâcher de me justifier ?... Rien, hélas ! J'avouerai ma faute, je me jetterai à vos pieds.

» Baigné de larmes, pénétré de repentir, ce sera de votre bonté seule que j'implorerai, que j'attendrai votre pardon. Pardon, ma généreuse, ma bonne maman, pardon ! Je suis le seul coupable, je dois être le seul puni. Ma Fanny, ma trop chère Fanny n'a aucun tort, à moins que ce n'en soit un d'avoir trop de mérite et de ne pas empêcher qu'on l'apprécie. Comment, en effet, n'en aurais-je pas été frappé ?... Accablé de maux depuis tant d'années, j'ai osé me faire illusion sur l'avenir, croire et espérer que le ciel aura enfin pitié de moi. Je l'ai cru d'autant plus qu'il s'est déjà servi de ma Fanny pour me ramener à lui. Cette grâce essentielle semblait m'annoncer l'unique que je lui demande pour cette vie, assez de fortune pour oser aspirer à ma belle, à ma chère Fanny. Ce bonheur trop éloigné, le désir de le rapprocher, en recevant parfois de ses nouvelles, qui devaient faire toute ma consolation, m'ont, malheureusement, fait oublier ce que je vous devais.

» Daignez, ma généreuse, ma bonne maman, me passer cet écart. Je suis et je serai toujours incapable de tout autre. Tous mes efforts tendront désormais à l'effacer. Puissè-je être assez heureux pour réussir, et apprendre mon succès de vous-même ! »⁶⁴

De Nucé n'a pas eu l'occasion d'apprendre de M^{me} de Rivaz son « succès » et, à son tour, il est écarté.

⁶³ AV, Rz, cart. 51, fasc. 2, N° 1. — De Besançon, le 31 mars 1778, sans signature ; original.

⁶⁴ *Ibidem*, N° 2. — De Tonne-les-Prez, le 25 avril 1778 ; original.

Son mariage

De Nucé ne se doutait certainement pas, quelques années plus tôt, qu'il allait rencontrer un rival heureux en la personne de son cousin Etienne-Louis de la Pierre, quand, écrivant de Meaux, en 1775, à M^{me} de Rivaz, il lui cédait la plume dans une de ses lettres ; de la Pierre ajoutait donc :

« Mon cousin veut bien me laisser mettre deux lignes dans sa lettre ; j'en profite avec un vrai plaisir pour vous embrasser de tout mon cœur et vous réitérer que je vous aime au-delà de toutes les expressions. J'ai ramené du vieux [sic] argent pour vous ; faites-moi le plaisir de me faire dire si les pièces de 10 baches et les écus aux poupons de la minorité de Louis XV sont aussi bons que les écus aux trois couronnes.

» Adieu, conservez-vous, aimez-moi toujours, et bien des choses à M. Cuyard et à toute la jeunesse. »⁶⁵

C'est en effet au milieu de cette « jeunesse » que Etienne-Louis de la Pierre allait, deux ans plus tard, âgé de 48 ans, choisir son épouse. Le mariage se fit, nous l'avons vu, à St-Gingolph, le 30 novembre 1779.

Le lendemain de la cérémonie, Léopold de Nucé écrit, de Besançon, à M^{me} de Rivaz pour la féliciter de « l'établissement » de Fanchette.

« Je vous rends mille grâces de la marque d'attention que vous me donnez en me faisant part de l'établissement de ma chère cousine Fanchette. Il m'est plus agréable qu'à personne. Tout ce que je dirais à ce sujet serait fort au-dessous de ce que je sens. J'en appellerai donc à mon cœur ; vous le connaîtrez un jour, ma bonne cousine ; peut-être le trouverez-vous assez noble, assez généreux pour n'avoir eu besoin ni de conseils ni de défenses...

» ... M. de la Pierre s'envolera, surtout à cette heure qu'il a un si doux motif de rester chez lui... »⁶⁶

Le fonds de Rivaz, aux Archives cantonales, dans lequel nous avons trouvé tant de correspondances relatives à cette famille, n'a pas conservé de lettres des deux nouveaux époux, l'un et l'autre peu enclins à écrire⁶⁷. Outre la lettre de L. de Nucé et la brève notice de Charles-Emmanuel de Rivaz dans son *Journal*, nous n'avons retrouvé qu'une lettre de félicitations que Richard Pradez, épiciier, à Vevey, adressait à M^{me} de Rivaz, avec l'envoi d'un panier et d'un caisson de marchandises :

« Vous ne devez sûrement pas douter, Madame, du vif intérêt que nous prenons à tout ce qui peut vous intéresser. La circonstance du mariage de M^{lle} votre fille que vous me faites la grâce de m'annoncer, fait redoubler nos vœux pour la constante prospérité de deux si dignes compagnons. J'ai l'honneur de connaître de réputation M. le capitaine de la Pierre ; le bien qu'on en dit donne lieu d'espérer que M^{lle} votre fille trouvera en lui un époux digne d'elle. Faites-nous la grâce, Madame, de lui témoigner toute la part que

⁶⁵ AV, Rz, cart. 51, fasc. 6, N° 8. — Léopold de Nucé à Mme M.-J. de Rivaz, de Meaux, le 20 mai 1775 ; original.

⁶⁶ *Ibidem*, N° 13. — De Besançon, le 31 novembre 1779 ; original.

⁶⁷ Dans l'inventaire (*Annexe I*, N° 9) figuraient plusieurs liasses de lettres qui ont disparu (N° 96 et 97).

nous y prenons. Vous puiserez dans la satisfaction de la voir si avantageusement placée, et à un si petit éloignement, la consolation de ne l'avoir plus auprès de vous. »⁶⁸

Ce mariage d'un homme de 48 ans avec une jeune femme de 27 ans a-t-il été une réussite ? Les rares témoignages retrouvés dans les correspondances contemporaines ne nous permettent pas de porter un jugement suffisamment fondé.

En tout cas, si l'on en croit une allusion de M^{me} de Paradès, sœur de M^{me} Charles-Emmanuel de Rivaz, la différence d'âge des deux époux qui est de plus de vingt ans, n'a pas été sans susciter des difficultés d'adaptation. M^{me} de Paradès écrit en effet à sa sœur, en janvier 1780 déjà, soit deux mois après les noces :

« ... Il ne faut pas ramper devant les hommes, sans quoi ils s'imaginent qu'on leur en doit de reste et prennent de là l'occasion d'exiger beaucoup. Profitons de notre règne pendant que je le puis, il sera assez tôt quand il sera maître pour plier. Ils disent : „ Je puis faire comme je veux ; elle m'aime assez ” et sera toujours bien aise de me pardonner quand je le voudrai ”. En cela, ils n'ont pas toujours tort, mais ne le leur faisons pas connaître...

» ... Il y a Fanchette qui pourrait mettre en pratique ce que je te dis... »⁶⁹

En octobre 1780 naît un premier fils, Louis-Henri-Hyacinthe, qui mourra sept ans plus tard, à Sion. En janvier 1783, c'est un second fils, Charles-Melchior.

Les époux entretiennent d'excellentes relations avec Charles-Emmanuel de Rivaz et sa femme, qui ont loué, comme nous le verrons, un appartement dans la maison de la Pierre. Dans l'abondante correspondance qu'ils échangent lorsque l'un ou l'autre doit s'éloigner de St-Maurice pour affaires ou pour des séjours, on trouve quelquefois des nouvelles du ménage de la Pierre, et souvent des messages de sa part ou à son intention. Ainsi, par exemple, dans une lettre de Catherine de Rivaz à son mari, en 1785 :

« ... Fanchette dit que tu es un complimenteur, que tu ne viens pas chez elle de peur de l'incommoder. Elle m'a chargé de te dire, ainsi que son mari, que tu leur feras bien plaisir de monter... »⁷⁰

Le 1^{er} mai 1785, Catherine de Rivaz annonce à son mari, à St-Gingolph, la naissance de Marie-Cécile de la Pierre :

« ... Il est cinq heures et demie. Ta sœur a fait une grosse fille qui ne lui a pas tant coûté à faire qu'un garçon. Elle se trouve très bien, et me charge de vous assurer tous de sa tendre amitié... »⁷¹

A quoi Charles-Emmanuel répond, de St-Gingolph, le lendemain :

« ... Je répète sérieusement à M^{me} de la Pierre que je ne veux absolument pas qu'elle reste plus de demi-heure à faire cette fille. Ce serait temps

⁶⁸ AV, Rz, cart. 51, fasc. 27, N° 8. — De Vevey, le 30 novembre 1779 ; original.

⁶⁹ AV, Rz, cart. 45, fasc. 1 bis, N° 19. — De St-Maurice, le 26 janvier 1780 ; original.

⁷⁰ AV, Rz, cart. 46, fasc. 4, N° 6. — De St-Maurice, le 26 avril 1785 ; original.

⁷¹ *Ibidem*, N° 7. — De St-Maurice, le 1^{er} mai 1785 ; original.

perdu que d'en employer davantage autour de cette mauvaise engeance, entends-tu ? Tu feras ma commission en embrassant le père et la mère bien étroitement. Ils savent bien par expérience que je ne suis pas complimenteur. Ils me voient tous les jours à leur porte. Je serais plus timide si je ne les connaissais pas. Je les préviens que j'y irai frapper dans peu, au risque de m'entendre dire : *nescio vos...* » ⁷²

Les constructions que de la Pierre avait entreprises ne laissaient pas cependant de lui causer du souci. Au surplus, il devait être d'un caractère inquiet. Quand Charles-Emmanuel de Rivaz annonce à sa femme que le capitaine recevra une retraite de 1500 livres, il ajoute qu'il en est très heureux, « parce que, dit-il, cela lui tranquillisera l'esprit » ⁷³.

Mais c'est une curieuse lettre de M^{me} de la Pierre adressée à son frère Charles-Emmanuel qui jette le plus de jour sur le caractère de son mari. Elle lui écrit en effet en 1786 :

« ... Je suis bien mortifiée, mon cher ami, d'avoir si mal connu mon mari, et qu'il a tant peur de faire valoir son argent ; il aime mieux l'engloutir dans la terre que de faire plaisir à des personnes pour lesquelles il me paraissait avoir de l'amitié et de la confiance... »

De la Pierre réclame l'argent qu'il avait prêté à Charles-Emmanuel à l'intention de sa mère, nous l'avons vu.

Sa femme ajoute :

« ... Il a dit : „ Passe pour un mois, mais je veux mon argent ; je ne veux pas me trouver sans cela ” ; sa pension peut manquer, tout va lui manquer ; ce sont des gens qui n'aiment pas à se dépouiller... »

« ... Mon mari a bon loisir d'attendre quelque temps de plus ; tu ne veux pas faire faillite pour lui emporter son or ; il est comme les avars : avoir à brasser, pour mettre tout dans ses pierres ; mais je lui promets que je ne serai plus sa servante et que je me ferai servir aussi... » ⁷⁴

Il est malaisé de tirer des conclusions de cette unique lettre où M^{me} de la Pierre exhale des plaintes contre son mari. Elle est peut-être en droit de l'accuser d'avarice, mais il faut songer aussi au contraste que présentait Etienne-Louis avec Charles-Emmanuel bien connu pour sa prodigalité. On perçoit cependant dans les termes de la lettre le sourd mécontentement de la jeune femme à l'égard des acquisitions de terres et surtout à l'égard de ses constructions. Il est certain que ce n'est pas d'un cœur satisfait que M^{me} de la Pierre voyait son mari de 55 ans s'employer à arrondir son patrimoine et à dresser pignon sur la Grand-Rue à St-Maurice.

Mais ce n'est plus la vive Fanchette, attrait et joie de St-Gingolph et de ses hôtes qui apparaît dans cette lettre de 1786 ; c'est une femme quelque peu aigrie par ses maternités successives et déçue sans doute d'être astreinte à compter dans son ménage, alors que son mari paraît prodiguer son argent.

L'année suivante, la famille s'accroît encore d'un fils, Joseph-Etienne,

⁷² AV, Rz, cart. 45, fasc. 3, N° 5. — De St-Gingolph, le 2 mai 1785 ; original.

⁷³ *Ibidem*, N° 4. — De Sion, le 15 mai 1784 ; original.

⁷⁴ AV, Rz, cart. 48, fasc. 4, N° 5. — De St-Maurice, le 8 décembre 1786 ; original.

né deux mois avant le décès, à Sion, du premier-né. Mais Joseph-Etienne meurt à son tour, à peine âgé d'une année :

« ... La pauvre Fanchette a eu le chagrin de perdre son Joson, écrit Catherine de Rivaz à son mari. Il est sensible pour une mère, mais la raison viendra à son secours et la consolera. Elle aura moins de peine et moins de regret à mourir. Cette idée ne doit point être affligeante quand on ne laisse personne après soi... »⁷⁵

Ces deuils successifs, l'impatience qu'éprouve Fanchette à l'égard des entreprises de son mari, créent une atmosphère pénible. La femme de Charles-Emmanuel se fait-elle l'écho du découragement qui se serait emparé de Fanchette, quand elle écrit qu'« elle aura moins de peine et de regret à mourir » ? Quand elle exprime l'idée qu'elle ne laissera « personne » après elle ?

Et pourtant un cinquième enfant vient animer ce foyer qui n'en avait conservé que deux. C'est Etienne-François-Louis, né en juin 1789.

Outre ce motif de joie, il y en a d'autres pour la jeune femme, dans ses relations de proche voisinage avec son frère et sa belle-sœur.

Alors que celle-ci se trouve, en 1789, en séjour au château de la Biche⁷⁶, dans la Nièvre, elle charge son mari de remercier Fanchette pour les nouvelles qu'elle lui a mandées, « ... ainsi, ajoute-t-elle, que du soin qu'elle a de toi et de la bonne amitié qu'elle me témoigne ; elle m'est chère, je mettrai tous mes soins à la conserver ; il me tarde bien de le lui dire moi-même ; dis mille choses aimables à son mari... »⁷⁷

En 1790, — Etienne-Louis de la Pierre est âgé de 59 ans — Fanchette donne à son frère des nouvelles de la santé de son mari, à laquelle elle semble résignée :

« ... Mon mari souffre toujours de son rhume et d'une pesanteur d'estomac à l'entrée de la nuit ; mais il ne veut rien faire... »⁷⁸

Enfin, dernier renseignement du temps de son mariage, avant le décès de son mari, Fanchette, désabusée, écrit à son frère :

« On dit que Mme Quartéry, née Preux, est déjà grosse ; tant mieux, je ne serai pas la seule, consolation des malheureux... »⁷⁹

En effet, elle est enceinte depuis deux mois, et en mars 1792, elle donnera le jour à son dernier enfant, sa seconde fille, Anne-Catherine-Françoise.

Nous ne suivrons pas plus loin la carrière de Fanchette qui sera veuve à 41 ans, dès le début de 1793, et qui ne mourra qu'en 1832, à 80 ans. Un portrait⁸⁰ la représente, en 1805, à l'âge de 53 ans : c'était alors une vieille femme...

⁷⁵ AV, Rz, cart. 46, fasc. 4, N° 21. — Catherine de Rivaz à son mari, de Loèches-Bains, le 3 août 1788 ; original.

⁷⁶ Près de Moulins-Engilbert, arrond. de Château-Chinon, Nièvre.

⁷⁷ AV, Rz, cart. 46, fasc. 4, N° 21. — De la Biche, le 13 décembre 1789 ; original.

⁷⁸ AV, Rz, cart. 48, fasc. 4, N° 6 bis. — De St-Maurice, le 3 décembre 1790 ; original.

⁷⁹ *Ibidem*, N° 7. — De St-Maurice, le 22 août 1791 ; original.

⁸⁰ Huile sur toile (95,5×72 cm), « Aetatis suae 53, 1805 », non signé. — Propriété de feu Mme François Ducrey, à Sion.

II

Les constructions d'Etienne-Louis Macognin de la Pierre

Etienne-Louis Macognin de la Pierre a donc fait bâtir, à St-Maurice, deux édifices : la grande maison familiale, située entre la Grand-Rue et la rue « qui est le long des jardins » (dite rue des Vergers), et la « Gloriette » petit pavillon d'été aménagé dans son jardin de Condémines, au bord du Rhône.

1. La maison familiale

A. Histoire de la construction

Nous avons noté plus haut ¹ l'acquisition d'un terrain faite par Etienne-Louis de la Pierre, dès 1761, en vue d'y élever la maison familiale. Mais fort peu de renseignements nous ont été conservés relatifs à l'histoire de cette construction. Les comptes du capitaine, mentionnés dans l'inventaire au décès ², ont disparu. Nous avons toutefois la date exacte du commencement des travaux, rapportée dans le *curriculum vitae* : de la Pierre « a fait jeter les fondements de la maison, le 26 mars 1764 » ³.

Nous savons encore d'une manière certaine que l'édifice a été partiellement habitable dès 1775, puisque, à cette date, Charles-Emmanuel de Rivaz a conclu avec son beau-frère une convention par laquelle « il a reçu à loger la partie de la maison qu'il occupe sur le devant pour le terme de quinze ans finissant en 1790 » ⁴. Etienne-Louis s'y installe sans doute aussi dès son mariage, en 1779.

Mais la maison n'a été achevée que longtemps après. En effet, dans la convention passée avec Charles-Emmanuel de Rivaz, en 1775, il était stipulé que ce dernier ferait « les avances nécessaires pour achever le dit logement,

¹ Voir p. 203.

² *Annexe I*, N° 9, pièce 97.

³ *Annexe I*, N° 1, fol. 45.

⁴ *Ibidem*, N° 12, p. 17.

tant dans la cuisine du premier qu'au second, ainsi que la construction d'un grenier au galetas ; que le second étage serait plafonné, boisé à hauteur d'appui, mis en couleur et tapissé de papier, et qu'il se rembourserait de ses avances sur le prix du loyer fixé à 27 écus jusqu'à ce que le second pût être occupé, et dès lors à 54 écus, et que M. de la Pierre lui tiendrait compte aussi de l'intérêt à 4 % de la moitié des sommes avancées »⁵.

Le montant des aménagements faits par Charles-Emmanuel de Rivaz jusqu'au décès du capitaine, en 1793, s'est élevé, selon le compte produit, à 2312 florins, 6 sols. Et au moment du partage de l'hoirie de la Pierre, en 1810, il a présenté un nouveau compte des aménagements de 1793 à 1799, qui ascende à 1832 florins⁶.

Les travaux n'ont donc été achevés que vers 1800.

* * *

Quel est le maître d'œuvre qui a dirigé les travaux ?

Nous n'avons aucune indication précise qui permette de le désigner d'une manière catégorique. Mais il semble bien que l'on puisse attribuer la construction à un maître d'œuvre habitant St-Maurice, dont nous savons qu'il a été en relation d'affaires avec le capitaine de la Pierre et d'amitié avec son frère, le chevalier. C'est Etienne Trélanche, maître maçon, originaire du bourg d'Orta, au diocèse de Novare⁷.

En 1774, Antoine-Hyacinthe de la Pierre est parrain du 4^e enfant de Trélanche, Charles-Antoine. En 1777, c'est Etienne-Louis qui achète au maître maçon une parcelle de terre en Bonvoisin, pour le prix de 300 florins⁸. Enfin, sur le verso d'une lettre non datée, mais adressée de Saintes au capitaine par Léopold de Nucé⁹ et qu'il faut par conséquent reporter à 1782-1784¹⁰, on trouve des comptes sommaires relatifs aux journées effectuées par « maître Etienne », et indiquant des versements opérés pour un total de 1219 florins. Nous avons sans doute ici un compte partiel de la construction concernant les années antérieures à 1784.

Si l'on peut donc avec beaucoup de vraisemblance attribuer la direction des travaux à Trélanche, on doit encore se demander s'il est l'auteur des plans de la maison.

Ici se pose en effet un problème fort délicat à résoudre. Feu Madame Fr. Ducrey, à Sion, conservait dans les papiers de sa famille un lavis (pl. 9)

⁵ *Ibidem*, p. 18.

⁶ *Ibidem*, pp. 18-19.

⁷ Etienne Trelantio (puis Trélanche, Trélanche) a épousé, à St-Maurice, le 4-II-1769, Marie-Josèphe Vieux, née le 26-II-1744, veuve de Michel Gualino, et décédée le 24-VI-1798. Il en a eu plusieurs enfants, dont Marie-Elisabeth (~ le 16-V-1769), Charles-Louis (~ le 7-X-1771), Etienne-Maurice (~ le 8-X-1772) et Charles-Antoine (~ le 9-XI-1774). Etienne Trélanche est décédé, à St-Maurice, le 1-VII-1794, à l'âge de 60 ans environ. — St-Maurice, registres de paroisse.

⁸ *Annexe I*, N° 9, pièce 81.

⁹ Propriété de feu Madame Fr. Ducrey, à Sion.

¹⁰ E. de Courten, *Généalogies...*, p. 122.

représentant la façade orientale de la maison telle qu'elle a été réalisée, à quelques détails près. Or, chose curieuse, les deux annotations qui figurent sur ce fragment découpé dans un plan plus étendu, sont rédigées en langue espagnole : au bas du croquis : *fachada del levante*, et au sommet à gauche : ... *da criado*. Est-ce que le capitaine de la Pierre aurait acquis des plans à l'étranger et les aurait ensuite remis pour exécution à Trélanche ? Ou bien, est-ce cependant Trélanche, dont nous ne connaissons pas l'écriture ni s'il a fait antérieurement un séjour en Espagne, qui a lui-même dressé ce plan ? A ces questions, nous ne sommes pas en mesure de répondre.

* * *

Dans le compte partiel de 1782-1784, il est encore question d'un autre artisan, nommé Jean. Il s'agit sans doute de Jean Cassignol qui, avec son frère Jacques, a dû exécuter les ferronneries des galeries qui relient les deux corps de bâtiment¹¹.

L'inventaire au décès nous livre le nom du premier menuisier qui a travaillé à la maison de la Pierre, vers 1784. C'est Pierre-Louis Dirac¹², auquel le capitaine revend un jardin acquis au Glarier, en 1781, de François Cocher, et dont l'acte est demeuré entre les mains du vendeur « pour sûreté de paiement non encore acquitté, mais qui est en compte pour ouvrages faits par ledit Dirac »¹³. On peut donc ainsi attribuer à Pierre-Louis Dirac les ouvrages de menuiserie qui décorent le corps de bâtiment au levant, dans lequel s'était logé le capitaine avec sa famille.

Quant au second corps de bâtiment, ayant façade sur la Grand-Rue et où s'installa dès 1775 Ch.-Emm. de Rivaz¹⁴, on y poursuivait encore les travaux d'aménagement en 1789. Témoin cette lettre de Ch.-Emm. de Rivaz à

¹¹ Ces deux frères Cassignol étaient fils de Jean, forgeron (*faber ferrarius*), d'origine française (*Gallus*), qui avait épousé, à St-Maurice, le 15-XI-1744, Claudine Claret, de St-Julien en Savoie. De cette union étaient nés 5 enfants, dont les deux aînés, Jean-Joseph, né le 1-I-1746, et Jacques, né le 13-IX-1749. Tous deux se sont mariés : Jean-Joseph, le 14-XII-1773, avec Pétronille, fille de Claude Coquoz, dont il a eu 8 enfants ; Jacques, le 29-IV-1770, avec Marie Vieux, dont il a eu 7 enfants. — St-Maurice, registres de paroisse.

¹² Pierre-Louis Dirac (ou Dirach), maître menuisier, fils de Philippe, est né à Thonon, le 25-VII-1748 ; il s'est marié, à St-Maurice, le 18-IV-1780, avec Marie-Andrée Favre, d'Abondance (décédée, à St-Maurice, le 27-V-1821), ayant pour témoin Antoine Gis, maître menuisier également ; il est décédé à St-Maurice, le 17-III-1800. — St-Maurice, registres de paroisse et renseignements obligeamment communiqués par M. François Dirac, à St-Maurice.

¹³ Annexe I, N° 9, pièce 105, original stipulé, le 25-XI-1784, par Ch.-Emm. de Rivaz, notaire ; propriété de feu Mme Fr. Ducrey, à Sion.

¹⁴ Non sans interruption, du fait des aménagements à y exécuter, en particulier au second ; Ch.-Emm. de Rivaz dut en effet aller s'installer de 1787 à 1790 chez M. de Bons, dans la maison voisine, au midi. — Cf. AV, Rz, cart. 46, fasc. 4, N° 16 ; lettre de Mme Ch.-Emm. de Rivaz à son mari, de St-Maurice, le 26 octobre 1787, original ; — *ibidem*, cart. 45, fasc. 6, N° 3 ; Ch.-Emm. de Rivaz à sa femme, de St-Maurice, le 27 septembre 1789, original ; — *ibidem*, cart. 46, fasc. 5, N° 3 ; de la même au même, de la Biche, le 13 décembre 1789, original ; — *ibidem*, cart. 45, fasc. 6, N° 5 ; du même à la même, de St-Maurice, le 22 décembre 1789, original ; — *ibidem*, cart. 46, fasc. 5, N° 4, de la même au même de la Biche, le 30 décembre 1789, original ; — *ibidem*, N° 5 ; du même endroit, le 5 janvier 1790, original.

sa femme, datée de St-Gingolph, le 29 décembre, qui nous livre le nom d'un second maître menuisier et d'un second maître maçon :

« M. de la Pierre me donne pour le même prix [que M. de Bons, avec lequel il n'a pas pu s'entendre], toute la maison de devant et une chambre avec un cabinet sur le derrière. Je vais faire arranger tout de suite le second ; il m'autorise à y faire toutes les réparations que je jugerai à propos et je me rembourserai sur les loyers à venir. Maître Antoine Gis¹⁵ va travailler incessamment pour moi, dès que le froid sera ralenti ; Gandet¹⁶ travaillera aux réparations de maçonnerie et aux plafonds, et je compte dès le milieu de mai d'être entièrement arrangé. Tu arriveras encore assez à temps pour concerter ensemble l'ameublement du second... M. de la Pierre m'a offert de mettre mes meubles superflus dans ses appartements d'en haut en attendant... »¹⁷

En février de l'année suivante, Ch.-Emm. de Rivaz fait observer à sa femme que « la gelée qui subsiste encore a empêché les maçons de travailler à notre nouvelle cuisine ; mais les matériaux sont prêts, et sitôt que le temps le permettra, ils mettront la main à l'œuvre. Au surplus, cela ne nous empêchera pas de venir nous établir ici ; nous chaufferons la grande chambre, et nous nous servirons de la cuisine de M. de la Pierre pour préparer à manger, comme il me l'a offert plusieurs fois. Il se prête à tout de la manière la plus gracieuse »¹⁸.

Il faut donc attribuer à Gis les travaux de menuiserie du second étage de ce corps de bâtiment, et à Gandet les travaux de maçonnerie.

B. Description

La maison familiale¹⁹ est constituée de deux corps de bâtiment, à deux étages sur rez-de-chaussée, disposés parallèlement à la Grand-Rue ; ces deux corps sont reliés, au sud, par d'étroits passages en forme de corridors, et au nord, par des galeries d'arcades superposées, ménageant ainsi, au centre, une cour intérieure. On accède aux étages par un escalier divergeant établi derrière les galeries (pl. 4 et 5).

¹⁵ Antoine Gis, maître menuisier, a été baptisé en l'église paroissiale d'Anquetier-ville (canton de Caudebec-en-Caux, Seine-Inférieure), au bailliage de Caudebec, en Normandie, le 25-VIII-1723. Il a épousé, à St-Maurice, le 29-VI-1760, Anne-Mauritia Peney, fille de Michel, décédée le 13-IV-1767, dont il a eu quatre enfants : Jacques-Antoine (~ le 27-II-1761), Marie-Marguerite (~ le 19-XII-1762), Pierre-Antoine (~ le 5-VIII-1764) et Anne-Marie (~ le 4-X-1766). Antoine Gis est décédé, à St-Maurice, le 31-III-1807. — St-Maurice, registres de paroisse.

¹⁶ Nous n'avons pas retrouvé trace de ce maçon Gandet (ou Gaudet) dans les registres de paroisse de St-Maurice.

¹⁷ AV, Rz, cart. 45, fasc. 6, N° 6 ; Ch.-Emm. de Rivaz à sa femme, de St-Gingolph, le 29 décembre 1789, original.

¹⁸ *Ibidem*, N° 12 ; de St-Maurice, le 11 février 1790, original.

¹⁹ La maison Macognin de la Pierre n'a fait l'objet jusqu'à maintenant que de notices succinctes : MB, p. XV et pl. 13 et 14 ; Jos. Gantner et A. Reinle, *Kunstgeschichte der Schweiz*, t. III, Frauenfeld, 1956, pp. 270-271. — Pour l'emplacement de la maison dans la ville, voir notre *Guide artistique*, p. 2, N° 9.

C'est le seul exemple que nous connaissions en Valais d'une disposition semblable, où l'essentiel de l'ornementation est reportée à l'intérieur, dans une cour centrale dotée de galeries à jour.

Quelles sont les raisons qui ont dicté ce choix ? On pourrait en alléguer de topographiques, car l'étroitesse des rues, à Saint-Maurice, ne permettait pas d'édifier de grandes façades ordonnancées. Toutefois, il est certain, on l'a vu, que le capitaine Macognin de la Pierre a utilisé un plan d'origine méridionale, plus exactement espagnole, qui s'adapte fort bien à l'espace dont il disposait²⁰. Ce cas n'est pas isolé, en Valais, sous l'ancien régime. Non seulement on a fréquemment recours alors à des maîtres d'œuvre étrangers au pays, mais on importe aussi des plans. On pourrait citer un grand nombre d'exemples, et parmi les plus beaux, comme le palais Stockalper²¹, à Brigue, ou le château de la Cour²², à Sierre. Si, par ses proportions modestes et la discrétion de ses façades extérieures, la maison de la Pierre ne saurait être comparée ni à l'un ni à l'autre, elle ne leur cède cependant en rien pour l'harmonie et la grâce de ses lignes.

a) *Extérieur*

La façade sur la Grand-Rue (pl. 6) est insérée entre la maison de Bons (construite vers 1710-1720) et la maison à peu près contemporaine de Quartéry.

Elle est délimitée verticalement de ses voisines qui lui sont contiguës, par des pilastres formés d'assises ; elle repose sur un socle de deux rangs de pierres. Les étages sont divisés par un cordon taillé et mouluré, et sous le toit court une corniche peu saillante en cavet surmonté d'une doucine.

Cette façade (pl. 7) est caractérisée par la symétrie de son ordonnance : la porte d'entrée, à deux battants et imposte, avec encadrement de pierre sculpté, s'ouvre dans l'axe ; elle est flanquée de quatre jours (ou larmiers de cave) rectangulaires grillagés. A chaque étage, cinq fenêtres à encadrements de pierre sont sommées d'un cartouche sculpté et munies de tablettes saillantes arquées.

Le toit, à deux pans très inclinés et couvert primitivement de petites tuiles plates du pays, comme le toit du bâtiment au levant, est, depuis la restauration, recouvert de grosses tuiles à emboîtement.

La façade du levant, sur la rue des Vergers, présente un aspect plus simple (pl. 8 et 9). Elle a des chaînes d'angles à assises et des moulures plates qui marquent la division des étages ; le socle, les encadrements et la corniche sont de pierre. L'ordonnance est également symétrique : la porte d'entrée, à deux battants et imposte, ouverte dans l'axe, est flanquée de six fenêtres aveugles ; mais au sommet de quatre d'entre elles on a cependant aménagé des jours grillagés ; à chaque étage, une série de sept fenêtres à encadrement sans moulure ni tablettes arquées, mais sommé d'un cartouche sculpté.

²⁰ Et de fait, on trouve des exemples, plus somptueux sans doute, mais analogues, dans les patios des maisons seigneuriales, à Palma, dans l'île de Majorque. — Cf. José Costa Ferrer, *Guide graphique de Majorque*, 7^e éd. *, Palma, 1956, pp. 105-110.

²¹ Voir MB, pl. 86-91.

²² Voir MB, pl. 57-59.

Le toit, recouvert de petites tuiles plates du pays, est à deux pans très inclinés avec pignons à pans coupés ; il est surmonté de poinçons de faîte en fer-blanc.

La façade sud est aveugle. La façade nord l'est également ; par contre, elle possède des chaînes d'angles à assises et des moulures plates qui divisent les étages. Dans le prolongement de cette façade, on trouve de nouveau les moulures plates ; au rez-de-chaussée, trois jours grillagés, et, à chaque étage, trois fenêtres avec encadrement de pierre, comme sur la façade du levant, mais sans cartouche.

Dans la cour intérieure, les façades des deux corps de bâtiment qui se font vis-à-vis présentent un aspect symétrique, ayant chacune deux rangées de trois fenêtres à encadrement de pierre sans ornement ; au rez-de-chaussée, par contre, si le bâtiment du levant n'a que deux fenêtres juxtaposées, celui du couchant est percé d'une porte surmontée d'un arc brisé et flanquée de deux fenêtres grillagées.

La façade, au sud de la cour, qui abrite des passages en forme de corridors, présente, au rez-de-chaussée, trois portes à encadrement de pierre sans moulure et flanquées de petites fenêtres ; à chaque étage, quatre fenêtres ordinaires. Il faut noter ici que le 2^e étage, de construction récente et couvert d'un toit en appentis d'ardoises taillées, était, avant la restauration, constitué d'une galerie fermée en bois établie sur la corniche ; celle-ci a été reportée au niveau des gouttières, et la façade a été haussée avec des fenêtres copiées sur celles de l'étage inférieur.

La partie nord de la cour (pl. 5) est occupée par les galeries d'arcades et, partiellement, par l'escalier.

On gagne la cour intérieure, d'où part l'escalier qui conduit aux étages, de la porte d'entrée sur la Grand-Rue par un corridor voûté à croisées sur lequel s'ouvrent trois portes et qui débouche en légère diagonale sous la galerie ; de la porte d'entrée sur la rue des Vergers, par un corridor identique sur lequel s'ouvrent quatre portes et qui, également en axe dévié, donne accès au palier de la cour par une rampe de sept marches.

Les galeries (pl. 11) présentent, en façade sur la cour, trois séries superposées d'arcades à cinq travées égales, plus une 6^e, au levant, qui est plus déprimée (pl. 5). Les arcs en pierres appareillées et en anse de panier reposent, au rez-de-chaussée, dans la cour sur cinq, et en arrière sur quatre piliers carrés avec bases et chapiteaux toscans. Aux étages, les arcs reposent sur des colonnes dont les bases s'appuient sur des piédestaux de plan carré reliés en façade par des balustrades en fer forgé. Ils sont surmontés, en façade également, d'un cordon en larmier profilé à boudin et filet. À chaque extrémité des galeries, les arcs retombent sur des chapiteaux sans pilastre. Au rez-de-chaussée et au 1^{er}, les voûtes sont à croisées et munies d'arcs doubleaux en anse de panier, tandis qu'au 2^e, c'est un plafond plat qui recouvre à la fois la galerie et la cage d'escalier.

L'escalier droit, aménagé derrière les galeries, s'engage entre les deux piliers centraux postérieurs de la cour. Il est constitué de deux rampes superposées partant d'un palier central auquel on accède par une volée de six, respectivement de sept marches ; ces deux rampes symétriques compren-

nent deux volées disposées à l'équerre, de huit marches d'abord, puis de cinq, respectivement de six marches, coupées par un palier intermédiaire.

Les volées conduisant au 1^{er} sont recouvertes par les rampes supérieures qui s'appuient sur des arcs rampants et par les paliers posés sur des anses de panier. Les arcs retombent sur quatre colonnes à bases et chapiteaux toscans, reliées entre elles par des balustrades en fer forgé, et sur six chapiteaux sans pilastre.

Par contre, les volées conduisant au 2^e étage sont marquées à l'extérieur et aux angles, de quatre balustres sur chacun desquels se dresse une urne et auxquels répondent symétriquement sur la galerie, à l'intérieur, quatre balustres analogues, plus un 5^e encasté dans le mur au levant. Tous ces balustres sont reliés par des grilles en fer forgé.

Enfin, l'escalier et les galeries sont recouverts d'un toit en appentis s'appuyant sur le mur extérieur, mitoyen avec l'édifice voisin.

b) Intérieur

Les deux corps de bâtiment semblent, à l'origine, destinés à n'abriter chacun qu'un seul ménage. C'est ainsi que Charles-Emmanuel de Rivaz loue, en 1775, la partie du couchant et que, sans doute lors de son mariage en 1779, Etienne-Louis Macognin s'installe dans la partie du levant.

Toutefois, si, à ce moment-là, le gros œuvre est achevé, les intérieurs ne le sont pas encore ; il reste des aménagements à faire dans les premiers étages, et ceux des seconds étages vont se poursuivre jusque vers 1800, de telle sorte que les deux bâtiments comprendront alors chacun deux appartements. Nous décrirons sommairement ce qui subsiste de cet état de 1800, car, par la suite, les appartements subiront de nombreuses transformations et modifications qui n'auront pour résultat que d'altérer l'ordonnance de l'ensemble.

La maison Macognin de la Pierre est actuellement propriété par moitié de la ville de Saint-Maurice (partie du levant) et de M. Albert de Cocatrix (partie du couchant). Les appartements sont occupés par des particuliers, à l'exception du 1^{er} étage, au levant, affecté au tribunal du district de Saint-Maurice.

La maison ne possède pas de sous-sols. Les rez-de-chaussée comprennent, à plain-pied, des locaux voûtés : caves, bûchers, resserres, pressoir, chambre à lessive, etc. Signalons, sous la galerie, dans la partie du levant qui fait retour, le four à pain dont l'arc en briques est conservé.

Aux étages (voir pl. 4, plan du premier étage), les quatre appartements sont disposés sensiblement de la même manière : de la galerie on entre dans un vestibule d'où on accède, au sud, à la cuisine, en arrière de laquelle sont aménagées, dans le passage au sud de la cour, d'abord une resserre, puis les toilettes. Vis-à-vis de l'entrée, le vestibule s'ouvre par une porte à deux battants sur le grand salon lambrissé et orné d'une cheminée ; au sud du grand salon et à côté de la cuisine, on trouve la salle à manger également lambrissée.

La partie nord des deux corps de bâtiment est organisée différemment. Dans le corps du couchant, plus étroit (on se souvient que la façade sur la

Grand-Rue n'aligne qu'une rangée de cinq fenêtres), on a successivement, de l'est à l'ouest, un petit cabinet dont l'unique fenêtre donne sur l'escalier central ; la cage d'escalier qui conduit aux combles ; enfin, à côté du grand salon, une pièce étroite qui, au premier, devait autrefois être divisée en deux parties : une alcôve s'ouvrant du salon, et un petit cabinet.

Dans le corps du levant, plus large (la façade aligne une rangée de sept fenêtres) et prolongé d'une aile au nord, on a une suite de trois petits cabinets (boudoirs, bibliothèque ?), et enfin, à côté du grand salon, une pièce (petit salon ou chambre à coucher) revêtue de lambris avec une cheminée. L'accès aux combles est aménagé, au 1^{er}, à côté de la cuisine ; au 2^e, entre le 3^e cabinet et le petit salon.

Quant à la charpente des combles, elle comprend un ensemble de fermes à entrain reposant sur des tirants placés à 20 cm environ du sol. Ces fermes supportent une panne faîtière et deux pannes intermédiaires entre lesquelles sont disposées des croix de Saint-André qui assurent le contreventement indispensable des pans. Un raidissement horizontal à hauteur d'entrain relie les fermes entre elles et maintient ainsi la stabilité de tout le système. Le support de la couverture est constitué par un chevronnage posé sur les pannes et assemblé dans la partie inférieure sur des entrains retroussés reliés à une sablière perpendiculaire aux tirants. La précision des assemblages est d'autant plus frappante qu'il s'agit de bois équarris à la main.

c) *La décoration fixe*

Les revêtements. Les façades étaient, à l'origine, couvertes d'un crépis fin à la chaux ; elles ont reçu par la suite successivement plusieurs enduits, en particulier un crépis rustique, comme on l'observe sur la façade est du bâtiment qui borde la rue des Vergers.

Les sols sont constitués, dans les corridors, la cour intérieure et les galeries, de dallages de plaques rectangulaires posées irrégulièrement ; dans les escaliers extérieurs, les marches sont en calcaire de Saint-Triphon (?) à boudin et filet, et les limons également, avec angles profilés en doucine. Dans les appartements, le vestibule est primitivement dallé de planelles comprimées de terre cuite rouge ; les planchers des chambres sont pour la plupart modernes ; ceux qui sont conservés sont en sapin.

Le décor de la pierre. Le portail principal (pl. 10), sur la façade du couchant, comprend un chambranle dont les pieds-droits taillés de faux-joints comme du reste le bandeau intérieur, sont reliés par un linteau en forme de larmier, et le cadre proprement dit, constitué d'un bandeau mouluré en vousoire et à crossette, qui dessine à son sommet un arc surbaissé muni d'une clef avec un cartouche (dont l'armoirie a été martelée à la Révolution) surmonté d'une fleur trilobée.

Sur la façade du levant (pl. 9), le portail est de même facture, mais plus simple, sans chambranle. Sur l'arc, la crossette est continue, alors que sur le portail précédent elle est brisée et forme deux redents. La clef porte un cartouche sculpté représentant un faisceau et un feuillage stylisé.

La porte du bûcher, dans la cour, présente un encadrement de pierres plates dont l'arc brisé est muni d'une clef sans décor. Les ouvertures des passages qui, du couchant et du levant, débouchent dans la cour intérieure, sont semblables ; les portes ouvertes dans les passages, trois au couchant et quatre au levant, ont de simples encadrements de pierres plates. Sous la galerie, au rez-de-chaussée, trois portes à encadrement de pierres analogues ; deux d'entre elles, dont celle du four, sont surmontées d'un jour arqué.

Au premier étage, les portes donnant accès aux appartements à chaque extrémité de la galerie, sont munies d'un encadrement de pierre à crossette, avec linteau arqué et orné d'un cartouche dont la partie inférieure est taillée dans la pierre et la partie supérieure, en stuc ; elles sont à deux battants surmontés d'un imposte fixe grillagé.

Au second étage, les portes d'entrée sont analogues. A chacun des deux étages, la porte conduisant au corps de bâtiment oriental est flanquée, sur le retour de l'annexe, d'une autre porte, au 1^{er}, à deux battants, munie d'un cadre de bois surmonté d'un chambranle avec ferrures sur gonds ; au 2^e, munie d'un encadrement de pierre simple.

Quant aux fenêtres, ce sont ici encore celles de la façade du couchant (pl. 6 et 7) qui sont de facture plus soignée. Elles sont munies d'un encadrement de pierre de même dessin que le portail principal (pl. 10), avec tablette saillante et crossette à redents, et décorées au centre de l'arc surbaissé de cartouches sculptés représentant, sur la fenêtre dominant l'entrée, une figure humaine et, sur toutes les autres, des végétaux stylisés variés, disposés symétriquement.

Sur la façade du levant (pl. 8 et 9), les encadrements de pierres plates, sans moulure ni tablettes saillantes, ont un arc surbaissé avec de petits cartouches sculptés à décors stylisés variés.

Toutes les autres fenêtres de la façade nord sont semblables à ces dernières, mais sans cartouche. Les fenêtres donnant sur la cour intérieure sont également en pierres plates, sans moulure ni cartouche (pl. 11).

Les quatre jours rectangulaires, sur la façade de la Grand-Rue (pl. 6 et 7), sont, comme les fenêtres au-dessus, munis d'un encadrement analogue avec crossette à redents et sommé d'un cartouche sculpté de végétaux stylisés.

Nous avons déjà signalé, dans les galeries, les colonnes à base et chapiteaux toscans. Il faut aussi rappeler, dans les escaliers extérieurs conduisant au 2^e étage, les balustres surmontés d'une urne sculptée à couvercle.

Le décor du bois. La porte principale (pl. 10) est à deux panneaux pleins en chêne avec plates-bandes et moulures Louis XV profilées dans la masse ; les panneaux inférieurs sont rapportés et forment une forte saillie sur le bâtis. Elle est surmontée d'une traverse d'imposte en noyer fortement profilée et d'un jour dans lequel s'inscrit un fer forgé ; la mouluration de la traverse est plus gracieuse que celle de la porte elle-même : celle-ci a sans doute été refaite sur le modèle original qui, comme la traverse, devait être également en noyer.

La porte du levant, semblable à la porte principale, est aussi en chêne ; elle ne semble donc pas d'origine.

Toutes les autres portes du rez-de-chaussée, dans les passages voûtés et sous la galerie, sont à quatre panneaux, à plates-bandes et n'ont pas été refaites. Par contre, les quatre portes d'entrée aux étages, à deux battants, sont de faibles copies Louis XV ; seule la porte ouvrant sur l'annexe, au 1^{er}, est originale.

Dans les appartements, les portes sont toutes façonnées à deux panneaux moulurés et chantournés.

Les fenêtres originales (pl. 6 et 7) sont constituées de deux parties séparées par une traverse d'imposte : la partie inférieure, à deux vantaux comprenant chacun huit petits carreaux ; la partie supérieure, à deux vantaux mobiles également, comprenant chacun quatre carreaux.

Certaines pièces des appartements sont entièrement boisées (en particulier, au levant, grand et petit salons [pl. 12 et 13] et salle à manger du 1^{er}, et petit salon du 2^e ; au couchant, grand salon [pl. 14 et 15] du 1^{er}, d'autres partiellement (en particulier, au levant, cabinet du 1^{er} au nord du vestibule, grand salon du 2^e ainsi que le cabinet contigu à la salle à manger ; au couchant, salle à manger du 1^{er}, grand salon du 2^e).

Les premières sont couvertes de lambris peints formés de cadres et de deux et trois panneaux chantournés Louis XV superposés. Les dessus de porte et les trumeaux étaient autrefois décorés de toiles peintes, et les manteaux de cheminée, de glaces avec, aux quatre angles, de petits motifs sculptés et dorés (pl. 13).

Les autres pièces présentent la plupart du temps des soubassements peints formés de cadres et de panneaux Louis XV autour des parois qui étaient couvertes de tapisserie ; mais on retrouve des lambris dans les trumeaux et dans les embrasures.

Aucun de ces lambris n'a conservé sa peinture originale.

On peut donc attribuer au maître menuisier Pierre-Louis Dirac, de Saint-Maurice, ces élégantes boiseries, à l'exception de celles du 2^d, au couchant, beaucoup plus simples, qui sont l'œuvre d'Antoine Gis.

Doit-on aussi attribuer à P.-L. Dirac les cadres (pl. 16-21) des dessus de porte, des trumeaux et des glaces ? En tout cas, il convient de signaler ici ces petits chefs-d'œuvre d'une variété et d'une richesse étonnantes.

Les plafonds couverts de lambris sont généralement formés de cadres et de panneaux à grands ou à petits carrés sans moulures.

Si, dans le vestibule du 2^d, au levant, on remarque, reléguée contre une paroi, l'armoire-bibliothèque d'Etienne-Louis de la Pierre, à deux étages et fermée par une grille, on trouve encore, dans le vestibule du 1^{er}, au-dessous, deux buffets d'angles en place, à deux étages et sommés d'une urne.

Le décor du fer. Les jours, sur la façade de la Grand-Rue (pl. 6 et 7), sont munis de barreaux carrés en fer forgé, disposés en diagonale et assemblés à trous renflés ; sur la façade du levant (pl. 8 et 9), par contre, comme dans les autres jours et fenêtres du rez-de-chaussée, les barreaux carrés en fer forgé sont disposés en carrés et assemblés également par des trous renflés.

Les grilles des impostes, au-dessus des portes d'entrée au 1^{er} et au 2^e étage, à volutes et à grenades, ne sont pas de l'époque de la construction. Leur facture et leur mode d'assemblage permettent de les attribuer au XIX^e siècle.

Les balustrades des escaliers et des galeries, qu'on peut vraisemblablement attribuer aux frères Cassignol, ferronniers à Saint-Maurice, sont d'une élégance remarquable (pl. 5 et 11).

Ce sont des grilles en fer battu dont les éléments sont assemblés à rivets et par soudure naturelle. Elles sont constituées de volutes avec un motif central stylisé (trois palmettes) qui varie d'une galerie à l'autre et dans les balustrades.

Cheminées et fourneaux. Les pièces n'ont pas toutes conservé les cheminées qui les décoraient. On en compte cependant encore quatre, en marbre brun-rouge veiné, constituées de deux montants et d'un linteau sculptés ; leurs taques en fonte sont armoriées (en général, trois fleurs de lys ; mais, dans celle de la salle à manger du 1^{er}, au levant, on remarque les insignes de la Toison d'or) et parfois datées (ainsi 1776, au grand salon du 1^{er}, au couchant [pl. 14] ; 1769, au grand salon du 1^{er} [pl. 12], au levant). Elles sont normalement installées, pour les grands salons, dans un pan coupé et adossées à la cuisine, et pour les petits salons ou les salles à manger, au centre d'une paroi au nord ou au sud. Parfois, on ne trouve plus que la cheminée dépouillée de son encadrement, laissant apparaître la taque armoriée ou décorée d'un IHS et datée (ainsi, par exemple, 1775, à la salle à manger du 1^{er}, au couchant). Certaines ont cependant conservé les chenets en fonte avec, au salon du 1^{er}, au levant, un décor de feuilles de bronze au centre desquelles on voit un chien assis qui se gratte.

On a aussi renforcé les moyens de chauffage dans les appartements en installant des fourneaux ; par exemple dans la salle à manger du 1^{er}, au couchant, un fourneau en pierre ollaire daté en relief de 1782 ; dans le grand salon du 1^{er}, au couchant aussi, un fourneau Louis-Philippe en céramique (pl. 14) ; dans le salon du 1^{er}, au levant, un fourneau à catelles (XIX^e siècle).

Une seule cuisine, celle du 1^{er}, au couchant, a conservé sa cheminée à hotte pyramidale, avec le passe-plats et un grand buffet mobile à deux étages.

Stucs et plâtres. On trouve des ornements de stuc sur le linteau des portes d'entrée donnant accès aux appartements du 1^{er} sur les galeries. Ce sont, dans les cartouches, des mascarons dont la partie supérieure seule est en stuc. Les stucs ont disparu des linteaux aux portes d'entrée du 2^e étage.

On a conservé quelques plafonds en plâtre de l'époque de la construction ; par exemple, dans les vestibules où ils sont encore ornés d'un panneau mouluré Louis XV et d'une corniche avec une gorge. Dans le petit salon du 1^{er}, au levant, le plafond porte un motif qui rappelle celui des panneaux dans les lambris.

Panneaux peints sur toile. Nous avons déjà signalé que les dessus de porte et les trumeaux étaient autrefois décorés de toiles peintes. Toutes ces toiles ont été, lors de la vente de la maison, enlevées avec leurs cadres et réparties entre les divers héritiers, à Sion, à Sierre, à Monthey, en Allemagne.

Appelé à en faire un examen, Joseph Morand, archéologue cantonal, les a encore vues en place en 1919 et les a sommairement analysées²³. Il distinguait deux groupes qui sont l'œuvre de deux peintres différents.

Un groupe en camaïeu ornait l'ancien Office des poursuites (2^e étage, au levant) ; trumeaux et dessus de porte représentaient des marines et des paysages avec personnages. Nous n'avons pas vu d'exemple de ce groupe dont les toiles, selon Morand, n'offraient « d'intérêt que par leurs encadrements ».

L'autre groupe mérite plus d'attention. Nous n'en avons toutefois pas vu toutes les toiles qui subsistent, car nous n'avons pas tenté la reconstitution hypothétique des ensembles originaux, salle par salle, en prenant pour critère les dimensions des tableaux et le genre des cadres. Notre examen a porté sur cinq trumeaux et huit dessus de porte conservés actuellement à Sion²⁴. Ce nombre est suffisant pour donner un aperçu sur la nature et sur l'intérêt de ce second groupe.

²³ Annexe I, N^o 14. — On peut regretter que Morand n'ait pas songé à en établir un inventaire, salle par salle, avec un croquis de situation, car, actuellement il n'est plus possible de reconstituer, à coup sûr, les ensembles originaux.

²⁴ Grâce à l'extrême obligeance de M. Louis Perret, conservateur du Cabinet des Estampes, au Musée d'Art et d'Histoire, à Genève, auquel nous exprimons ici notre vive reconnaissance, nous pouvons donner ci-après une description des 13 pièces examinées :

TRUMEAUX

1. *Jeune Nymphé offrant des fleurs à l'Amour* (haut. 74 × larg. 70 cm) (pl. 16).
(Propriété de M. Maurice Ducrey, à Sion.)
Copie de la gravure de P. Aveline (haut. 27,1 × larg. 22 cm), d'après Fr. Boucher, portant le texte suivant :
« Quand on a le corps si parfait,
C'est un plaisir de rester nue.
Il n'est pas d'habit si bien fait
Qui puisse autant plaire à la vue. »
Le copiste a mis plus de champ autour des figures.
2. *Ma houlette est pour Colin* (haut. 75 × larg. 69 cm).
(Propriété de Mme Etienne Duval, à Sion.)
Copie de la gravure de Demarteau l'aîné, d'après Fr. Boucher (tiré du Cabinet de Madame d'Azaincourt).
Le copiste a ajouté le chapeau et introduit des variantes dans le terrain.
3. *Mademoiselle Camargo* (haut. 74 × larg. 70 cm) (pl. 17).
(Propriété de M. Maurice Ducrey, à Sion.)
Copie de la gravure de L. Cars (haut. 41 × larg. 55,5 cm), d'après N. Lancret, portant le texte suivant :
« Fidèle aux lois de la cadence,
Je forme, au gré de l'art, les pas les plus hardis.
Originale dans ma danse,
Je puis le disputer aux Balons, aux Blondis. »
Le copiste n'a retenu que la figure centrale de l'original.
4. *Le joueur de Musette* (haut. 61 × larg. 55 cm).
(Propriété de M. Maurice Ducrey, à Sion.)
Modèle non identifié.
5. *Bergère à la houlette garnie de fleurs portant une corbeille de fleurs* (haut. 75 × larg. 69 cm).
(Propriété de Mme Etienne Duval, à Sion.)
Modèle non identifié.

DESSUS DE PORTE

6. *La Baigneuse surprise* (larg. 107 × haut. 79 cm) (pl. 18).
(Propriété de Mme Etienne Duval, à Sion.)
Copie d'une gravure non identifiée d'après Fr. Boucher.

Ces toiles sont dues au pinceau d'un artiste anonyme ; aucune de celles que nous avons pu voir n'est signée²⁵ ; ce ne sont d'ailleurs pas des œuvres originales, mais seulement des copies.

Le peintre a en effet disposé de modèles. Il a eu entre les mains tout un lot de gravures contemporaines qui lui ont sans doute été fournies par le capitaine de la Pierre. Ces gravures, exécutées par Aveline, Demarteau, Cars, Gaillard, Daullé, Beauvarlet, etc., reproduisent, avec plus ou moins de liberté, des tableaux ou des cartons de Boucher, de Fragonard, de Lancret, etc. ; leurs titres sont significatifs : *Jeune Nymphé offrant des fleurs à l'Amour* (pl. 16), *Mademoiselle Camargo* (pl. 17), *La Baigneuse surprise* (pl. 18), *Le Berger récompensé*, *La Bascule* (pl. 20), *Les Amants surpris*, *Les Délices de l'Automne* (pl. 19), *Le Colin-Maillard* (pl. 21), etc. « Ces scènes allégoriques, conventionnelles, mais décoratives avant tout, sont admirablement adaptées, relève Jos. Morand, à l'usage auquel elles étaient destinées. »

7. *Les Amants surpris* (larg. 107,5 × haut. 80 cm).
(Propriété de Mme Eugène de Courten, à Sion.)
Copie de la gravure de R. Gaillard (haut. 43,5 × larg. 35,7 cm) d'après Fr. Boucher.
(On trouve le même sujet, en hauteur, dans le 3^e Livre de Sujets et Pastorales gravé par Huquier d'après Fr. Boucher.)
8. *Le Berger récompensé* (larg. 107 × haut. 79 cm).
(Propriété de M. Maurice Ducrey, à Sion.)
Copie de la gravure de R. Gaillard (haut. 43,6 × larg. 35,7 cm) d'après Fr. Boucher.
9. *Les Délices de l'Automne* (larg. 107 × haut. 79 cm) (pl. 19).
(Propriété de Mme Etienne Duval, à Sion.)
Copie de la gravure de J. Daullé (larg. 43,3 × haut. 33 cm) d'après Fr. Boucher.
10. *La Bascule* (larg. 119 × haut. 65 cm) (pl. 20).
(Propriété de Mme Etienne Duval, à Sion.)
Copie de la gravure (1760) de J. F. Beauvarlet (haut. 39,5 × larg. 28,7 cm) d'après Fragonard, portant le texte suivant :
« A peine sortons-nous de la timide enfance,
Que déjà les Amours se mêlent à nos jeux ;
On le voit bien icy, ce n'est qu'aïdé par eux
Que ce jeune Berger fait pancher la Balance. »
11. *Le Colin-Maillard* (haut. 94,5 × larg. 62 cm) (pl. 21).
(Propriété de M. Maurice Ducrey, à Sion.)
Copie de la gravure (1760) de J. F. Beauvarlet d'après Fragonard ; gravure en hauteur faisant pendant avec la *Bascule* précédente.
Dans notre copie, le sujet est inversé.
12. *Les charmes du printemps* (?) (larg. 107 × haut. 79 cm).
(Propriété de M. Maurice Ducrey, à Sion.)
Modèle non identifié.
13. *Les Confidences* (?) (larg. 96 × haut. 64 cm).
(Propriété de Mme Etienne Duval, à Sion.)
Modèle non identifié.

²⁵ Quel est donc le peintre qui a peint ces toiles ? — On en est réduit à des hypothèses. M. A. de Wolff nous signale que le peintre Jacques-Arnold Koller (1757-1807), de Sion, séjourne à St-Maurice en août 1788 (AV, fonds ABS, tir. 192, liasse 3, N° 8) ; en effet, Koller, requis pour réparer le cadran de l'horloge astronomique, à l'hôtel de ville, à Sion, endommagé par le récent incendie, répond alors au bourgmestre Ryff que ses affaires le retiennent encore à St-Maurice pour une quinzaine de jours... A quels travaux Koller est-il occupé ? — Nous n'en savons rien pour l'instant. En outre, nous connaissons trop peu d'œuvres dues à cet artiste pour tirer des conclusions valables d'un rapprochement avec les toiles de la maison de la Pierre.

Notre copiste interprète ses modèles ; plus exactement, il les adapte ; ainsi, il y ajoute des éléments et des variantes ; il reproduit le sujet inversé ; il transpose en hauteur une scène présentée en largeur, etc.

Mais ses exécutions sont de valeur inégale ; il faut se rallier à l'avis de Morand : « quelques-unes dénotent chez leur auteur une incontestable habileté et le sens de la décoration ; d'autres trahissent la hâte... »

Quoi qu'il en soit, ces toiles en place avec leurs gracieux encadrements chantournés et estampés, surmontant portes et glaces, devaient, dans le décor discret des lambris, singulièrement rehausser l'éclat des salons.

Ainsi, au moment de son achèvement, la maison familiale des Macognin de la Pierre présentait sans aucun doute un ensemble équilibré et harmonieux dans toutes ses parties : à l'extérieur, grâce à sa façade sur la Grand-Rue et à sa cour centrale avec les galeries à jour ; à l'intérieur, grâce à ses salons lambrissés ornés de cheminées, de glaces et de toiles peintes.

2. Le « grand jardin paternel » et la Gloriette en Condémines

A. Historique

Le continuateur de la généalogie de la Pierre, M. Eugène de Courten, note qu'Etienne-Louis Macognin « avait également commencé, au levant de sa demeure, l'aménagement d'un grand parc à la française, traversé par une grande allée qui devait aboutir à un pavillon de glaces. Sa mort, survenue en mars 1793, l'empêcha de mener à chef cette dernière entreprise qui ne fut pas continuée par ses descendants »²⁶.

Qu'est-ce que ce pavillon dont la tradition familiale avait perdu le souvenir exact ? L'acte de partage de l'hoirie, dressé en 1810, le désigne nommément ; il s'agit de la Gloriette²⁷. Cet édifice existe encore au milieu de jardins et de vergers ; il s'élève au sud-est de la ville, au lieu-dit en Condémines, au bord de la route qui franchit le Rhône sur un pont de bois, en direction de Lavey. Le pavillon est actuellement défiguré par une annexe ; il a été racheté en 1898 par les sœurs de Vérollez pour y loger les religieuses âgées et affecté, dès 1915, « aux dames âgées et aux servantes sans place »²⁸.

Quand Etienne-Louis Macognin a-t-il commencé l'aménagement de son grand jardin ? On ne sait rien de précis à cet égard. Toutefois on remarque

²⁶ *Annexe I*, N° 3, pp. 61-62.

²⁷ *Annexe I*, N° 12, p. 9, où « le grand jardin paternel » est décrit avec la Gloriette ; nous y reviendrons plus loin.

²⁸ M. Dalloni, *Au cœur du Valais chrétien. Les Sœurs de Saint-Maurice en Valais*, Fribourg, 1952, p. 135.

qu'en 1764 déjà le capitaine a acquis, pour 600 florins, de Marie Fontaine, épouse de Nicolas Vuilloud, un jardin au bord du Rhône²⁹ ; il a acquis encore d'autres terrains par la suite, dont les actes ne sont pas mentionnés dans l'inventaire au décès.

Quant à la Gloriette, elle ne figure pas encore, en 1775, dans la *Carte topographique des environs et de la ville de Saint-Maurice*³⁰, levée par Gauthier³¹. Il semble donc bien que c'est dans les dernières années de sa vie qu'Étienne-Louis de la Pierre l'a construite, sans pouvoir en achever l'aménagement.

Nous n'avons aucune indication pour désigner le maître d'œuvre et les artisans qui y ont travaillé.

B. Description du « grand jardin paternel » (pl. 22)

Le « grand jardin paternel » aménagé par le capitaine de la Pierre en Condémines est constitué de trois terrasses successives, soutenues par des murs respectivement de quatre et de cinq mètres environ de hauteur, qui descendent en direction du Rhône.

Selon la description de l'acte de 1810, l'ensemble recouvrait une superficie totale de 1217 toises environ, soit 4629 mètres carrés³². Si l'on se reporte au cadastre de Saint-Maurice, dressé en 1840-1843, on peut déterminer, à peu de chose près, le « grand jardin paternel » qui, au partage, a été attribué au second des fils survivants, Louis (1789-1835), et a passé par la suite à l'aînée des filles, Marie-Cécile, épouse de Meinrad de Werra³³. Sur le terrain, on en reconnaît encore facilement la configuration générale.

²⁹ Annexe I, N° 9, pièce 85.

³⁰ Saint-Maurice, archives de l'Abbaye.

³¹ Il s'agit de Victor-Claude-Antoine Gauthier de Robert, comte de Paradès († 1784). Sur cet aventurier qui avait épousé une de Nucé, de Saint-Maurice (voir *Armorial*, art. de Nucé, p. 185) et dont la biographie reste à écrire, voir A. Gonard, *Vie du général de Rivaz*, Neuchâtel, 1943, pp. 129 et suiv.

³² Annexe I, N° 12, p. 9 :

« ... Le grand jardin paternel composé comme il suit :

« Le grand jardin en entrant estimé à un louis la toise... 7 600 florins [= 190 toises = 722 m²] ;

« La Gloriette estimée 8 000 florins [= 7 toises, 50 pieds = 31 m²] ;

« La place et le jardin devant la Gloriette à cinq écus [petits] la toise... 3 000 florins [= 120 toises = 456 m²] ;

« Le verger du milieu estimé à quarante batz la toise... 3 000 florins [= 300 toises = 1 140 m²] ;

« Le verger d'en bas estimé trente batz la toise [= 600 toises = 2 280 m²] ;

« Les deux ensemble montant à 7 500 florins ».

Soit, au total, une valeur de 26 100 florins.

M. Pierre Reichenbach a bien voulu nous faire bénéficier de son expérience pour déterminer les superficies, en partant de ces chiffres. Nous l'en remercions vivement.

³³ Saint-Maurice, archives communales, *Plans géométriques de Saint-Maurice dressés de 1840 à 1843*, fol. 8 :

La parcelle N° 14 : champ et pré de 472 toises ; la parcelle N° 15, qui comprend (a) un pré de 489 toises, 50 pieds, et (b) un jardin de 60 toises, 50 pieds ; la parcelle N° 16,

Il comprend donc « le grand jardin en entrant » (parcelle N° 16) auquel on accédait, si l'on en croit la désignation de l'acte de partage, par la ruelle qui, de la rue des Vergers, descend perpendiculairement sur les bords du Rhône. La Gloriette se dresse à l'extrémité sud de ce jardin en terrasse limité à l'ouest et à l'est par des murs de soutènement. Un escalier droit, actuellement englobé dans l'annexe à l'est, conduisait au rez-de-chaussée du pavillon ; un escalier monumental, à trois rampes de neuf marches et dont les murs limons sont couverts de pierres de taille profilées, donne accès à la terrasse supérieure (parcelle N° 18). Il aboutit au centre du mur de soutènement curviligne : de chaque côté, un pan droit auquel s'appuient deux pans curvilignes marqués par des pilastres profilés en pierre. L'entrée est flanquée de deux pilastres plus grands surmontés d'une coupe.

La terrasse supérieure est un jardin quadrangulaire fermé des trois autres côtés par des murs droits. La Gloriette en occupe l'angle sud. Ce jardin est encore accessible, au sud, de la terrasse inférieure (parcelle N° 15 a), par deux escaliers droits placés à chaque extrémité.

Du pied de la Gloriette, à l'est, le grand verger descend en pente douce vers le Rhône (parcelles N°s 15 b et 14) ; il était autrefois divisé par une meunière maintenant canalisée sous terre ; depuis peu, il est coupé par la nouvelle chaussée cantonale qui évite l'agglomération.

C. Description de la Gloriette

Pour construire la Gloriette, Etienne-Louis Macognin a utilisé les substructions de la tour dite du comte ; celle-ci faisait partie de l'enceinte médiévale établie en 1288-1289 et démolie vers 1740 ; elle était destinée à loger le châtelain et à servir de prison³⁴.

La Gloriette est un petit édifice de plan octogonal (pl. 23), comprenant cave, rez-de-chaussée et un étage (pl. 24).

La cave présente une voûte reposant sur des arcs diagonaux qui correspondent à chaque angle de l'octogone. Au nord, et en dehors du pavillon, elle se prolonge sous la terrasse (parcelle N° 18) en une autre cave en berceau qui est sans doute d'origine médiévale.

L'étage est séparé du rez-de-chaussée par un cordon, et du toit par une corniche en doucine. Les chaînes d'angle sont en pierres taillées régulières. Les fenêtres qui s'ouvrent dans chaque face sont munies d'encadrements en pierres plates, avec linteaux en arc surbaissé et tablettes saillantes, arquées et profilées.

un verger de 202 toises ; la parcelle N° 17, le pavillon, soit 7 toises, 50 pieds ; la parcelle N° 18, un jardin de 117 toises.

Approximativement, la parcelle N° 16 correspond au « grand jardin en entrant » (202 toises) ; le N° 17, à la Gloriette ; le N° 18, « à la place et au jardin devant la Gloriette » (120 toises) ; les N°s 14 et 15 a, aux vergers « du milieu » et « d'en bas » (900 toises), le jardin (N° 15 b) de 60 toises ayant, semble-t-il, été acquis plus tard.

³⁴ Voir L. Blondel, *Les anciennes basiliques d'Agaune*, dans *Vallesia*, t. III, 1948, p. 47, et plan du bourg, p. 45.

Le toit à huit pans et aux arêtes en forme de doucine est couronné par un poinçon de faîte.

On accède encore au rez-de-chaussée, à l'ouest, de la terrasse inférieure, par une porte de plain-pied ; et, au premier étage, de la terrasse supérieure, au sud, par un escalier monumental de forme curviligne à deux rampes de dix marches, supporté par des murs limons revêtus de pierres de taille profilées. La porte d'entrée, sur le palier couvert d'un disgracieux auvent postiche, comprend un encadrement de pierre dont le linteau légèrement arqué est sommé d'une clef.

Quant à l'intérieur du pavillon, dont l'aménagement n'a sans doute jamais été achevé, il a subi de telles transformations qu'il ne subsiste plus rien de son état primitif. Seuls quelques encadrements de glaces formés de guirlandes perpétuent aujourd'hui, chez les descendants du capitaine de la Pierre, le souvenir du décor de ce pavillon.

Etienne-Louis avait sans doute construit la Gloriette pour y recevoir ses amis, ceux de sa femme et, s'il avait vécu plus longtemps, de ses enfants. Mais il semble que sa carrière, brisée subitement à l'aube de sa 63^e année, ne lui a pas permis de jouir, comme il se le proposait, des plaisirs de la conversation et des jeux de société dans ce cadre champêtre.

* * *

En dépit des nombreux documents que nous avons pu consulter, cette étude laisse encore subsister de grands pans d'ombre sur la vie d'Etienne-Louis Macognin de la Pierre et de sa femme. Toutefois, en soulevant un coin du voile, elle en a fait apparaître quelques aspects qui ne manquent pas d'intérêt. Elle permet aussi d'entrevoir qu'il y a, pour celui qui dépouillera systématiquement les fonds privés conservés aux Archives cantonales, ample matière à une étude sur la vie de société dans le Bas-Valais, à la fin du XVIII^e siècle.

Quant à la description des édifices et des jardins du capitaine de la Pierre, elle pourra être utile à celui ou à ceux qui entreprendront des monographies sur des édifices de Saint-Maurice et des environs ; elle leur offrira en tout cas des points de comparaison qui, en attendant de nouveaux travaux, nous ont fait cruellement défaut.

ANNEXES

I. Manuscrits utilisés

1. *Copie des reconnaissances de noblesse, testaments, contrats de mariages et généalogie de la noble famille de Macognin de la Pierre, demeurant à St-Maurice dans la République du Vallais.*

— Cahier (18,5 × 23 cm.) de 48 fol., de la main d'Etienne-Louis de la Pierre (voir, au surplus, sur la couverture, l'attestation de Ch.-M. de la Pierre), et établi, partiellement, d'après les extraits des registres de paroisse de St-Maurice levés par Louis Charleti, curé, le 6 avril 1753. (Ces extraits se trouvent intercalés dans le manuscrit suivant, N° 2.)

— Sion, Arch. cant., fonds d'Odet I, cart. 5, fasc. 45.

2. *Copie des reconnaissances de noblesse...*

— Volume (22 × 27,5 cm.) de 222 pages partiellement utilisées (pp. 1-74, 139-153, 167-172), copie du manuscrit ci-dessus, N° 1, d'une main que nous n'avons pas identifiée, avec adjonctions de la main de Ch.-M. de la Pierre, et généalogie dès 1766 partiellement continuée d'une seule main vers 1850. — Titres dessinés et coloriés ; sur la page 3 sont peintes à l'aquarelle (par Maurice de la Pierre [1832 à 1907], selon communication de sa fille, feu Madame Fr. Ducrey), les armes nouvelles de Macognin : écartelé au 1 et 4, armes anciennes de Macognin (d'azur au coq hardi d'argent, armé et crêté de gueules, posé sur une pierre d'argent), au 2 et 3, de gueules à quatre cotices d'argent accompagnés de quatre étoiles d'argent posées en barre ; cimier : le coq sur la pierre ; tenants : lions. — Belle reliure de plein veau rouge, dos à nerfs ornés de motifs or où, dans chaque compartiment, figurent les armes anciennes de Macognin ; large dentelle au petit fer avec mêmes armes dans les angles et au centre des plats ; dentelles intérieures, gardes de papier à marbrures, tranches dorées. Sur le dos, dans un compartiment : MANUSCRIPT / DE LA / NOBLE FAMILLE / DE MACOGNIN / DE LA PIERRE (Reproduit dans le catalogue de l'exposition *Héraldique valaisanne*, Sion, 1958, pl. XV).

— Propriété de M. Maurice Ducrey, ingénieur, à Sion.

3. *Copie des reconnaissances de noblesse...*

— Volume (19 × 25 cm.) de 145 pages, relié : autre copie du ms N° 1, de la même main que le ms N° 2, mais très incomplète (pp. 1-58) ; elle porte de minimes adjonctions d'Etienne-Louis et de Ch.-M. de la Pierre, et de plus notables (pp. 58-74) d'Eugène de Courten qui, en 1935, continua la généalogie jusqu'à son temps (du même, pp. 79-145, la généalogie d'Henri Du Fay de Lavallaz).

— Propriété de l'Hoirie H. de Lavallaz, à Sion.

4. *Histoire généalogique de la famille de Macognin de la Pierre.*

— Cahier (17,5 × 23 cm.) de 34 pages, rédigé vers 1781 par Charles-Emanuel de Rivaz, d'après Guichenon (*Histoire de Bresse et de Bugey*, Lyon, 1650) et

des documents tirés des « archives de la Pierre » (c'est-à-dire du ms N° 1) et mis à jour vers 1804. A ce cahier est annexée une lettre originale de Savoyroux, datée de Chambéry, le 21 février 1781, et adressée à Ch.-Emm. de Rivaz, lui fournissant, à sa demande, des renseignements sur les membres de la famille de la Pierre vivant alors dans le Bugey qui s'offrent à communiquer leurs titres pour en prendre copie.

— Sion, Arch. cant., fonds de Rivaz, cart. 64, N° 81 (liasse 5).

5. Charles-Melchior de la Pierre (?), *Mémoire de généalogie des diverses familles domiciliées au pays de Valais... accompagné de leurs armoriales, copié en 1795 et 1803* (avec adjonction de 1810).

— Volume (17,5 × 22 cm.), mutilé, de 277 pages (Famille Macognin de la Pierre, pp. 150-164).

— Sion, Arch. cant., AV L 135.

6. *Généalogie de la famille Macognin de la Pierre*, établie par Pierre Bioley (1880-1929), 1 fol.

— Sion, Arch. cant., fonds SHVR, Divers, N° 6.

7. *Généalogie de la famille Macognin de la Pierre*, manuscrit établi par Albert de Wolff, Sion.

— Propriété de l'auteur.

8. *Contractus matrimonii inter nobilem et generosum Stephanum Ludovicum de Macognin de la Pierre, equitem ordinis militaris sancti Ludovici, capitaneum in legione de Courten, et nobilem Mariam Franciscam, filiam quondam nobilis et spectabilis Caroli Josephi de Rivaz, juris utriusque doctoris et castellani Sti Gingulphi...*

— Original sur parchemin, cahier (18,5 × 25,5 cm.), 4 fol., stipulé, à St-Gingolph, le 30 novembre 1779, par Joseph-Alphonse de Nuce, dans la maison de Ch.-Emm. de Rivaz.

— Sion, Arch. cant., fonds de Rivaz, cart. 14, fasc. 5, N° 6.

9. *Inventaire des livres, titres et papiers de feu noble et généreux Etienne-Louis de Macognin de la Pierre, chevalier de l'ordre royal et militaire de St-Louis, capitaine retiré du régiment de Courten, dressé à l'instance de noble Marie-Françoise de Rivaz, sa veuve, le 23 mai 1793 et jours suivants par Joseph-Alphonse de Nuce, curial.*

— Original, cahier (17,5 × 23 cm.) de 26 pages.

— Propriété de feu Madame Fr. Ducrey, à Sion.

10. *Convenu amiable* entre M. le capitaine général de Bons et Madame la capitaine de la Pierre au sujet de la forme que le premier se proposait de donner au toit du bâtiment qu'il a fait construire dans sa cour et contigu à la maison des dits hoirs de la Pierre.

— 2 fol., s. d., de la main de Ch.-Emm. de Rivaz.

— Sion, Arch. cant., fonds de Rivaz, cart. 64, N° 83 (liasse 5).

11. *Acte de partage de l'hoirie de défunt M. le capitaine de la Pierre, du 20 octobre 1810*, par Bioley, notaire, à St-Maurice.

— Expédition, cahier (20,5 × 34 cm.) de 16 pages.

— Propriété de l'hoirie H. de Lavallaz, à Sion.

12. *Acte de partage entre les enfants de feu noble Etienne-Louis de la Pierre...*
— Copie conforme dressée par Ch.-Emm. de Rivaz, le 1er mai 1812, du ms précédent, N° 11, cahier (16,5 × 22,5 cm.) de 44 pages.
— Sion, Arch. cant., fonds de Rivaz, cart. 64, fasc. 5, N° 2.

13. *Etat de services de noble Etienne-Louis de Macognin de la Pierre, chevalier de St-Louis, capitaine au régiment suisse de Courten, fils de noble Joseph-Antoine de Macognin de la Pierre, lieutenant de gouverneur, seigneur châtelain de la ville de St-Maurice, et de noble dame Jeanne-Louise Du Fay de Lavallaz, établi à Sion, le 11 novembre 1814.*
— Copie dressée en 1888, 1 fol.
— Propriété de feu Madame Fr. Ducrey, à Sion.

14. *Expertise des peintures de la Maison de la Pierre, à St-Maurice, faite par Jos. Morand, archéologue cantonal, à Martigny, le 27 mars 1919.*
— 6 pages manuscrites autographes.
— Propriété de l'Hoirie H. de Lavallaz, à Sion.

II. Famille Macognin de la Pierre

(Descendance valaisanne)

Pour établir cette généalogie, nous avons utilisé les données des manuscrits N^{os} 1 à 7 décrits dans l'Annexe I, qui ont été contrôlées sur les registres de paroisse de Saint-Maurice en particulier et complétées par les renseignements fournis par les manuscrits Boccard et d'Angreville (Saint-Maurice, archives de l'abbaye), par l'*Armorial valaisan* et par l'*Almanach généalogique suisse*.

SIGLES

* naissance	oo mariage
~ baptême	† décès
	□ sépulture

Henry, * (?) 1574, chanoine de St-Maurice 1586, prêtre 1600, chantre 1604, grand sacristain 1620, prieur de Semur (Côte d'Or) 1627, aumônier, de nouveau sacristain, prieur 1637-1641, historiographe, † 1649.

I **Pierre**, * 1583, bourgeois de St-Maurice 1618, syndic 1622, 1633, 1640, vice-châtelain 1623-1629, fonde la branche valaisanne, † « apud Bernates » 29-I-1653.

I^o oo à St-Maurice, en X-1617, Pernette Franc alias Karmantrand, fille d'Antoine, □ à St-Maurice, 22-VIII-1636, âgée de 33 ans ; elle avait oo I^o Blaise Bagnoud, commissaire, † de la peste à St-Maurice avec son fils au berceau en X-1616.

Enfants :

1. *Georges-Henri* qui suit.
2. *Antoine*, ~ à St-Maurice 20-VI-1621, prend l'habit des chanoines en VIII-1637, curé de St-Maurice 1649, □ à St-Maurice 1-IV-1659.
3. *Christine*, * à St-Maurice 24-VII-1623, † ibidem 7-VI-1624.
4. *Béatrice*, ~ à St-Maurice 29-X-1625, † dans l'enfance.
5. *Jacques*, ~ à St-Maurice 3-VI-1628, † en France.
6. *Pierre*, ~ à St-Maurice 30-XII-1629, † en Piémont.

II^o oo vers 1640 Jeanne Bonnaz, d'Aigle.

Enfants :

1. *Victor-Antoine*, ~ à St-Maurice 13-III-1644, † sans alliance.
2. *Claudine*, ~ à St-Maurice 10-I-1648, † dans l'enfance.

II **Georges-Henri**, * à St-Maurice en XII-1618, reçu notaire en VIII-1638, notaire apostolique 1642, secrétaire gouvernal 1640-1646, 1650-1658, lieutenant

gouvernal 1664-1666, châtelain de St-Maurice 1666-1668, châtelain abbatial de Vérossaz 1667, † à St-Maurice 16-XII-1680.

I° oo à St-Maurice 20-V-1635 Annilie Bérody, fille de Barthélemy, notaire et commissaire épiscopal, et de Annilie Lager, □ à St-Maurice 3-VI-1651, âgée de 35 ans.

Enfants :

1. *Claudine-Françoise*, ~ à St-Maurice 5-I-1642, † ibidem 30-X-1681, oo à St-Maurice 28-I-1660 Pétremand Odet, ancien syndic, fils de Petermann et de Marie Defurno et veuf de Marie de Prato.
2. *Jean-François-Angelin* qui suit.
3. *Anne-Catherine*, ~ à St-Maurice 29-VI-1645, oo à St-Maurice 30-I-1661 Jean-Théodore Reverdin, docteur en droit, 1^{er} juge d'Aoste, vice-bailli du duché d'Aoste.
4. *Angelin-Jean-Baptiste*, ~ à St-Maurice 25-XI-1647, □ ibidem 13-I-1650.
5. *Françoise*, † dans l'enfance.

II° oo 4-X-1651 Rosine de Rovéréa, fille de David, châtelain de Bex et lieutenant gouvernal des quatre mandements d'Aigle.

Enfants :

1. *Nicolas*, ~ à St-Maurice 3-XI-1652, † ibidem 4-XI-1652.
2. *Jean-Marie*, ~ à St-Maurice 24-I-1655, † ibidem 18-IX-1655.
3. *Claudine-Elisabeth* (ou Isabelle), ~ à St-Maurice 14-IX-1658, † 1705, oo I° à St-Maurice 3-IX-1679, François Quartéry, fils de Nicolas et de Barbara Albertini, châtelain et banneret général de St-Maurice, vidomne de Massongex et Daviaz, veuf de Catherine Waldin, ~ à St-Maurice 22-XII-1644, † ibidem 12-XI-1682 ; oo II° 15-XI-1683 Jean-Antoine Preux, fils de François et de Marie Quartéry, banneret et châtelain de St-Maurice.

III **Jean-François-Angelin**, ~ à St-Maurice 22-X-1643, vice-châtelain 1676, lieutenant gouvernal 1682, châtelain 1692, banneret 1693, capitaine général 1693, † à St-Maurice 6-IV-1715.

oo à St-Maurice 24-IV-1667 Anne-Marie-Elisabeth Quartéry, fille de Nicolas, banneret et châtelain de St-Maurice, vidomne de Massongex, et de Barbara Albertini, ~ à St-Maurice 21-V-1650, † ibidem 14-III-1694.

Enfants :

1. *Anne-Marie*, ~ à St-Maurice 15-VI-1668, † ibidem 14-VI-1726, oo I° à St-Maurice 11-VII-1684 Nicolas-Barthélemy Quartéry, fils de Barthélemy et de Marguerite Piamont, lieutenant du châtelain de St-Maurice, † à St-Maurice 5-IV-1698 ; oo II° Nicolas Poralis (Porrail), syndic de St-Maurice.
2. *Anne-Catherine*, ~ à St-Maurice 3-VII-1671, religieuse ursuline à Bri-gue 27-VII-1686, † ibidem 26-IV-1721.
3. *Jean*, * à St-Maurice 4-VII-1674, † dans l'enfance.

4. *N.* (garçon), ~ à St-Maurice 22-IX-1676, † immédiatement après avoir reçu le baptême dans la maison.
5. *François-Joseph* qui suit.
6. *Marie-Elisabeth*, ~ à St-Maurice 9-II-1681, † ibidem 25-VIII-1730, oo I° Johann Wyss, de Viège, capitaine au régiment de Courten ; oo II°, après 1726, Jean-Antoine Kuntschen, fils de Michel, Dr en médecine, et de Marguerite Frégand et veuf de Catherine Wolff (oo 1702).
7. *Jeanne-Victoire*, ~ à St-Maurice 17-IX-1682, † à Martigny 30-VIII-1727, oo à St-Maurice 18-II-1703 François-Joseph Terraz, de Martigny, fils de François, notaire et châtelain de Martigny, et d'Anne-Marie Saudan.
8. *Anne-Christine*, ~ à St-Maurice 4-VIII-1684, † dans l'enfance.
9. *Jean-Jost*, ~ à St-Maurice 7-VII-1686, † dans l'enfance.
10. *Marie-Thérèse*, † dans l'enfance.

IV **François-Joseph**, ~ à St-Maurice 9-VIII-1677, officier au service de France, régiment suisse de Courten, blessé au siège de Barcelone 1714, † de ses blessures à St-Maurice 13-VI-1715.

oo en 1699 Christine-Elisabeth Voluz, fille de Gaspard, banneret général d'Entremont, et d'Anne-Marthe de Montheys, † à St-Maurice 5-III-1739, qui oo II° à St-Maurice 6-IX-1717 Jean-François Salzmann, de Naters, fils de Jean, notaire, sans enfants, qui entre à l'abbaye en X-1739, âgé de 50 ans.

Enfants :

1. *Marie-Elisabeth*, * à St-Maurice en 1702, † ibidem 7-I-1720.
2. *Joseph-Antoine* qui suit.
3. *Jacques* (?)

V **Joseph-Antoine**, * à St-Maurice en 1703, châtelain de St-Maurice 1728, lieutenant gouvernal 1730-1735, † à St-Maurice 28-X-1735.
oo à Sion 20-XII-1723 Jeanne-Louise Du Fay de Lavallaz, fille de Pierre-François-Marie, capitaine au régiment de Courten, et de Claudine-Louise de Courten, * à Paris 13-I-1703, † à St-Maurice 31-V-1759.

Enfants :

1. *Jean-Jacques-François*, ~ à St-Maurice 19-IX-1724, officier au service de France, régiment de Courten, prend part au siège de Tournai, tué à la bataille de Fontenoy 11-V-1745.
2. *Joseph-Alexis*, ~ à St-Maurice 19-IX-1724, † étudiant à Sion 1-II-1741.
3. *Adrien-Melchior*, ~ à St-Maurice 3-I-1726, officier au service de France, régiment de Courten, prend part au siège de Menin, de Tournai, à la bataille de Fontenoy où il est blessé, aux sièges de Dondermonde, Ostende, Nieuport, Anvers, à la bataille de Raucoux, † à Bruxelles 18-XI-1746.

4. *Marie-Christine-Louise*, ~ à St-Maurice 24-III-1729, † dans l'enfance.
5. *Etienne-Louis* qui suit.
6. *Pierre-François-Joseph*, ~ à St-Maurice 10-V-1733, † ibidem 25-III-1754.
7. *Antoine-Hyacinthe*, dit le chevalier, ~ à St-Maurice 26-VI-1735, officier au service de France, régiment de Courten, a fait les campagnes de 1757 en Westphalie, de 1758, de 1759 et de 1760 en Hesse, de 1761 dans l'évêché de Paderborn et le duché de Brunswick, a pris part au siège de Cassel 1762, retraité 1778, † à St-Maurice 7-III-1784.

VI Etienne-Louis, ~ à St-Maurice 5-II-1731, officier au service de France, régiment de Courten, constructeur de la maison familiale de St-Maurice, † ibidem 13-III-1793.

oo à St-Gingolph 30-XI-1779 Marie-Françoise de Rivaz, fille de Charles-Joseph et de Marie-Julienne de Nucé, * à St-Gingolph 24-IX-1752, † à St-Maurice 1-VIII-1832.

Enfants :

1. *Louis-Henri-Hyacinthe*, ~ à St-Maurice 8-X-1780, † à Sion 13-VII-1787.
2. **CHARLES-Melchior**, * à St-Maurice 5-I-1783, docteur en médecine de Montpellier 1803, président de St-Maurice, député à la Diète cantonale 1834, député au Grand Conseil 1840, député à la Diète fédérale 1831-1837, auteur de notes manuscrites, † à St-Maurice 2-VI-1850.
oo à St-Maurice 26-IX-1804 Louise-Auguste Gard, fille de Joseph-Arnold, chevalier de St-Louis, lieutenant-colonel au régiment de Preux, et de Marie-Josèphe de Quartéry, ~ à St-Maurice 28-VIII-1783, † ibidem 17-III-1856.
3. *Marie-Cécile*, * à St-Maurice 1-V-1785, † ibidem 25-VI-1858, oo à St-Maurice 8-II-1804 Meinrad de Werra, fils de Meinrad et d'Anne-Marie de Courten, major au service de France, chevalier de St-Louis, * 16-VIII-1782, † à St-Maurice 21-IV-1841.
4. *Joseph-Etienne*, ~ à St-Maurice 16-V-1787, † en VII-1788.
5. *Etienne-François-Louis* qui suit.
6. *Anne-Catherine-Françoise*, ~ à St-Maurice 23-III-1792, † ibidem 21-XI-1856, oo à St-Maurice 8-IX-1814 Eugène Gard, fils de Jean-Joseph et d'Anne-Marthe Bruchez, docteur en médecine, chirurgien-major au régiment de Preux, chevalier de l'ordre royal d'Espagne, ~ à Châble (Bagnes) 8-III-1776, † à St-Maurice 28-II-1854.

VII Etienne-François-LOUIS, ~ à St-Maurice 2-VI-1789, fait profession à l'abbaye de St-Maurice 13-XI-1805, est réduit à la vie séculière par dispense de Pie VII en 1808 maintenant toutefois la substance des vœux, qui sont déclarés nuls par Léon XII par bulle du 23-VIII-1824 ; sous-lieutenant au service de Napoléon 1812, prend part aux campagnes de Russie 1812, d'Allemagne 1813, de France 1814, lieutenant, puis capitaine dans la

garde royale de Louis XVIII 1815, chevalier de St-Louis 1827, † à St-Maurice 14-III-1835.

oo à St-Maurice 27-V-1828 Virginie de Preux, fille d'Adrien, lieutenant-colonel au régiment de Courten, et de Louise de Chaignon, * 6-I-1795, † à St-Maurice 22-VIII-1873.

Enfants :

1. *Isabelle-Marie-Louise*, * à Bourbon en Vendée 11-III-1829, † à Sion 6-X-1891, oo 22-XI-1849 Charles-Louis Du Fay, fils de François-Emmanuel et de Judith Du Fay de Lavallaz, ~ à Sion 24-II-1813, † ibidem 10-II-1882.
2. *Caroline-Mélanie-Virginie*, ~ à St-Maurice 28-XI-1830, † ibidem 10-VII-1899, oo à St-Maurice 15-XII-1879 Gustave de Werra, fils de Meinrad et de Cécile de la Pierre, veuf de Delphine de Cocatrix, pharmacien, ~ à St-Maurice 14-XI-1816, † ibidem 17-II-1883.
3. *Maurice-Charles* qui suit.
4. *Clotilde-Marie-Françoise*, * à St-Maurice 20-III-1834, † à Sion 28-XI-1887.

VIII MAURICE-Charles, * à St-Maurice 29-V-1832, sous-lieutenant au service des Deux-Siciles 1851, licencié 1859 avec le grade de premier-lieutenant, membre du Conseil d'Etat qu'il préside en 1885, 1890 et 1895, † à Sion 25-VI-1907. Dernier représentant mâle de la famille.

oo à Sion 14-VI-1860 Marie-Joséphine de Riedmatten, fille de Grégoire, capitaine retraité du service de France, et de Nathalie de La Jonquière, * à Sion 25-II-1839, † ibidem 2-II-1920.

Enfants :

1. *LOUISE-Marguerite-Marie*, * à Sion 10-VI-1861, † à St-Maurice 18-IX-1937, oo à Sion 1-V-1880 Maurice de Werra, fils de Camille et de Louise Jost, zouave pontifical 1868-1869, président de la ville de St-Maurice, député et président du Grand Conseil, * à St-Maurice 22-IX-1850, † ibidem 15-VII-1914.
2. *Hippolyte-Etienne*, * à Sion 22-III-1863, † ibidem 28-VII-1868.
3. *Marie-Adrienne-Josèphe*, * à Sion 13-I-1866, † ibidem 10-II-1877.
4. *Nathalie-Marie-Isabelle-ANNA*, * à Sion 25-I-1868, † ibidem 20-I-1935, oo à Sion 19-IX-1887 Henri Du Fay de Lavallaz, * à Sion 17-IX-1860, † ibidem 22-III-1939.
5. *VIRGINIE-Caroline-Jeanne-Marie*, * à Sion 12-VI-1870, † ibidem 22-IX-1954, oo à Sion 30-IV-1890 François Ducrey, fils de Joseph-Eugène et d'Amalia Mazzoni, médecin, * à Naples 22-V-1859, † à Sion 21-VIII-1933.
6. *André-Léon-Joseph-Marie*, * à Sion 5-III-1877, † ibidem 9-IV-1880.

TABLE

Introduction	189
<i>Première partie</i> : Etienne-Louis Macognin de la Pierre et sa famille.	
1. La famille Macognin de la Pierre	192
2. Etienne-Louis Macognin de la Pierre (1731-1793)	194
Sa carrière militaire, 194 ; son mariage et sa mort, 199 ; sa bibliothèque, 200 ; ses biens immobiliers, 203.	
3. Marie-Françoise de Rivaz (1752-1832), épouse d'Etienne-Louis Macognin de la Pierre	205
Ses années de jeunesse à Saint-Gingolph, 205 ; ses prétendants, 213 ; son mariage, 215.	
<i>Deuxième partie</i> : Les constructions d'Etienne-Louis Macognin de la Pierre	
1. La maison familiale	219
A. Histoire de la construction	219
B. Description	222
a) Extérieur, 223 ; b) intérieur, 225 ; c) décoration fixe : revêtements, 226 ; décor de la pierre, 226 ; décor du bois, 227 ; décor du fer, 228 ; cheminées et fourneaux, 229 ; stucs et plâtres, 229 ; panneaux peints sur toile, 229.	
2. Le « grand jardin paternel » et la Gloriette en Condémines	232
A. Historique	232
B. Description du « grand jardin paternel »	233
C. Description de la Gloriette	234
<i>Annexes</i>	
I. — Manuscrits utilisés	236
II. — Famille Macognin de la Pierre (descendance valaisanne)	239
Planches	244

Les photographies des planches ont été exécutées par les ateliers suivants : Ruppen et Roten, à Sion 6, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 24 ; de Jongh, à Lausanne 1 ; Marco Barman, à Monthey 2, 11 ; F. Colpaert, à Monthey 10.



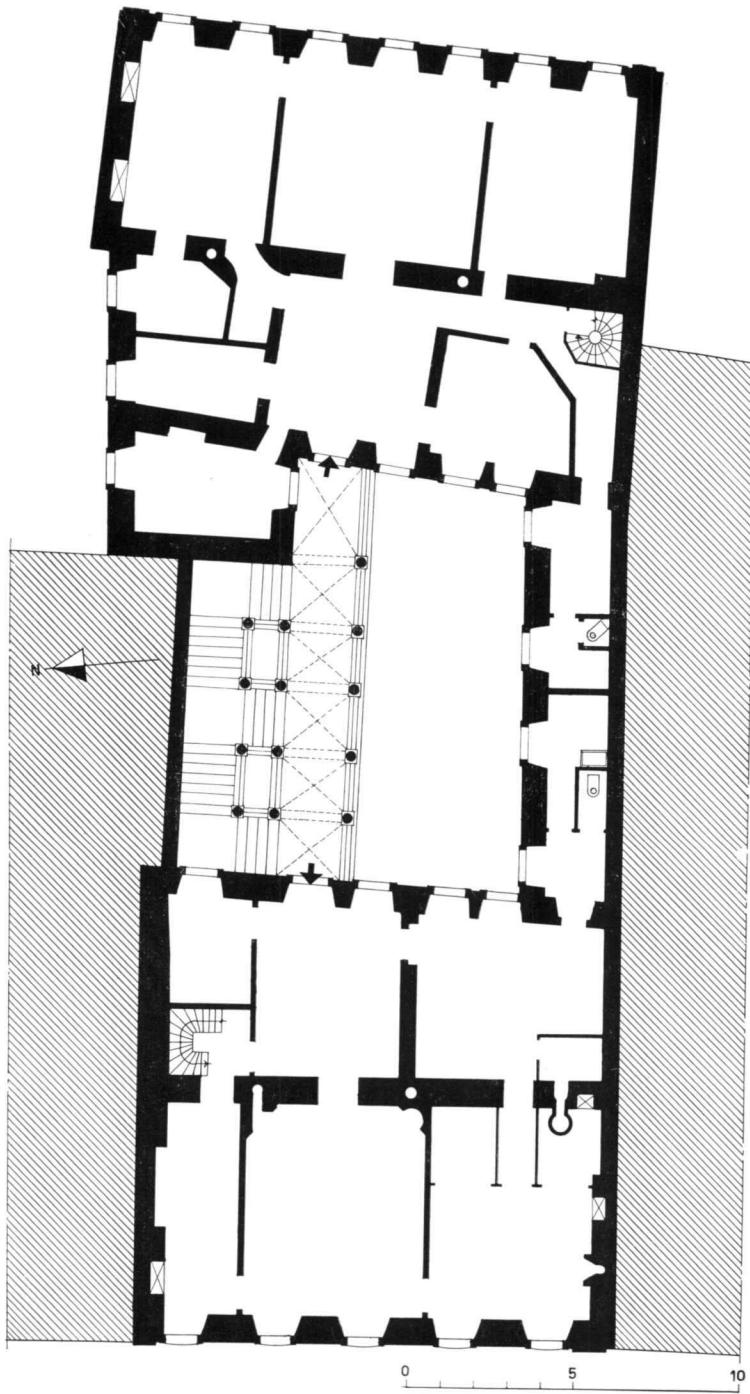
Ex-libris d'Etienne-Louis Macognin de la Pierre.
(D'après le cuivre original rayé.)



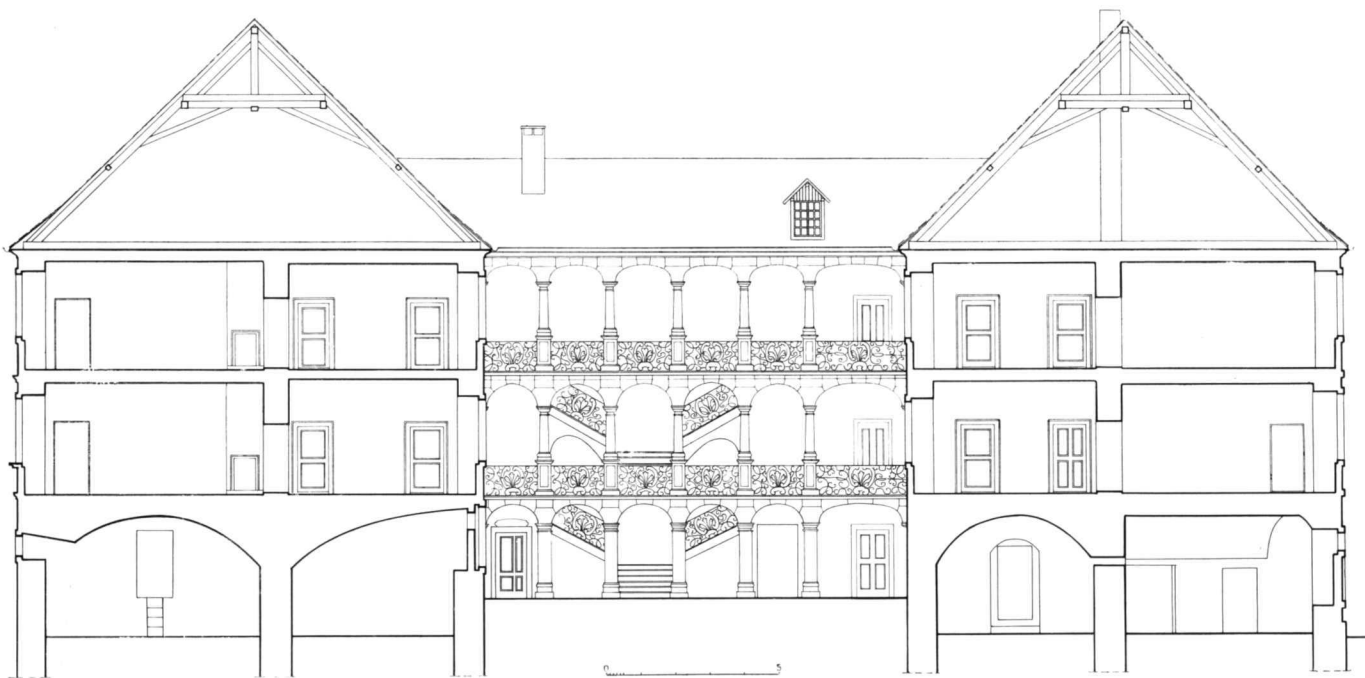
Etienne-Louis Macognin de la Pierre.
Portrait peint par Melchior Wyrsh, à Besançon, en 1768.



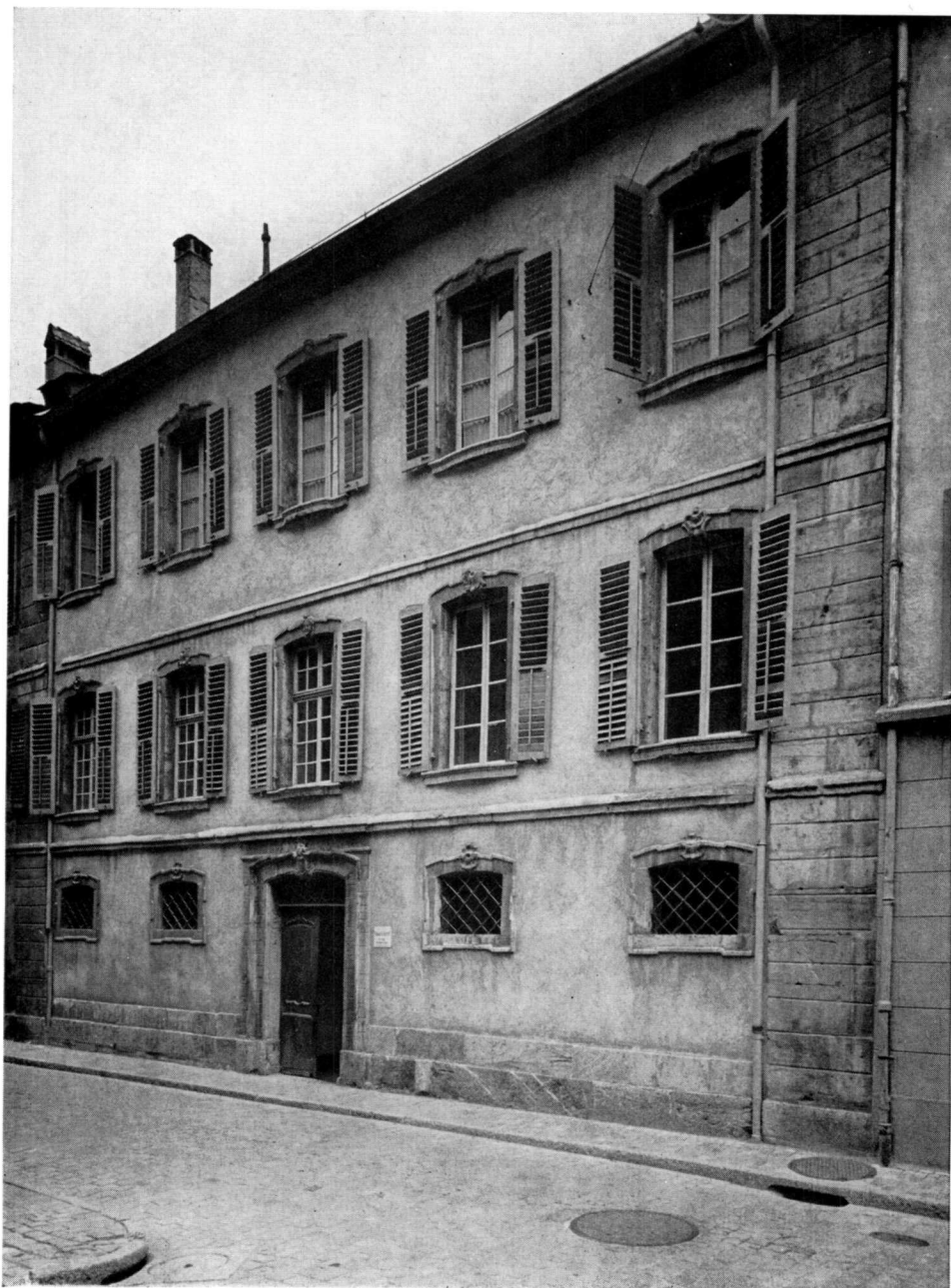
La « Dame au masque » dans laquelle on identifie Fanchette de Rivaz, épouse d'Etienne-Louis Macognin de la Pierre.



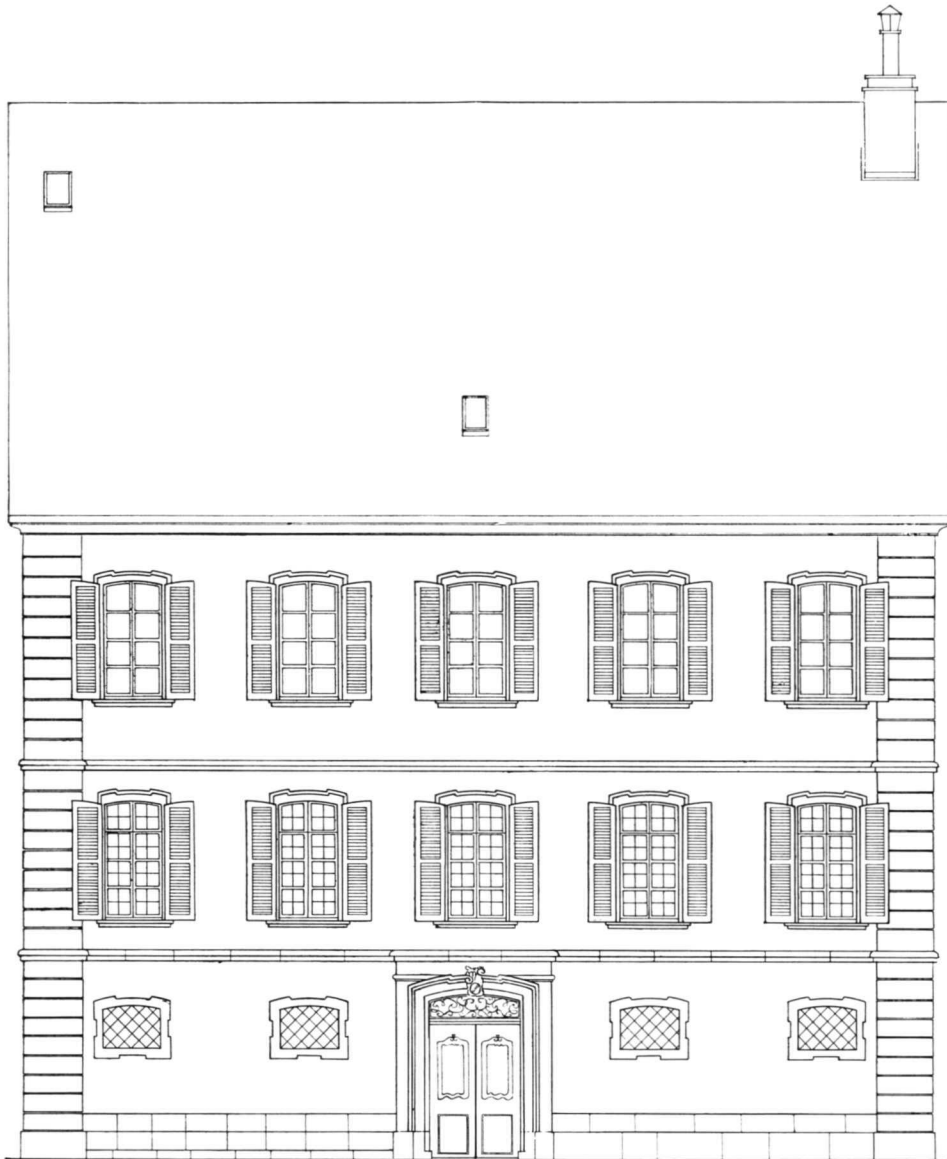
Maison familiale. Plan du 1^{er} étage.
(Relevé Ch. Zimmermann, architecte.)



Maison familiale. Coupe transversale.
(Relevé Ch. Zimmermann, architecte.)



Maison familiale. Façade du couchant.



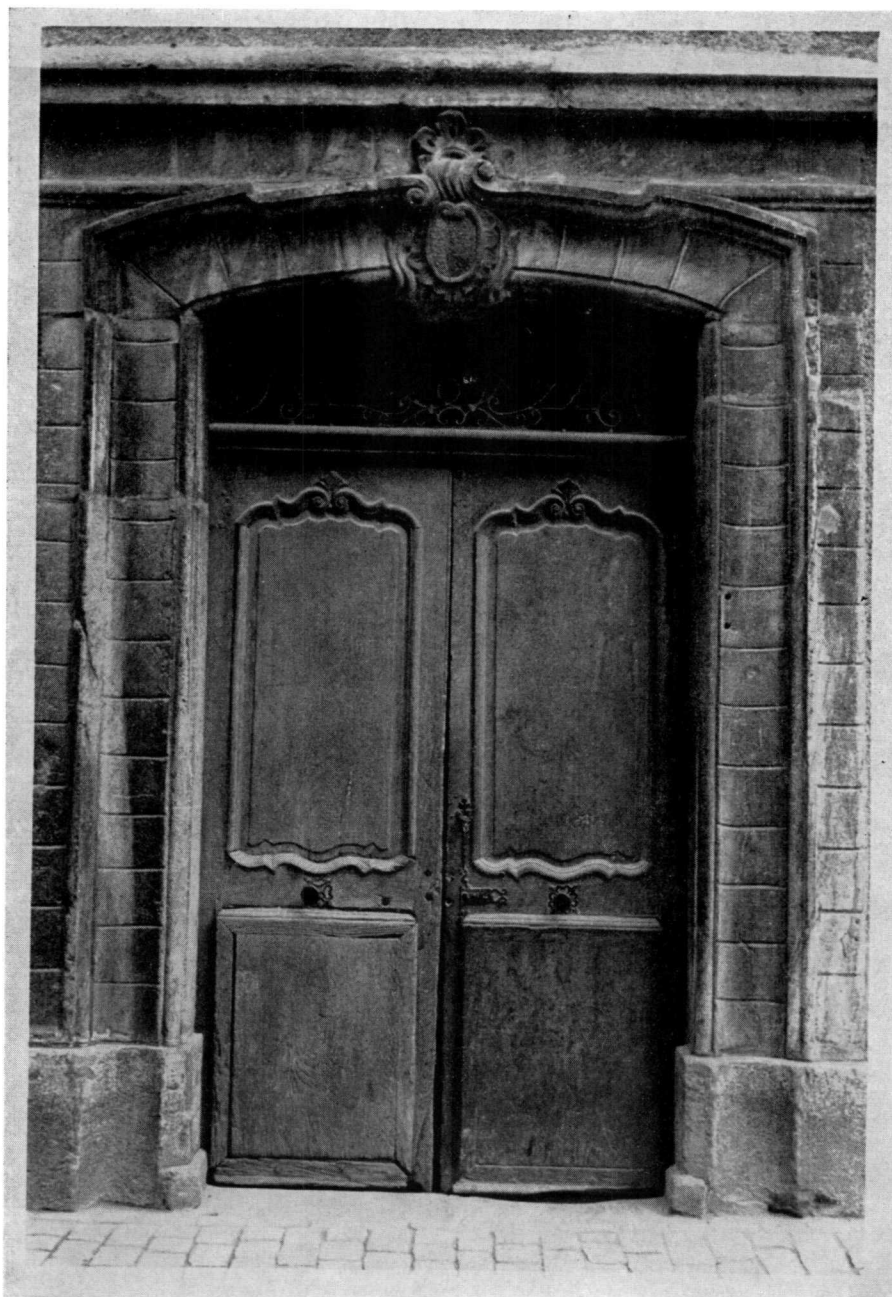
Maison familiale. Façade du couchant.
(Relevé Ch. Zimmermann, architecte.)



Maison familiale. Façade du levant.
(Lavis original, fragment.)



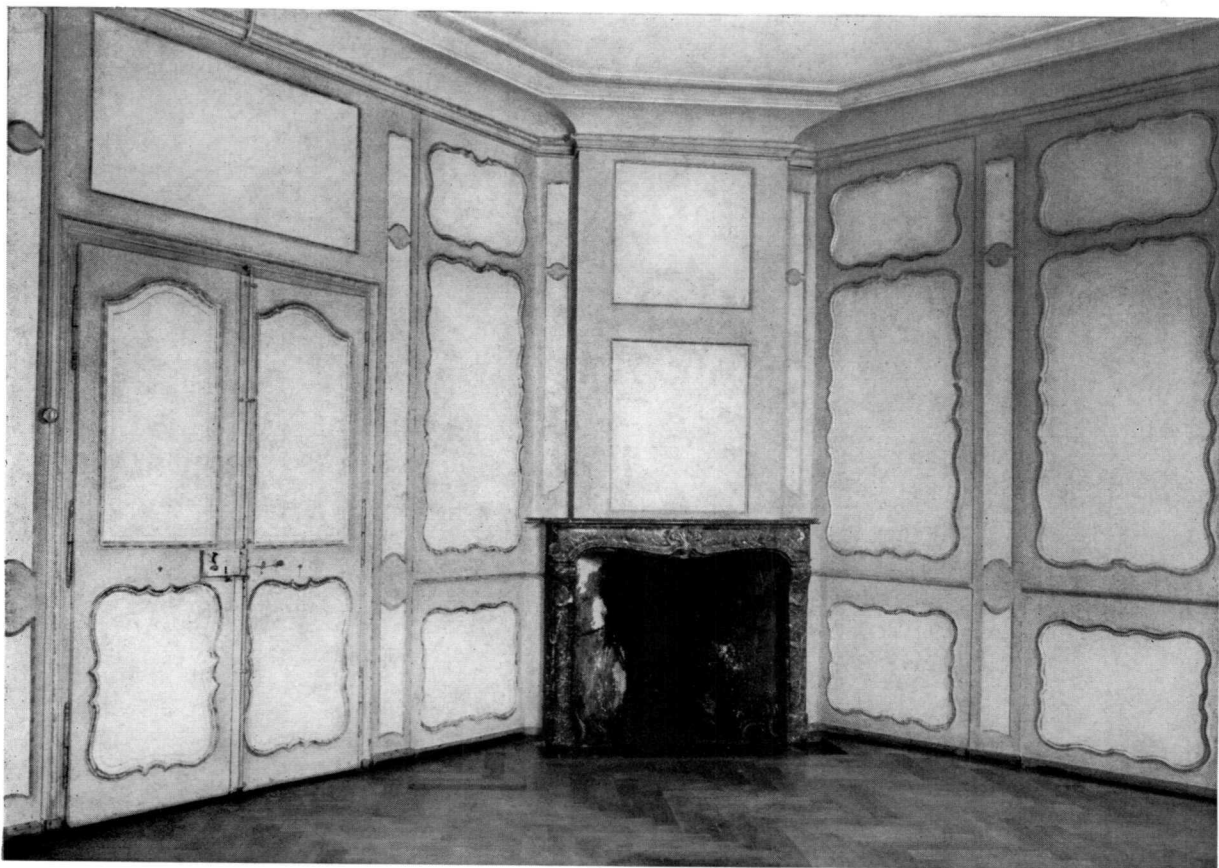
Maison familiale. Façade du levant.
(Relevé Ch. Zimmermann, architecte.)



Maison familiale. Portail principal.



Maison familiale. Cour intérieure et galeries.



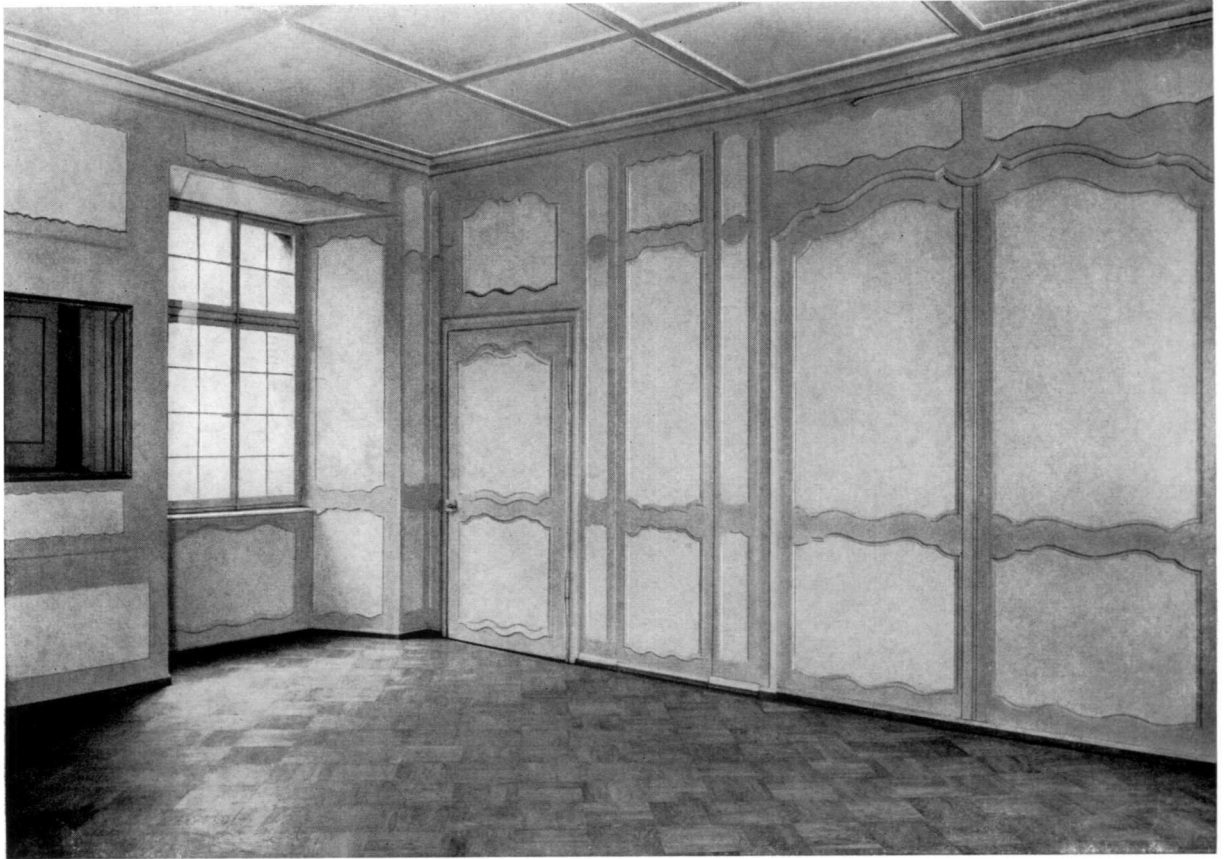
Maison familiale. Corps du levant, salon du 1^{er} étage.
Lambris et cheminée.



Maison familiale. Corps du levant, petit salon du 1^{er} étage.
Lambris et cheminée.



Maison familiale. Corps du couchant, salon du 1^{er} étage.
Lambris, porte d'entrée, cheminée et fourneau en céramique.



Maison familiale. Corps du couchant, salon du 1^{er} étage.
Lambris et fenêtre originale.



Maison familiale. Trumeau. « Jeune Nymphé offrant des fleurs à l'Amour. »

Copie de la gravure de P. Aveline d'après F. Boucher.



Maison familiale. Trumeau. « Mademoiselle Camargo ».
Copie de la gravure de L. Cars d'après N. Lancret.



Maison familiale. Dessus de porte. « La Baigneuse surprise ».

D'après F. Boucher.



Maison familiale. Dessus de porte. « Les Délices de l'Automne ».

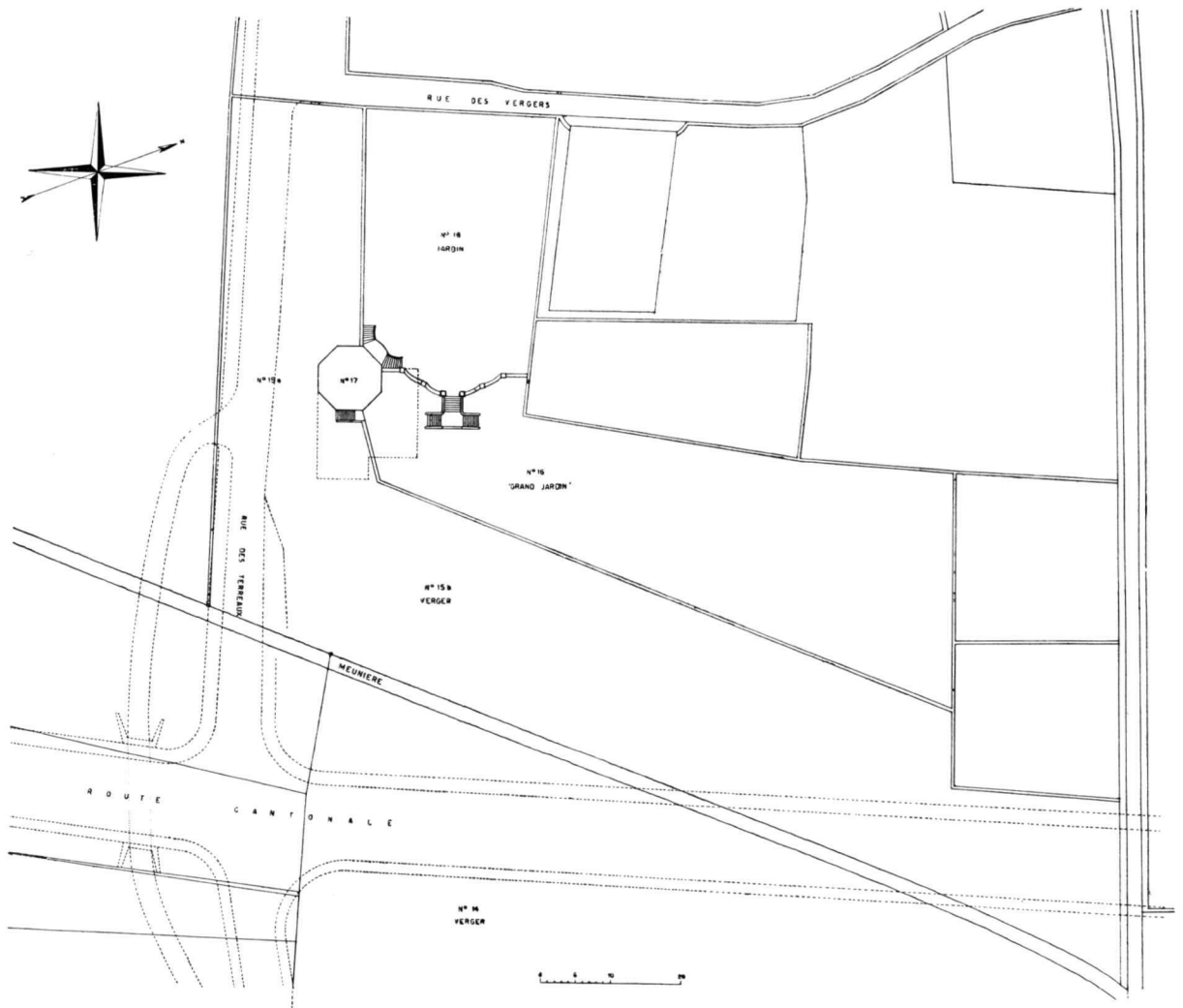
Copie de la gravure de J. Daullé d'après F. Boucher.



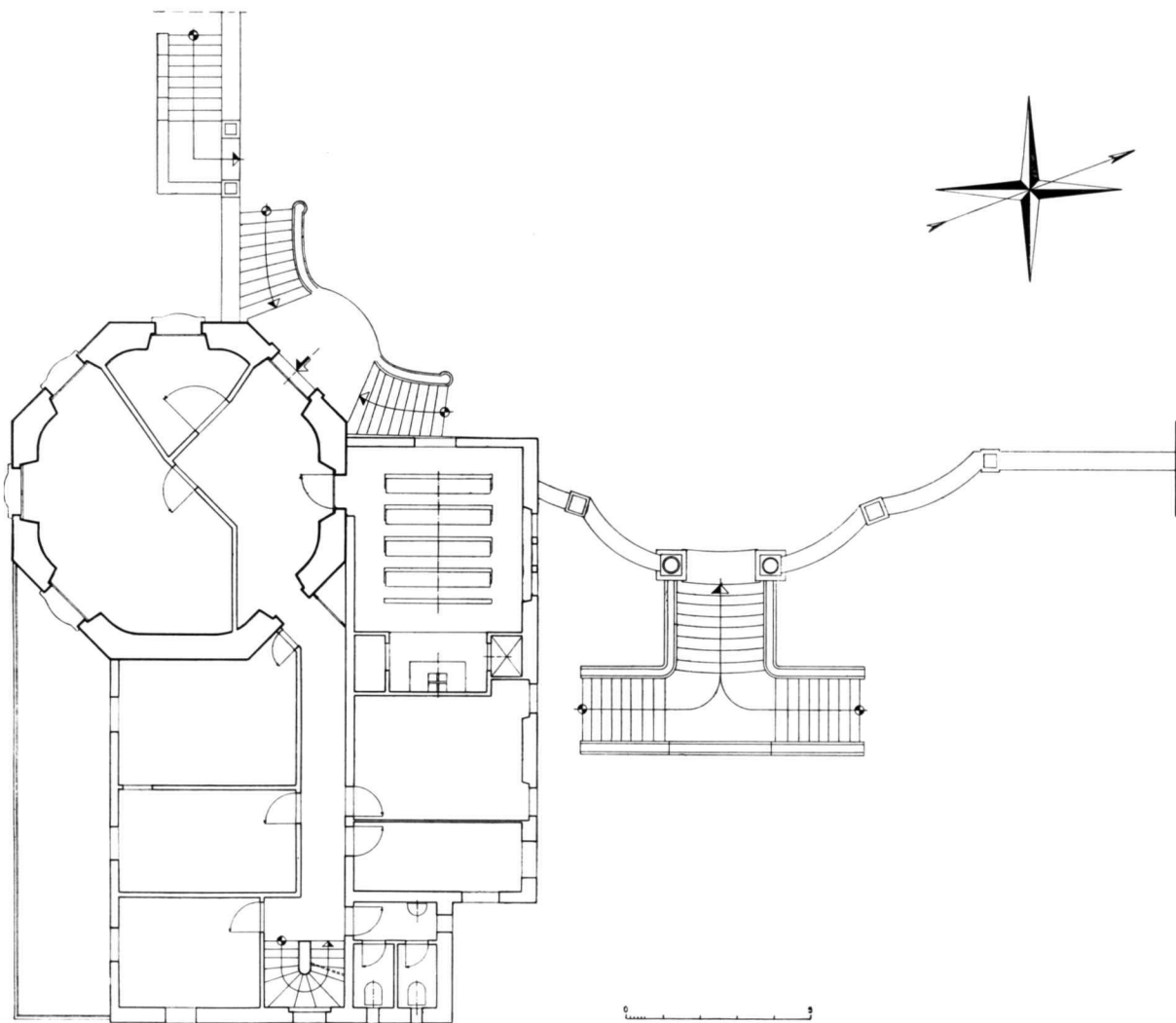
Maison familiale. Dessus de porte. « La Bascule ».
Copie de la gravure de J. F. Beauvarlet d'après Fragonard.



Maison familiale. Dessus de porte. « Le Colin-Maillard ».
Copie de la gravure de J. F. Beauvarlet d'après Fragonard.



Plan du « grand jardin paternel » et de la Gloriette en Condémines.
(D'après le cadastre de 1840-1843, par Ch. Zimmermann, architecte.)



Plan de la Gloriette et de son annexe moderne (1^{er} étage), et des escaliers.

(Relevé Ch. Zimmermann, architecte.)



La Gloriette vue de l'ouest.